



VILLE DE MANOSQUE

1.1.Diagnostic territorial

Arrêté le 08/07/2021

Approuvé le 30/03/2022



Mairie de Manosque

Place de l'hôtel de ville

BP 107

04101 MANOSQUE Cedex

Tél : 04 92 70 34 00

www.ville-manosque.fr

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MANOSQUE

TOME I

PIÈCE 1.1

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

APPROBATION 30 MARS 2022



SOMMAIRE

1	Evolution et caracteristiques de la population	5
1.1	Evolution démographique.....	5
1.2	Structure de la population et des ménages	10
1.3	En résumé : tendances et enjeux pour la démographie	11
1.4	Logements, constructions et marché de l’immobilier	12
1.5	Marché de l’immobilier	21
1.6	En résumé : tendances et enjeux pour le logement	21
1.7	Annexes.....	23
2	formes urbaines.....	24
2.1	Habitat diffus	26
2.2	Centre ancien	28
2.3	Faubourg	30
2.4	Habitat collectif	32
2.5	Constructions jumelées.....	34
3	Equipements publics et Patrimoine urbain	36
3.2	Patrimoine.....	40
4	Les grands projets	41
4.1	La ZAC Chanteprunier	41
5	Diagnostic socioeconomique	46
5.1	Une population active en mutation	46
5.2	En résumé : Tendances et enjeux pour la population active	51
5.3	Manosque, un pôle attractif d’échelle intercommunale en développement	52
5.4	En résumé : tendance et enjeux pour le pôle d’attraction	55
5.5	Manosque, une centralité économique diversifiée à dominance tertiaire.....	55
5.6	Une dynamique commerciale portée par les moyennes et grandes surfaces	62
5.7	Un potentiel touristique sous exploité	65
5.8	L’artisanat se maintient	66
5.9	Les filières d’avenir	67
5.10	En résumé : Tendances et enjeux pour les secteurs d’activité	68
5.11	Le foncier d’activité.....	69
5.12	La desserte numérique	74
5.13	En résumé : tendances et enjeux pour le foncier d’activité et le numérique	74
5.14	Synthèse des enjeux.....	75
5.15	Annexes.....	77
6	Diagnostic agricole.....	81
6.1	Occupation des sols	81

6.2	Portrait des exploitations agricoles.....	81
6.3	Orientations technico-économiques.....	82
6.4	Surfaces agricoles utiles	84
6.5	Filières et débouchées	84
6.6	Les débouchés.....	86
6.7	Atouts/Faiblesses – Opportunités/Menaces.....	86
7	Déplacements	87
7.1	Les documents stratégiques	87
7.2	Circulation	88
	Modes doux.....	90
7.3	Transports en commun	92
7.4	Covoiturage.....	93
7.5	Le stationnement sur les parcs ouverts au public.....	94
7.6	Le règlement du PLU : le stationnement des VP et des vélos	97
7.7	Premières questions et enjeux à débattre	99
8	Diagnostic paysager	100
8.1	une histoire de la ville indissociablement liée à sa situation topographique singulière.....	100
8.2	L'héritage d'une relation au site construite par les questions des flux de l'eau et de circulation.....	105
8.3	Une ville au seuil du parc naturel régional du Lubéron	107
8.4	Des entités paysagères mises en péril par un étalement urbain uniforme	108
9	Consommation d'espace.....	115
9.1	Consommation d'espace générale depuis 10 ans.....	115
10	Analyse du potentiel de densification et mutabilité.....	117
10.1	Préambule.....	117
10.2	La méthode	117
10.2	Résultats.....	118
11	Bilan Plu de 2005	119
11.1	Le PLU de 2005 en chiffres	119
11.2	Les Zones qui le composent	121

1 PRÉAMBULE

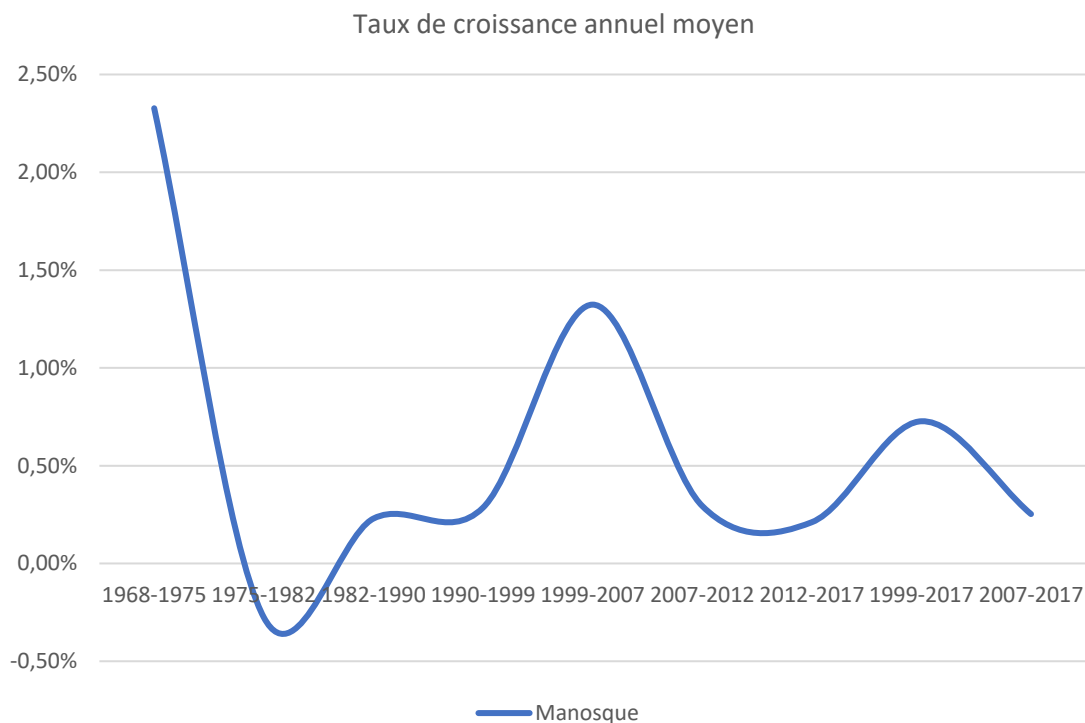
La présente analyse utilise des comparaisons avec les territoires suivants :

- Les communes voisines de Gréoux-les-Bains, Pierrevert, Sainte-Tulle, Valensole et Volx ;
- DLVA ;
- Département des Alpes-de-Haute-Provence ;
- La région PACA, pour certaines données.

Les chiffres de population et du logement, analysés dans ce document, sont issus du recensement de 2012 publié par l'INSEE fin juin 2015. La démographie provient des statistiques de population municipale, à ne pas confondre avec les populations légales.

2 ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

2.1 ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE



Source : INSEE RP2017

2.1.1 Évolution depuis 1968

4 périodes caractérisent l'évolution démographique de Manosque :

- 1968-1975 : augmentation de + 2 845 habitants ;
- 1975-1999 : faible déclin jusqu'en 1982 avec une reprise progressive jusqu'en 1999 (+ 477 habitants depuis 1975) ;
- 1999-2013 : regain démographique (environ + 2 500 habitants) ;
- 2013-2016 : faible déclin jusqu'en 2015 avec une reprise progressive depuis 2016.

Densité de population en 2017 : 390 habitants par km²

D'après les chiffres de la population 2017 qui ont été publiés le 1^{er} janvier 2019, **Manosque est peuplé par 22 333 habitants¹, soit un gain de plus de 460 habitants en une année.**

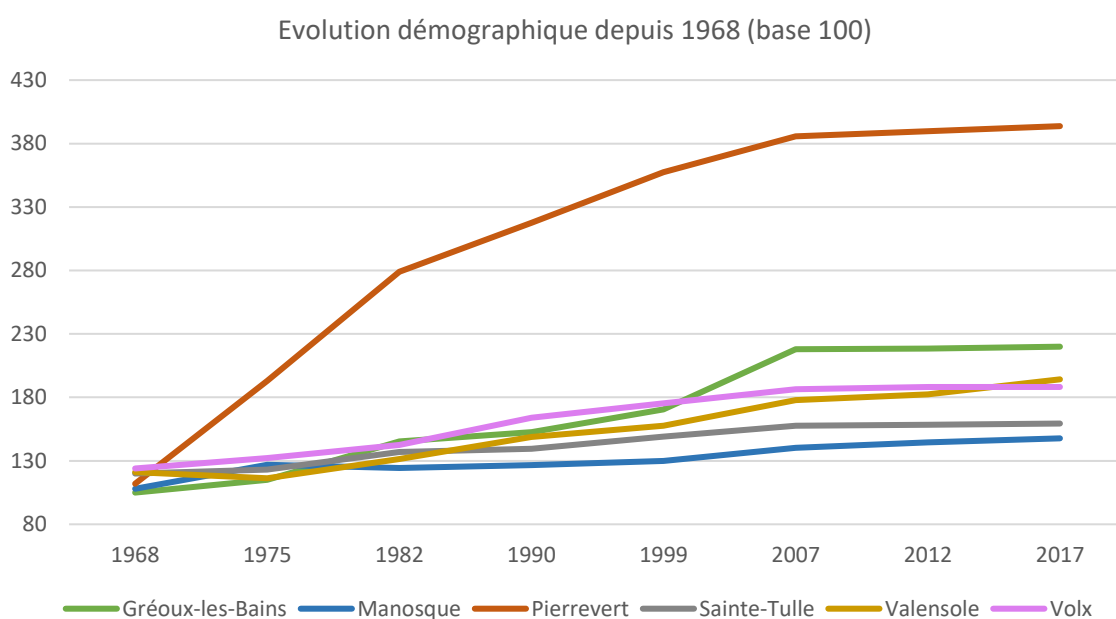
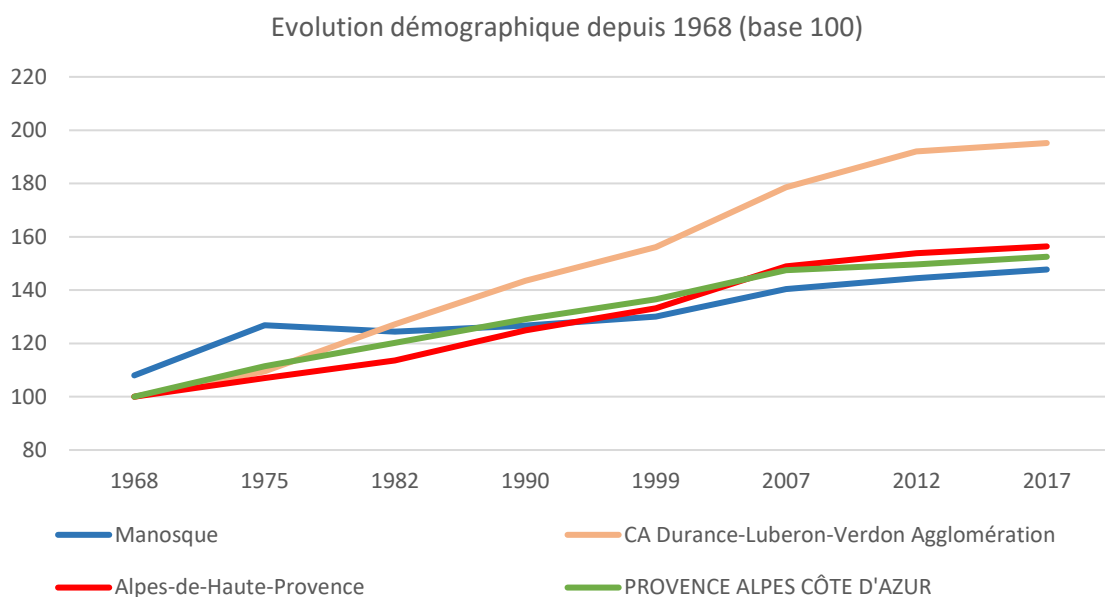
2.1.2 Comparaisons²

Par rapport aux niveaux territoriaux supérieurs, Manosque reste en deçà de la croissance du département et surtout de DLVA.

¹ Population municipale

² Les chiffres bruts des populations municipales des communes sont en annexe.

Par rapport aux communes voisines, la croissance de Manosque rapporté en base 100 équivaut à celle de Sainte-Tulle. En revanche, les communes de Gréoux, Volx, Valensole et surtout et de loin Pierrevert ont eu une plus forte croissance.



2.1.3 Répartition et évolution par quartier

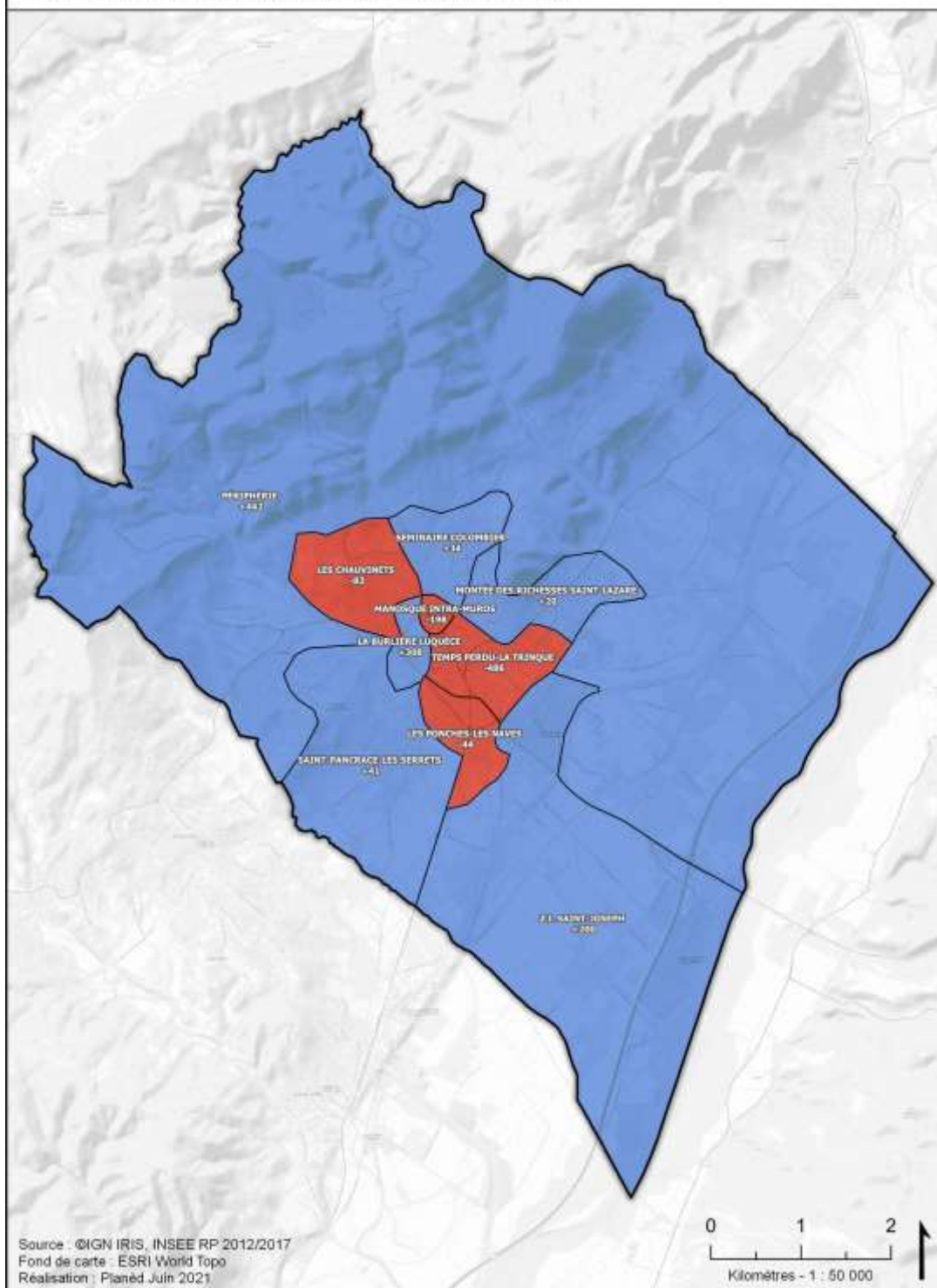
L'INSEE publie pour les communes qui ont plus ou moins 10 000 habitants des données infracommunales sur la population (données IRIS).

La ville de Manosque est découpée en 10 quartiers :

Libellé de l'IRIS	Population en 2017	Part de la population communale 2017	Population en 2012	Part de la population communale 2012	Évolution 2012-2017	Taux d'évolution entre 2012-2017
Manosque Intra-Muros	1 902	10%	2 100	9%	-198	-9,4%
La Burlière Luquèce	2 118	8%	1 810	9%	308	17,0%
Temps Perdu La Trinque	3 597	18%	4 083	16%	-486	-11,9%
Les Chauvinets	1 835	9%	1 918	8%	-83	-4,3%
Séminaire Colombier	1 766	8%	1 732	8%	34	2,0%
Montée des Richesses Saint-Lazare	2 686	12%	2 666	12%	20	0,8%
Les Ponches Les Naves	2 136	10%	2 180	10%	-44	-2,0%
Saint-Pancrace Les Serrets	2 570	11%	2 529	12%	41	1,6%
Périphérie	3 217	13%	2 775	14%	442	15,9%
ZI Saint-Joseph	505	1%	305	2%	200	65,6%

- La population de Manosque Intra-Muros et celle du quartier Temps Perdu la Trinque a fortement diminué en 5 ans et représente respectivement 10% et 16% de la population totale manosquaine 2017 ;
- Celle des quartiers de La Burlière Luquèce, de la Périphérie et de Montée des Richesses Saint-Lazare a progressé, pour ce dernier, par l'urbanisation de la ZAC de Chanteprunier.

Évolution de la population répartie par IRIS entre 2012 et 2017



2.1.4 Soldes

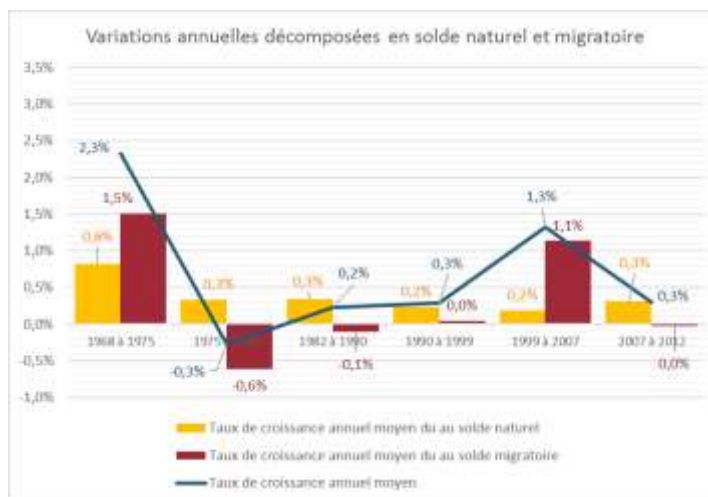
Dans la première période 1968-1975, les deux soldes naturel (différence entre les naissances et décès) et migratoire (différence entre les départs et les entrées) sont très positifs et permettent au territoire de gagner en population.

La période 1975-1982 est la plus « noire » puisque le solde migratoire chute et devient négatif, c'est-à-dire qu'il y a eu plus d'habitants qui déménagent et quittent la commune que ceux qui y emménagent.



Entre 1982 et 1999, la croissance est atone à cause de migrations nulles. Ce n'est qu'entre 1999 et 2007, que celui-ci remonte à 1,1% procurant un gain presque aussi important que durant la période 1968-1975.

Le solde naturel diminue aussi à 0,3% et restera stable jusqu'à 2012. Les variations de population seront donc le fait exclusif du solde naturel.



Entre 2012 et 2017, le solde naturel passe à 1%, il y a de nouveau une dynamique d'entrées dans la commune.

Taux de croissance annuel moyen	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012	2012 à 2017
Dû au solde naturel							
PACA	0,3%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,2%
Alpes-de-Haute-Provence	0,2%	-0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%
DLVA	0,4%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	-0,2%
Manosque	0,8%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,3%	0,1%
Gréoux-les-Bains	-0,3%	-0,2%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	-0,2%
Pierrevert	0,8%	0,2%	0,3%	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%
Sainte-Tulle	0,6%	0,0%	0,2%	0,3%	0,0%	-0,3%	-0,5%
Valensole	-0,7%	-0,9%	-0,4%	-0,6%	-0,3%	-0,3%	-0,3%
Volx	0,1%	-0,1%	-0,1%	0,4%	0,1%	0,2%	-0,5%
Dû au solde migratoire							
PACA	1,3%	1,0%	0,7%	0,4%	0,7%	0,0%	0,16%
Alpes-de-Haute-Provence	0,8%	1,0%	1,1%	0,7%	1,4%	0,7%	0,48%
DLVA	1,3%	1,3%	1,0%	0,7%	1,6%	1,0%	0,53%
Manosque	1,5%	-0,6%	-0,1%	0,0%	1,1%	0,0%	0,07%
Gréoux-les-Bains	1,6%	3,6%	0,5%	1,2%	3,0%	0,9%	0,51%
Pierrevert	7,3%	5,2%	1,4%	1,0%	0,9%	0,6%	0,56%
Sainte-Tulle	-0,2%	1,5%	0,1%	0,4%	0,7%	1,1%	0,67%
Valensole	0,2%	2,7%	2,0%	1,2%	2,1%	4,3%	-0,21%
Volx	0,8%	1,2%	1,9%	0,4%	0,7%	1,2%	1,06%

On peut observer d'ailleurs que les décès augmentant progressivement, le nombre de naissances à certains moments n'a ainsi pas permis de maintenir une dynamique de population quand le solde migratoire était nul.

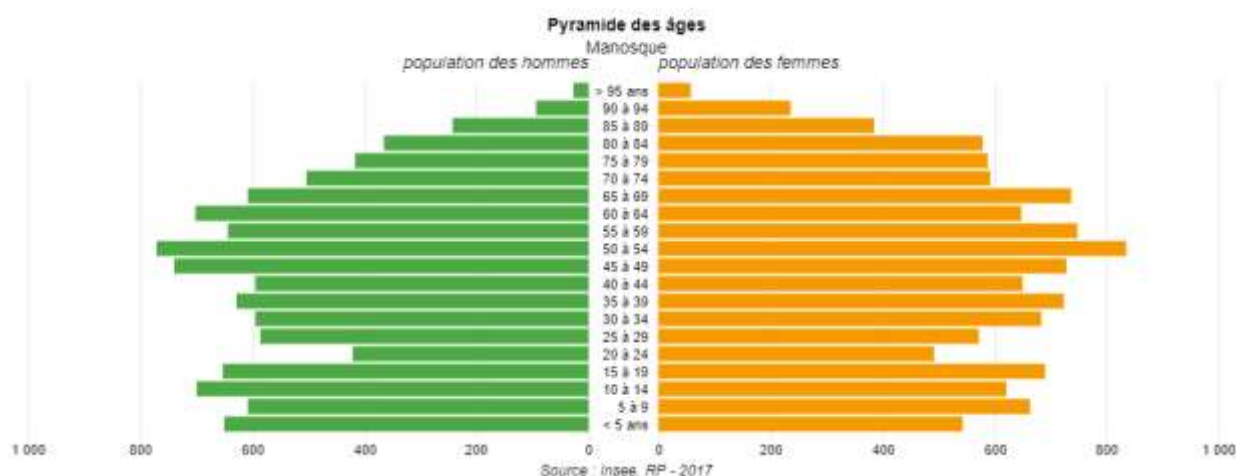
2.2 STRUCTURE DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES

2.2.1 Tranches d'âges

Premier constat, la population âgée de plus de 75 ans a bondi de près de 4 points depuis 1999 pour représenter près de 13% de la population en 2012.

On observe ensuite, une diminution de la part des 30-44 ans (-3,4 points), c'est-à-dire des personnes en âge de procréer. Ce qui peut amener à penser que le solde naturel chuterait à l'avenir, si les migrations ne sont pas au rendez-vous.

Enfin la part les enfants et les jeunes est elle aussi en diminution, même si pour la première, il y a un léger regain depuis 2007.

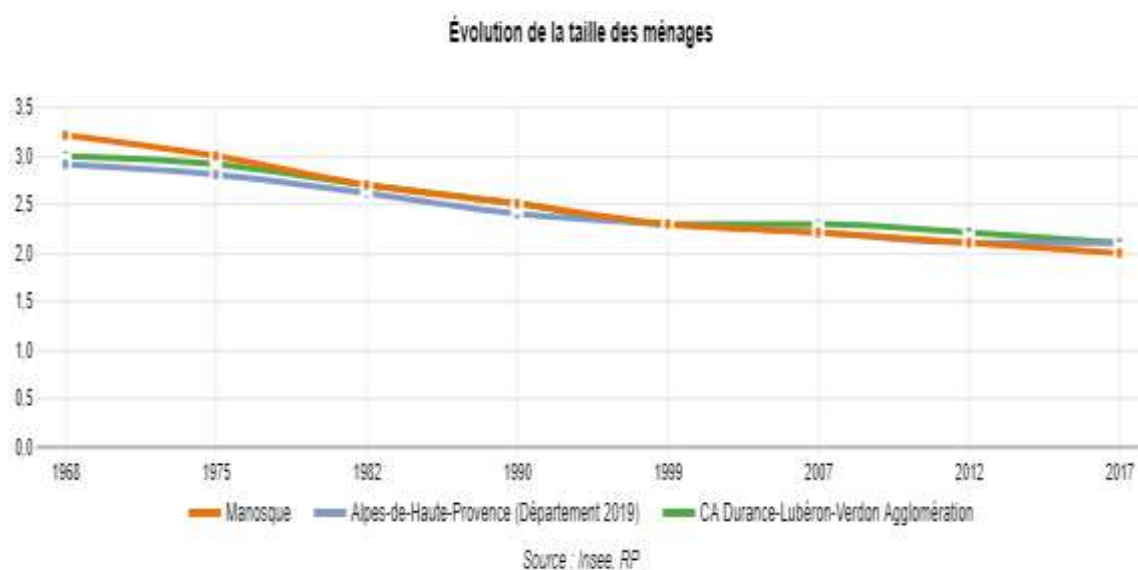


2.2.2 Taille des ménages

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Nombre de ménages	5 089	6 156	6 799	7 680	8 446	9 805	10 291	10 607
Population des ménages	16 045	18 775	18 316	18 818	19 172	21 255	21 502	21 741
Taille des ménages	3,15	3,05	2,69	2,45	2,27	2,17	2,09	2,05

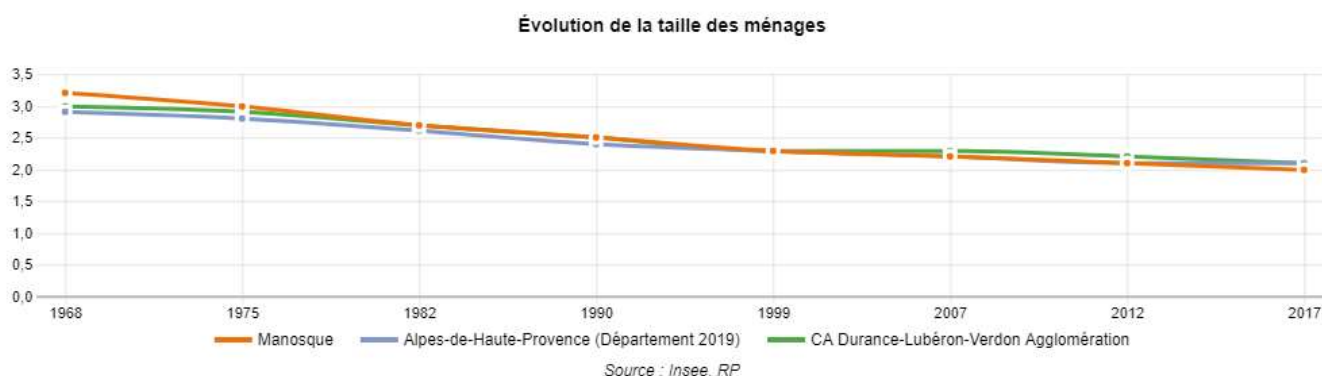
Source : INSEE RP 2012 et 2010

Le nombre de personnes par ménages baisse régulièrement depuis 1968.



2.2.3 Structure familiale

Les tailles des ménages diminuent progressivement. Ce qui traduit notamment un vieillissement de la population manosquaine.



Source : INSEE RP 2017

2.3 EN RÉSUMÉ : TENDANCES ET ENJEUX POUR LA DÉMOGRAPHIE

2.3.1 En résumé

La ville de Manosque enregistre une augmentation de sa population ces dernières années se traduisant par une augmentation d'environ 2 700 habitants entre 1999 et 2017. Aussi Manosque s'impose comme une centralité démographique au sein de son intercommunalité expliquant ainsi la plus faible progression de son nombre d'habitants par rapport à celles des communes voisines.

L'augmentation démographique de Manosque s'explique à travers son accroissement naturel connaissant une progression entre 2007 et 2012 du fait de l'arrivée de nouveaux habitants sur la période 2012-2017. Cependant entre 2007 et 2012 le solde migratoire n'a pas contribué à l'accroissement global de la population. La progression démographique globale de la commune est principalement portée par les quartiers de Saint-Pancrace Les Serrets et La Montée Richesses Saint-Lazare accueillant la ZAC de Champ Prunier, tandis que Manosque Intra-Muros et le quartier de Séminaire Colombier perdent des habitants.

En outre, il est observé un phénomène de vieillissement de la population se traduisant par la progression de la part des plus âgés qui atteint 13% en 2017. À cela s'ajoute une baisse de la part des 30-44 ans, tranche d'âge agissant directement sur l'accroissement naturel, ainsi qu'une baisse tendancielle de la taille des ménages.

2.3.2 Tendances

Une progression démographique qui redémarre progressivement.

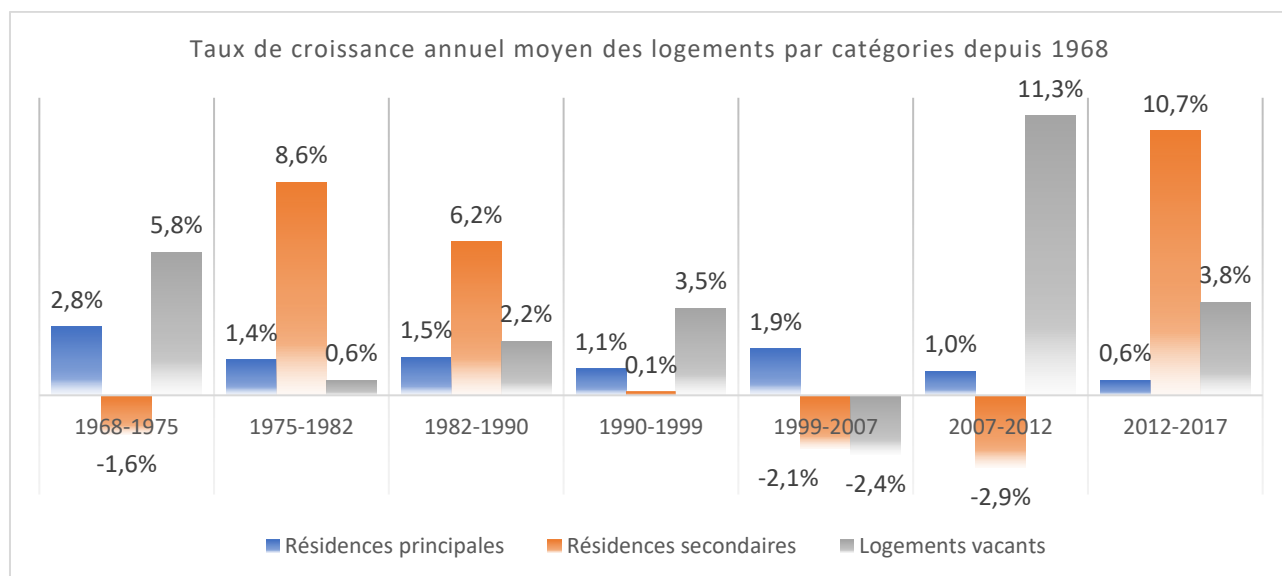
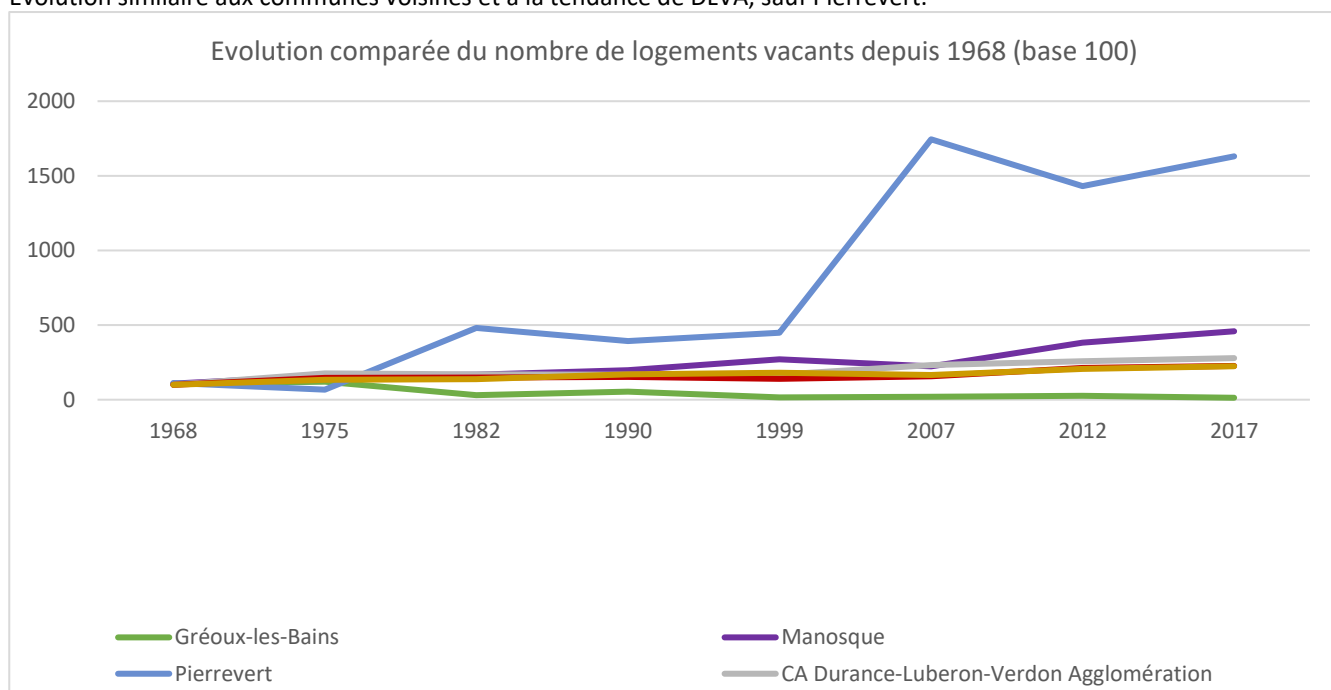
2.3.3 Enjeux

- Retrouver un équilibre générationnel en renforçant l'attractivité du territoire vis-à-vis des jeunes ménages et de leurs enfants ;
- Favoriser l'accueil de nouvelles populations (30-44 ans) renforçant ainsi l'accroissement migratoire de la population, mais aussi par voie de conséquence l'accroissement naturel du territoire pour les décennies suivantes.

2.4 LOGEMENTS, CONSTRUCTIONS ET MARCHÉ DE L'IMMOBILIER

2.4.1 Évolution du parc de logement

Évolution similaire aux communes voisines et à la tendance de DLVA, sauf Pierrevert.

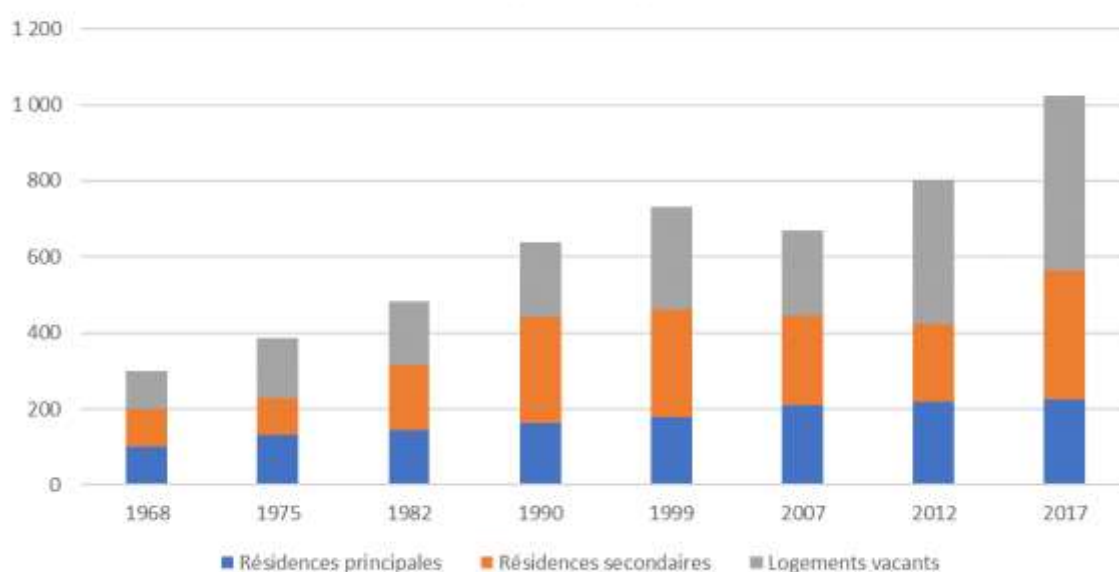


2.4.2 Caractéristiques des logements

➤ Destination

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017	Évolution 1999-2017	Part de l'évolution 1999-2017
Résidences principales³	5 089	6 156	6 799	7 680	8 446	9 805	10 291	10 607	26%	84%
Résidences secondaires	123	110	196	317	321	270	233	387	21%	3%
Logements vacants	380	563	587	698	953	786	1 342	1 614	70%	13%
Logement total	5 592	6 829	7 582	8 695	9 720	10 862	11 866	12 608	+30%	100%

Répartition des catégories de logement depuis 1968

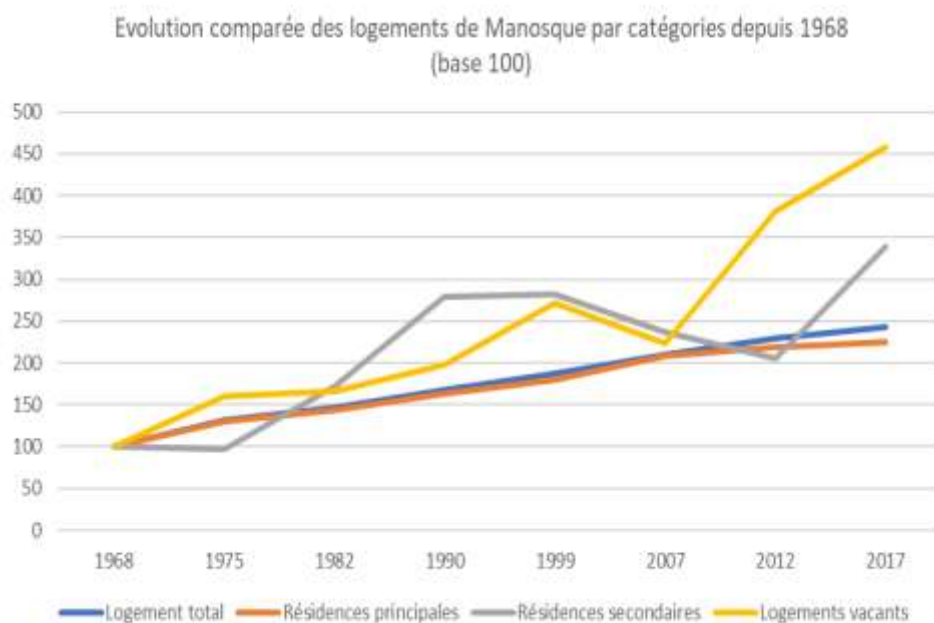


Source : INSEE RP 2017

Évolution brute du logement due en majorité par l'augmentation des résidences principales (+2 161 RP soit 84% de la croissance du logement total entre 1999 et 2017).

L'augmentation de la vacance (+105% sur 2007-2017) provient donc essentiellement de résidences principales qui n'ont pas trouvé d'occupant après 2007.

³ Aussi dénommées « ménages »



Cette tendance à la hausse est préoccupante et nécessitera d'être traitée par le PLU.

Source : INSEE RP 2017

➤ Analyse de répartition du parc de logement total

Une plus grande part des logements de la commune de Manosque sont concentrés dans les quartiers Temps Perdu La Trinquette (18.5%), Manosque Intra-Muros (12.4%), Montée des Richesses Saint-Lazare (12.3%), dans la Périphérie (12%) et Burlière Luquece (10.4%). Sachant que 27% des résidences principales se trouvent dans la périphérie.

En ce qui concerne les résidences secondaires, il est constaté que près de 39% (150 résidences) d'entre elles sont regroupées dans le quartier des Chauvinets soit presque 5 fois plus qu'en 2007, 10% dans Manosque Intra-Muros, 10% dans la Montée des Richesses Saint-Lazare et au sein du Séminaire Colombier et 9% dans la Burlière Luquece.

Manosque Intra-Muros est le quartier qui regroupe le plus grand nombre de logements vacants (27%), ainsi que le quartier Temps Perdu La Trinquette (20%). Dans une moindre mesure, Montée des Richesses Saint-Lazare, La Burlière Luquece et Séminaire Colombier concentrent respectivement 10%, 10% et 8% des logements vacants de la commune.

Libellé de l'IRIS	Parc de logements total en 2017	Part du parc communal 2017	Résidences principales en 2017	Part des RP totales 2017	Résidences secondaires en 2017	Part des RS totales 2017	Logements vacants en 2017	Part du LV total 2017
Manosque Intra-Muros	1 561	12,4%	1 094	10%	37	9,6%	430	26,6%
La Burlière Luquece	1 316	10,4%	1 113	10%	35	9,0%	169	10,4%
Temps Perdu La Trinquette	2 334	18,5%	1 863	18%	150	38,7%	322	20,0%
Les Chauvinets	1 062	8,4%	929	9%	30	7,7%	103	6,4%
Séminaire Colombier	1 007	8,0%	837	8%	37	9,5%	133	8,3%
Montée des Richesses Saint-Lazare	1 549	12,3%	1 358	13%	32	8,3%	159	9,9%
Les Ponches Les Naves	906	7,2%	785	7%	6	1,5%	115	7,1%

Saint-Pancrace Les Serrets	1 177	9,3%	1 076	10%	20	5,2%	81	5,0%
Périphérie	1 510	12,0%	1 386	13%	32	8,3%	92	5,7%
Zi Saint-Joseph	185	1,5%	166	2%	9	2,2%	10	0,6%
Manosque	12 608	100%	10 607	100%	387	100%	1 614	100%

Source : INSEE RP 2017

➤ *Répartition et évolution du logement vacant par quartier⁴*

En utilisant les données IRIS, on observe :

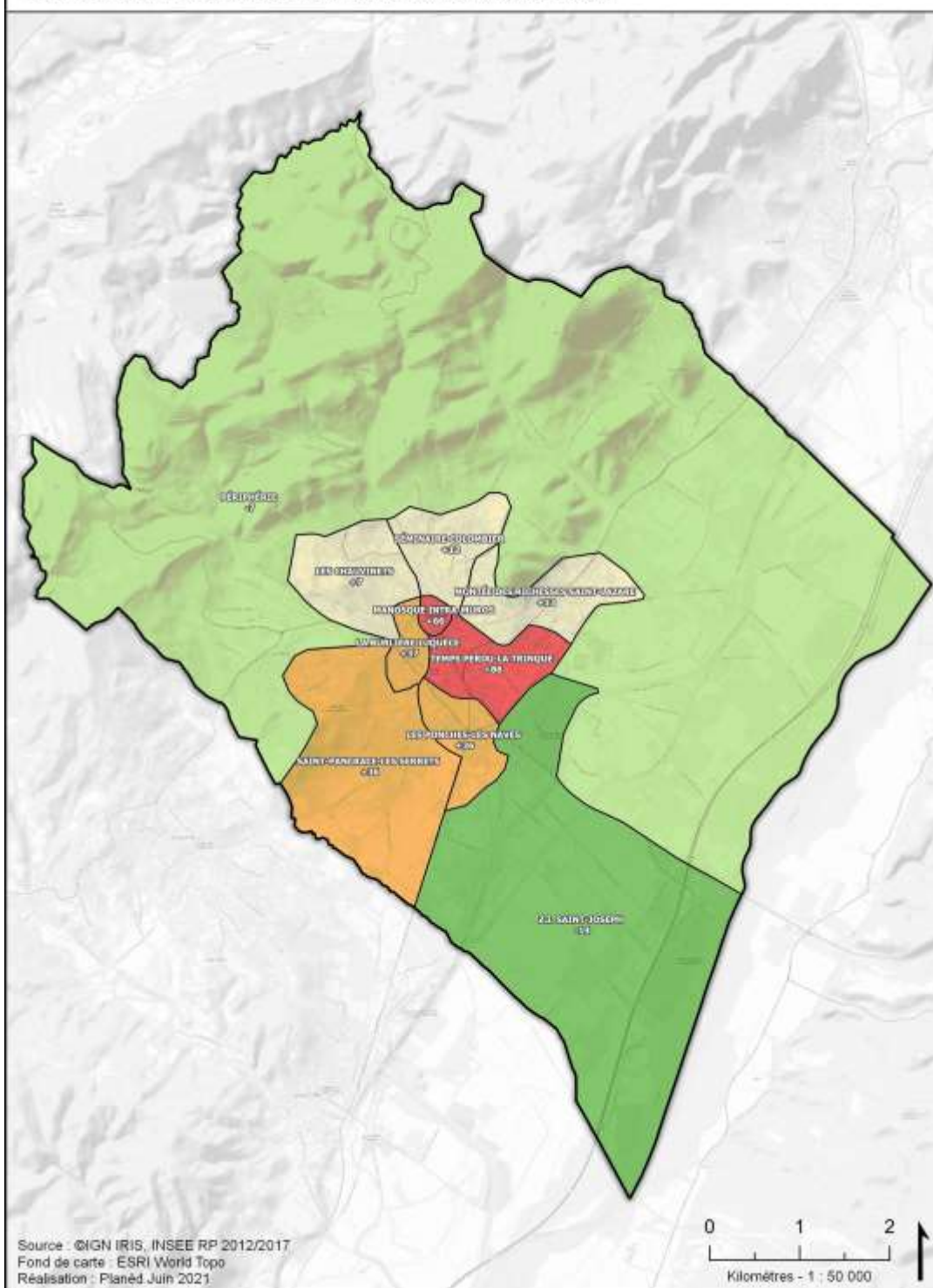
- Une forte augmentation du nombre de logements vacants dans le quartier séminaire colombier qui représente l'intra-muros qui représentent 27% des logements de ce quartier (13% en 2007), ainsi que dans les quartiers de Séminaire Colombier qui représentent 8% soit 5 fois plus qu'en 2007 et de Montée des Richesses Saint-Lazare qui représentent 10% ;
- Une progression modérée sur les quartiers plus périphériques des Chauvinets et du Temps Perdu La Trinquette.

En revanche, il n'y a eu une diminution de ce type de logement que sur la Zi Saint-Joseph, ce qui illustre qu'il s'agit d'un phénomène global à tous les quartiers.

Libellé de l'IRIS	Logements vacants en 2017	Part du logement total 2017	Logements vacants en 2012	Part du logement total 2012	Évolution 2012-2017
Manosque Intra-Muros	430	27%	364	27%	+18%
La Burlière Luquèce	169	10%	131	10%	+28%
Temps Perdu La Trinquette	322	20%	236	18%	+36%
Les Chauvinets	103	6%	96	7%	+7%
Séminaire Colombier	133	8%	122	9%	+9%
Montée des Richesses Saint-Lazare	159	10%	146	11%	+9%
Les Ponches Les Naves	115	7%	79	6%	+46%
Saint-Pancrace Les Serrets	81	5%	44	3%	+82%
Périphérie	92	6%	99	7%	-7%
Zi Saint-Joseph	10	1%	24	2%	-58%

⁴ Chiffres bruts des catégories de logements ventilés par IRIS en annexe.

Évolution du logement vacant répartie par IRIS entre 2012 et 2017

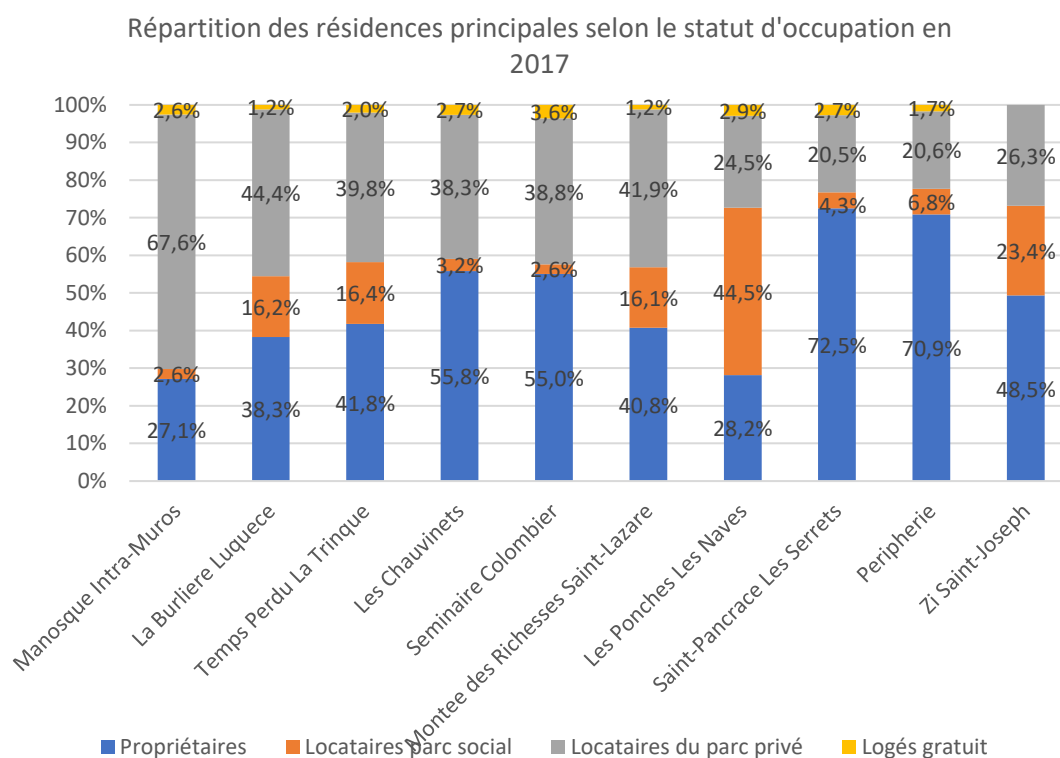


➤ Statuts

	2007		2017	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	9 805	100,0	10 607	100,0
Propriétaire	4 766	48,6	5099	48,1
Locataire	4 769	48,6	5280	49,8
Logé gratuitement	271	2,8	229	2,2

Source : INSEE RP 2017

Le nombre de locataires est le même que celui des propriétaires. La part des locataires a augmenté d'une part par la diminution de la part des ménages logés gratuitement et d'autre part par la baisse de la part des propriétaires.



➤ Type de logement

Le nombre de maisons est passé de 4 988 en 2012 à 5312 en 2017 tandis que le parc des appartements est passé de 6 835 à 7 178 unités pour représenter 57,4% des logements totaux (5,9% en 2007).

➤ Taille des résidences principales

Les 4 pièces sont les plus représentés à Manosque (31,4% des RP en 2017), mais leur part diminue au profit des 3 pièces (29,3% des RP en 2017)

À l'échelle des quartiers de la commune, la part des 2 pièces et des 1 pièce est la plus importante au sein de Manosque intra-muros (respectivement 37,5% et 13,9%).

Les 3 pièces se concentrent en majorité au sein du quartier Temps Perdu La Trinque mais ils sont également très présents dans les quartiers de Montée des richesses Saint-Lazare et La Burlière.

De plus les 4 pièces sont les plus nombreux dans le quartier Temps Perdu La Trinque avec 30%, mais représente plus de 40% de celles du quartier Les Ponches Les Naves.

En ce qui concerne les 5 pièces ou plus, ils sont principalement localisés au sein des quartiers de la Périphérie, Saint-Pancrace Les Serrets et Temps perdu La Tringue représentant respectivement 38%, 44% et 20% des résidences principales au sein de ces trois quartiers.

2.4.3 Le logement social

1 028 résidences principales sont louées par un organisme HLM sur la commune en 2012, soit 10% des résidences principales. Le logement social progresse depuis 2007 puisqu'il ne représentait que 8,1% des résidences principales.

➤ *Le parc de logements sociaux*

Historiquement, à l'échelle de la vallée de Durance, la production du logement social a été portée par les communes de Manosque et de Sainte-Tulle pour répondre à la création du CEA de Cadarache, à l'arrivée des rapatriés d'Afrique du Nord et à l'implantation d'EDF.

Aujourd'hui, cinq communes (Manosque, Oraison, Sainte Tulle, Gréoux-les-Bains et Villeneuve) concentrent la quasi-totalité des logements locatifs sociaux. Avec plus de 1 100 logements locatifs sociaux, la commune de Manosque concentre 50% de l'offre totale.

➤ *Les objectifs du PLH*

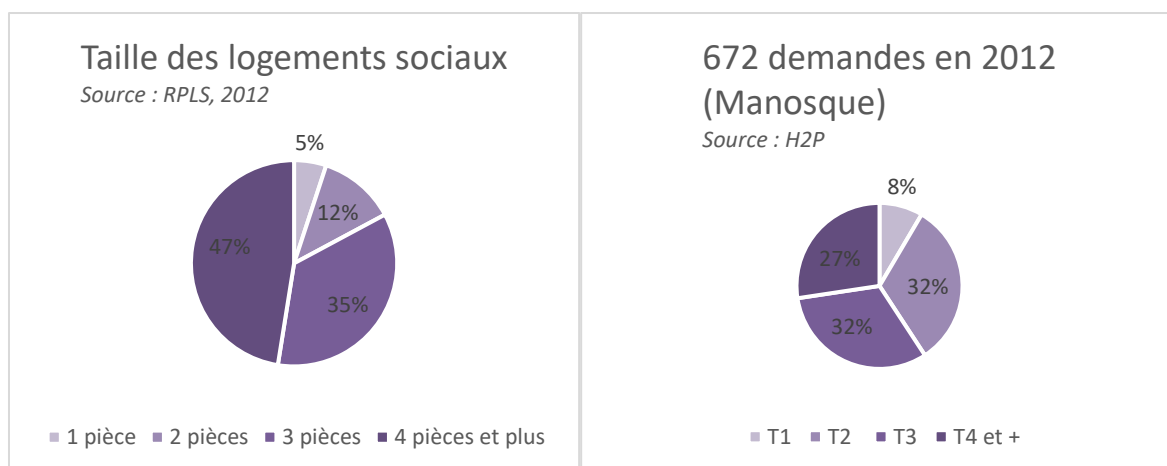
Le Plan Local de l'Habitat a imposé des rythmes de rattrapage qui, pour Manosque, s'élèvent à 317 logements pour la période 2017-2019. La commune devra donc réaliser environ 106 logements locatifs sociaux par an (66 logements neufs et 40 sur le parc existant) pour atteindre les objectifs fixés.

➤ *Les objectifs de l'article 55 de la loi SRU*

Le bilan de 2019 révèle que la ville de Manosque comptabilise 1 792 logements sociaux. Toutefois, l'objectif de réalisation de logements locatifs sociaux (article 55 de la loi SRU) s'impose à cinq communes de DLVA dont Manosque. Avec un parc de logements locatifs sociaux estimés à 12,3% en 2013. L'objectif est d'atteindre un taux de 25% au plus tard en 2025. L'objectif au titre de la période 2020-2022 s'élève à 470 logements locatifs sociaux.

➤ *Typologie des demandes en logement*

La demande en logement social est quasi exclusivement localisée dans la vallée de la Durance où Manosque enregistre plus de la moitié des demandes. Cependant, l'offre en logements ne répond pas suffisamment à la demande. En effet, elle porte principalement sur du T1 et du T2 (43%) alors que cette typologie ne représente que 17% du parc. À l'inverse, seulement 25% des demandes portent sur du T4 et plus alors que cela représente 47% du parc. Parallèlement, la demande qui émane des requérants DALO se porte essentiellement sur des T1, T2 et T3.



Ces données témoignent de la nécessité pour la commune de diversifier davantage son parc social. Les demandeurs sont pour la plupart des jeunes ou des ménages de petite taille. Les familles monoparentales représentent un tiers des demandes pour les logements de petite surface.

➤ Les bailleurs sociaux sur Manosque

Neuf organismes bailleurs publics interviennent sur le territoire de la DLVA. H2P est l'organisme le plus impliqué, avec 65% des logements locatifs sociaux du territoire en gestion. Erilia (10%), la Logirem (7%), Domicil (5%) sont également présents. Les autres maîtres d'ouvrage (Var Habitat, Phocéenne d'Habitation, OPH Sud, SFHE, Famille et Provence) détiennent chacun un patrimoine inférieur à 3 % du parc.

2.4.4 Différents dispositifs pour le logement social

➤ Contrat de ville

Le contrat de ville permet de réaliser des projets urbains sous la forme contractuelle entre l'État, les collectivités locales et leurs partenaires. Il a été créé afin d'intervenir sur l'habitat, l'environnement, l'éducation, les transports, la sécurité, la culture, les équipements sportifs ou les services sociaux.

➤ Projet cœur de ville

Depuis 2018, Manosque est intégré au plan national Action Cœur de Ville. Ce dispositif lancé par le ministère de la cohésion des territoires ambitionne de venir en aide aux villes moyennes françaises qui connaissent des difficultés afin d'améliorer les conditions de vie des habitants et conforter le rôle de la ville de moteur dans le développement du territoire. Pour cela, des actions sont entreprises en faveur de l'habitat, du commerce, de l'accessibilité, des espaces publics et des équipements afin de redonner plus d'attractivité au centre-ville.

Dans le cadre de ce programme, la ville a lancé plusieurs initiatives telles que des réponses à des appels à candidatures pour la réhabilitation de bâtiments, la réalisation de diagnostic collaboratif des espaces publics, la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à volet Renouvellement Urbain sur le centre ancien, etc.

➤ NPNRU

Le quartier Arc Sud bénéficie de la mise en œuvre d'un projet de rénovation au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Ce programme contractualisé entre la ville de Manosque et l'ANRU a pour but de donner un nouveau au quartier et de changer son image. Pour cela, un programme d'actions plus ou moins lourdes a été défini à court et long termes. Des démolitions et rénovations d'îlots sont prévues, ainsi que des réaménagements et requalifications d'espaces publics, et enfin des rénovations et créations d'équipements publics.

Un de ces contrats a été élaboré pour DLVA sur la période 2015-2020. Ce dernier identifie deux quartiers prioritaires à Manosque :

- Le centre-ville Saint-Lazare couvrant la totalité du centre historique, mais excluant les résidences Saint-Lazare et la Trinque d'Isnard ;
- L'Arc Sud, intégrant l'ensemble du périmètre hormis la résidence La Colette.

Dans ce cadre, il s'agit donc de concevoir les actions du volet Habitat-cadre de vie en anticipant les interventions à venir de l'ANRU, mais aussi en articulation avec l'ensemble des orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ainsi, pour l'Arc Sud, la commune cible une intervention sur les copropriétés dégradées avec notamment pour objectif de créer du logement locatif social avec les bailleurs sociaux et les propriétaires privés, tandis que pour le centre-ville des études pré-opérationnelles d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) seront menées.

L'un des enjeux pour l'habitat de ce Contrat de Ville est l'amélioration de la prise en compte de la notion de parcours résidentiel en mettant en œuvre le droit à la mobilité dans le parc public. De ce fait, il est important de développer une offre sociale familiale en centre-ville (en lien avec le PLH, volet parc social et volet parc privé) : l'offre actuelle ne correspond pas au besoin des jeunes ménages.

➤ *La ZAC de Chanteprunier*

Une convention opérationnelle de veille active a été engagée sur Chanteprunier (près de 60 hectares) en partenariat avec l'EPF PACA. La première acquisition a eu lieu en 2006.

La phase 1 de la ZAC a été finalisée conformément au PLH :

- 48 logements répartis en 3 programmes, accession libre et accession à coût maîtrisé (en libre et suivant la définition du Prêt Social Location Accession) ;
- 42 logements en accession libre (22 collectifs et 20 individuels).

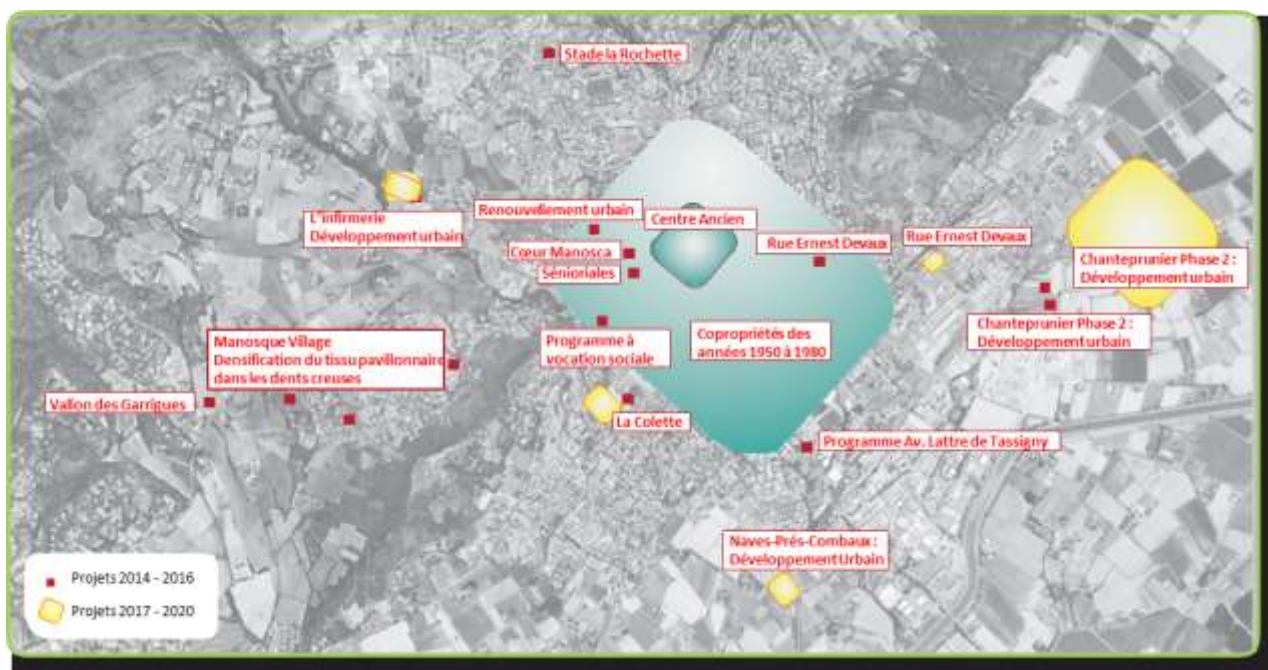
➤ *Les publics spécifiques*

Les données de 2012 font apparaître 1 487 logements et places en hébergements aidés dont :

- 1 270 logements conventionnés ;
- 135 logements en foyer (avec salle d'eau ou coin cuisine) ;
- 8 hébergements en foyer (sans salle d'eau ou coin cuisine) ;
- 74 conventionnés avec des particuliers.

Le PLH prévoit la réalisation de certains programmes visant des publics spécifiques tels que :

- Les Senioriales composées de 63 logements destinés à des personnes vieillissantes (T1, T2, T3, T4) ;
- Le Secteur Gare SNCF, Lycée des Iscles : projet de création de logements étudiants en lien avec le développement de formations post bac.



Source : PLH DLVA2014-2020

2.5 MARCHÉ DE L'IMMOBILIER

Au 1^{er} mai 2021, le prix moyen est de 2 087€/m² tous types de biens confondus. Par rapport à 2015, les prix ont baissé de 1%.

Si le prix du mètre carré pour les appartements est de 1 731€ en moyenne, il peut valoir entre 927€ et 2 384€ selon les secteurs, ce qui est en moyenne 300€ de moins qu'il y a 5 ans.

Le prix du mètre carré pour les maisons est quant à lui plus élevé, puisqu'il est estimé à 2 443€ en moyenne (soit + 17 % par rapport aux appartements) ; il peut néanmoins valoir entre 1 308€ et 3 363€ selon les rues et les caractéristiques de la maison, ce qui est en moyenne 150€ plus cher qu'il y a 5 ans. Il est en moyenne plus chère que la commune voisine de Sainte-Tulle et moins chère que Pierrevert et Volx.

Même constat pour les appartements sauf à Sainte-Tulle, mais les différences sont moins importantes.

Commune	Prix m ² moyen appartement	Prix m ² moyen maison	Loyer m ² moyen appartement
Manosque	1 731 €	2 443 €	11.5 €
Gréoux-les-Bains	2 327 €	2 755 €	12.2 €
Pierrevert	2 227 €	2 646 €	12.8 €
Sainte-Tulle	1 749 €	2 209 €	10.1 €
Valensole	2 149	1 365 €	12 €
Volx	2 149 €	2 365 €	12 €

Source : meilleursagents.com, consulté le 25 mai 2016

2.6 EN RÉSUMÉ : TENDANCES ET ENJEUX POUR LE LOGEMENT

2.6.1 En résumé

Il est observé une augmentation du parc total du fait de la légère progression du nombre de résidences principales (+802 entre 2007 et 2017 soit 3% de la croissance totale du parc) et une augmentation plus importante de la part des résidences secondaires avec une augmentation de 43% en 10 ans. Il y a également sur la période 2007-2017 une augmentation significative du nombre de logements vacants (+105%) issus du parc de résidences principales ne trouvant pas preneurs.

Cette augmentation de la vacance se manifeste principalement dans Manosque Intra-Muros et sur les quartiers du Séminaires Colombier, la Montée des Richesses Saint-Lazare et les Chauvinets. Ce phénomène traduit une relative inadéquation entre l'offre de logement existante et la demande en résidence principale. La typologie des logements présents en centre-ville, l'offre majoritaire en appartements et l'ancienneté des logements sont autant de facteurs qui incitent de nouveaux arrivants potentiels à se rabattre alors sur les communes voisines.

Cette inadéquation se retrouve également sur la demande de logements sociaux. Néanmoins, les objectifs de production fixés par le PLH imposent un rythme de rattrapage de 106 logements sociaux par an entre 2017 et 2019 (soit 66 logements neufs et 40 par mobilisation de l'existant). De manière plus large, le rythme de production de logements est fixé par le SCoT à hauteur de 176 logements par ans sur la période 2017-2035 (développé dans la partie suivante).

2.6.2 Tendances

- Une commune majoritairement résidentielle avec un taux de résidences secondaires qui augmente progressivement ;
- Une vacance qui a fortement augmenté et qui représente 13% de la part des logements en 2017. Celle-ci est surtout concentrée dans l'hypercentre et les quartiers de faubourgs.

2.6.3 Enjeux

- Remédier à l'accroissement de la part des logements vacants par le renouvellement du parc existant dans le centre-ville ;
- Ralentir l'augmentation de la part de logements secondaires ;
- Diversifier et adapter l'offre de logements pour attirer de nouvelles populations et en particulier les jeunes ménages.

2.7 ANNEXES

2.7.1 Population municipale 1968-2017

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Alpes-de-Haute-Provence	104 813	112 178	119 068	130 883	139 561	156 067	161 241	163 915
DLVA	35 182	39 453	43 037	47 161	50 844	58 159	61 368	24 009
Manosque	16 281	19 126	18 760	19 107	19 603	21 777	22 099	22 333
Gréoux-les-Bains	1 182	1 296	1 635	1 718	1 921	2 459	2 589	2 634
Pierrevert	1 028	1 772	2 560	2 914	3 280	3 577	3 699	3 816
Sainte-Tulle	2 458	2 520	2 805	2 855	3 055	3 247	3 376	3 408
Valensole	1 791	1 721	1 944	2 202	2 334	2 700	3 280	3 204
Volx	1 902	2 026	2 185	2 516	2 690	2 885	3 090	3 171

2.7.2 Catégories de logements ventilés par IRIS

2012	Logements en 2012 (princ)	Résidences principales en 2012 (princ)	Rés secondaires et logts occasionnels en 2012 (princ)	Logements vacants en 2012 (princ)
Manosque Intra-Muros	1 591	1 181	46	364
La Burlière Luquèce	1 099	952	16	131
Temps Perdu La Trinquie	2 202	1 940	25	236
Les Chauvinets	1 049	936	17	96
Séminaire Colombier	1 006	855	29	122
Montée des Richesses Saint-Lazare	1 499	1 319	34	146
Les Ponches Les Naves	922	819	25	79
Saint-Pancrace Les Serrets	1 104	1 053	7	44
Périphérie	1 221	1 094	28	99
ZI Saint-Joseph	172	142	7	24
2017	Logements en 2017 (princ)	Résidences principales en 2017 (princ)	Rés secondaires et logts occasionnels en 2017 (princ)	Logements vacants en 2017 (princ)
Manosque Intra-Muros	1 561	1 094	37	430
La Burlière Luquèce	1 316	1 113	35	169
Temps Perdu La Trinquie	2 334	1 863	150	322
Les Chauvinets	1 062	929	30	103
Séminaire Colombier	1 007	837	37	133
Montée des Richesses Saint-Lazare	1 549	1 358	32	159
Les Ponches Les Naves	906	785	6	115
Saint-Pancrace Les Serrets	1 177	1 076	20	81
Périphérie	1 510	1 386	32	92
ZI Saint-Joseph	185	166	9	10

3 FORMES URBAINES

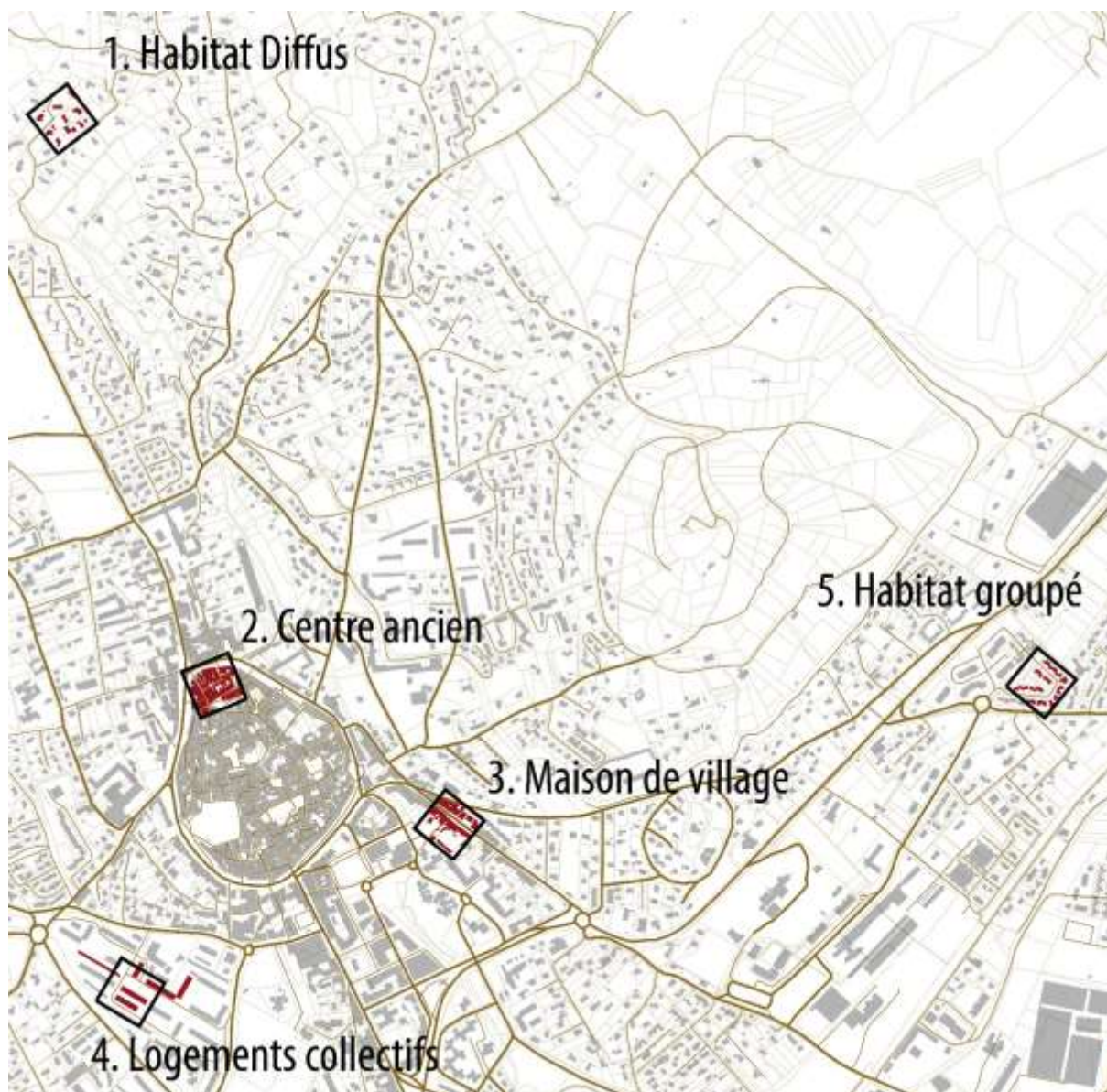
L'histoire de la ville est résumée en neuf périodes qui ont eu un impact sur l'évolution de sa forme urbaine :

- L'occupation du site dès l'antiquité ;
- En l'an 900, l'éclatement du bourg en 5 villages ;
- A partir du XIIIe siècle, la population retourne dans le bourg ;
- Du XIIIe au XVIIIe siècle, les limites du bourg ne se modifient pas ;
- Au XIXe siècle, le bourg acquiert sa structure actuelle ;
- Au XIXe siècle, les faubourgs se développent ;
- Fin du XIXe - début du XXe siècle, une architecture industrielle apparaît ;
- Fin du XIXe - début du XXe siècle, le site se transforme ;
- Deuxième moitié du XXe siècle, la ville s'étale dans le territoire.

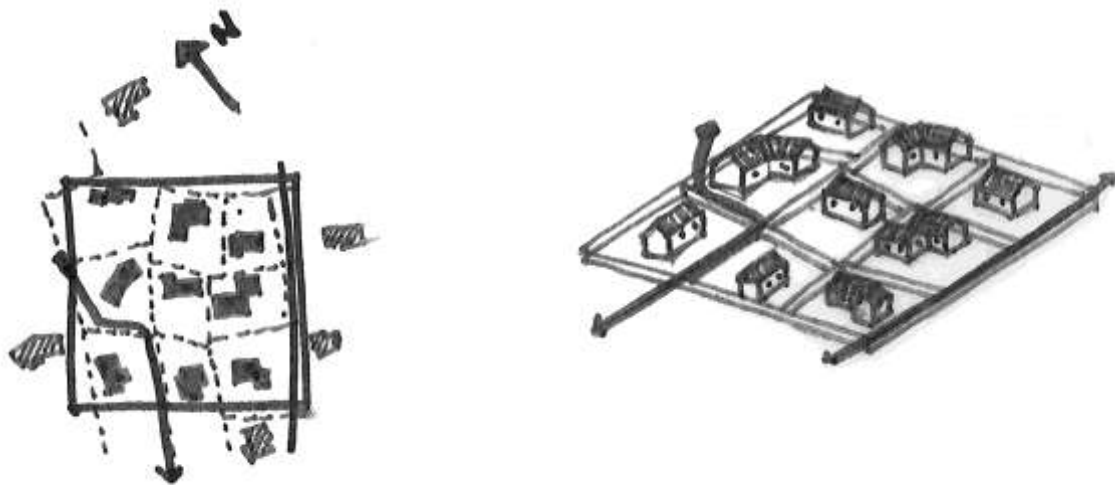
La ville s'est développée de manière concentrique à partir des cinq voies principales d'accès au centre-ville. La zone urbaine contourne le centre ancien jusqu'aux giratoires de ces voies. Les limites de cette zone urbaine sont tracées : au nord, dans le cirque naturel, suivant le Canal de Manosque ; au sud, dans le piémont, elles sont déterminées par la déviation de la R.N. 96, ainsi que par le Ravin de Drouille. Le passage entre cette zone urbaine dense au caractère périurbain est rapidement repéré par des entités urbaines en "taches d'huile".

Ces "taches d'huile" sont la résultante d'un aménagement favorisant l'étalement urbain, ce qui entraîne une forte consommation d'espace. De plus, l'allongement des distances entre les quartiers favorise l'usage de la voiture, usage encore prédominant dans le quotidien de la ville. Cette tendance se traduit par une forte présence de l'automobile à Manosque.

Sur le territoire de Manosque, on recense 5 grandes typologies de formes urbaines, dont chacune témoigne d'une partie de l'histoire de la commune.



3.1 HABITAT DIFFUS



Cette typologie correspond aux quartiers d'habitat individuel pavillonnaire, le rêve des Français : la maison et son jardin. Ce quartier a été réalisé dans le cadre d'opérations individuelles ponctuelles lors de la périurbanisation.

➤ *Consommation foncière*

- Densité : 8 à 10 log/ha ;
- Parcelles d'environ : 1 000 m² ;
- Constructions : < 200 m² et constituées d'un ou deux étages ;
- L'emprise au sol moyenne est de 0,18 ce qui démontre que cette typologie est très peu économe de la ressource foncière et donc en rupture avec les objectifs d'équilibre introduits par la loi SRU.

➤ *Formes urbaines - implantation*

Le tissu urbain est discontinu, résultat de l'implantation des constructions au milieu de la parcelle. Ces modes d'implantation découlent d'une division parcellaire arbitraire et géométrique, sans aucun rapport avec la topographie du site, réalisée de façon à avoir des parcelles de taille semblable et sur un principe de desserte viaire pour chaque construction. Ainsi, l'implantation des constructions relève plus d'une préoccupation relative à leur accessibilité plutôt que de la volonté d'avoir une orientation optimale du point de vue thermique.

➤ *Architecture*

L'architecture est éclectique et fait référence au style néo-provençal, il renvoie une image régionaliste plus qu'à une forme d'expression patrimoniale ou une architecture spécifique. Cette image, souvent très décalée de l'histoire de la Provence, est traduite par l'usage de couleurs vives, des toits en tuiles à deux ou quatre pentes, des terrasses ou patios.

On peut y trouver des références hétéroclites (des patios travaillés avec des colonnes aux différents ordres classiques grecques, des balustrades aux moulures pâles, des terrasses californiennes, des volutes végétales, des patios mexicains).

Les façades présentent des ouvertures réparties de façon uniforme, respectant une symétrie et l'œil de bœuf est généralement présent.

➤ *Incidence sur le paysage*

Une telle urbanisation provoque un mitage important des espaces naturels en franges urbaines, portant atteinte aux paysages du Luberon et, pour les opérations pavillonnaires de la vallée de la Durance, à l'économie agricole de la commune. Du fait de l'éloignement de ces opérations des commerces et services, cette typologie a une incidence très négative sur l'environnement, car l'usage de la voiture est quasi indispensable.

➤ *Cadre de vie, rapport avec l'espace public*

La forme de ces tissus urbains doit être considérée comme l'expression actuelle d'un choix de mode de vie. En effet, ces zones résidentielles implantées dans un environnement naturel ou rural paraissent garantir une vie calme, à l'abri de l'agitation qui caractérise les centres denses.

Selon la perméabilité des opérations (traitement des limites : murs, clôtures) il peut y avoir une interaction plus au moins directe entre les habitants, le paysage et la pratique des espaces naturels (accès aux sentiers de randonnées).

Dans cette typologie, l'espace public se définit et se limite principalement à la rue. Cependant l'usage quasi exclusif de la voiture et l'effet d'être une zone résidentielle, sans animation commerciale, la rue ne sert pas au lieu de rencontre, rôle de l'espace public.

➤ *Rapport forme - inertie thermique*

L'inertie thermique d'une construction dépend des matériaux qui composent son intérieur, mais aussi de la quantité de surface exposée à l'extérieur. Le bâti isolé de cette typologie urbaine offre un maximum de surface d'échange, ce qui est peu favorable à l'inertie thermique. Les habitants doivent donc compenser artificiellement par le biais du chauffage ou de la climatisation.

➤ *Enjeux*

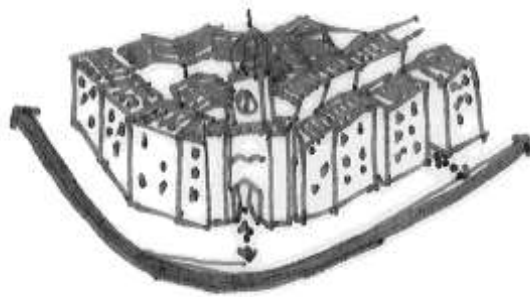
Éloignées du cœur de ville et de ses commerces, services, équipements et lieux de travail, ces constructions entraînent une multiplication de l'usage de la voiture, voire une façon d'aménager en fonction de son usage :

- à l'échelle des parcelles individuelles, le mode d'implantation des pavillons et de leurs aires de stationnement nécessite la création de linéaires de voies supplémentaires pour rejoindre la voirie collective ;
- à l'échelle des quartiers, l'urbanisation le long des chemins ruraux a eu pour conséquence leur transformation en boulevards urbains, sans pour autant qu'ils en aient les caractéristiques ;
- à l'échelle de la ville, cette inadaptation du réseau routier, entraîne la saturation des voies de circulation et des difficultés de stationnement dans le centre-ville (source diag 2005).

Une autre conséquence de cette implantation est la présence de nombreux terrains délaissés, difficilement exploitables ou mal orientés.

Cette forme urbaine entraîne pour la collectivité des problèmes de gaspillage du foncier, de détérioration du paysage et surtout de coûts d'équipements.

3.2 CENTRE ANCIEN



Cette typologie reflète les périodes de création de la ville. Elle a pris forme au début du XIII^e siècle, puis jusqu'au XIX^e siècle, elle s'est développée pour acquérir sa structure actuelle. Ainsi, chaque époque a laissé des traces dans le quartier du centre ancien.

Elle se caractérise par un tissu urbain compact, typique de la ville médiévale. Les rues sont étroites et sinueuses, reprenant souvent le tracé des anciens chemins ruraux, elles sont à l'échelle du piéton ce qui rend l'accès des voitures difficile. Ces espaces accueillent autant des activités artisanales et commerciales, que la vie familiale. Le quartier conserve les 4 portes de remparts qui l'ont longtemps enserrée.

➤ *Consommation foncière*

- Densité : 320 log/ha en moyenne ;
- Parcelles d'environ : 60 m² ;
- Des constructions de 58 m² en moyenne, constituées de trois à quatre étages ;
- L'emprise au sol est de 1, ce qui démontre que cette typologie est très économe de la ressource foncière.

➤ *Formes urbaines - implantation*

Les îlots sont composés par des parcelles petites et étroites et construites presque dans leur totalité. Cette forme urbaine constitue un tissu continu et compact, où les espaces libres en cœur d'îlot sont rares, uniquement présents en forme de courettes ou de puits de lumière.

➤ *Architecture*

Les bâtiments sont composés de 3 à 4 étages et prennent la forme des parcelles, ils sont donc étroits et profonds.

Les façades sont homogènes, cependant certains éléments les caractérisent : soubassements, couronnements, ouvertures verticales de petite taille : les pleins dominent les vides. Leur composition et leur décor révèlent le statut et la nature des immeubles.

Les rez-de-chaussée sont souvent occupés par des commerces. De ce fait, parfois, la structure des bâtiments n'a pas été respectée, les ouvertures traditionnelles ont été agrandies ou créées aux rez-de-chaussée afin de donner une meilleure visibilité aux activités qu'ils accueillent.

➤ ***Incidence sur le paysage***

Trois composantes permettent de reconnaître la silhouette de la Ville de Manosque d'une vue lointaine : le Mont d'Or, la colline Toutes Aures et le centre ancien. Ces composantes dessinent trois buttes qui se détachent sur le fond du massif du Luberon, formant ainsi l'identité paysagère de la ville.

"La vision lointaine du centre ancien perçoit non seulement une masse bâtie continue, mais également de manière plus fine des éléments qui rattachent une tradition"⁵.

➤ ***Cadre de vie, rapport avec l'espace public***

Plus de 40% de la superficie du centre ancien correspond aux espaces publics répartis entre les rues, les places et les placettes. Au-delà du périmètre de ce qui semble être la ligne des anciens remparts de la ville du Moyen-Âge, on perçoit de grandes parcelles libres qui n'ont jamais été construites et qui témoignent la trace des jardins des anciens couvents, aujourd'hui aménagés en placettes. Le centre ancien est "le lieu d'échange" le plus important de la ville.

➤ ***Rapport forme - inertie thermique***

Même si la compacité qui caractérise cette typologie permet d'avoir un bon rendement au niveau de l'inertie thermique, les immeubles sont anciens et ont été modifiés, parfois à de nombreuses reprises, et certains matériaux ont perdu de leurs performances techniques, tant au niveau de l'isolation (thermique, acoustique) que structurelle.

➤ ***Tendances***

La commune a mis en place une démarche d'attractivité touristique en proposant des visites guidées.

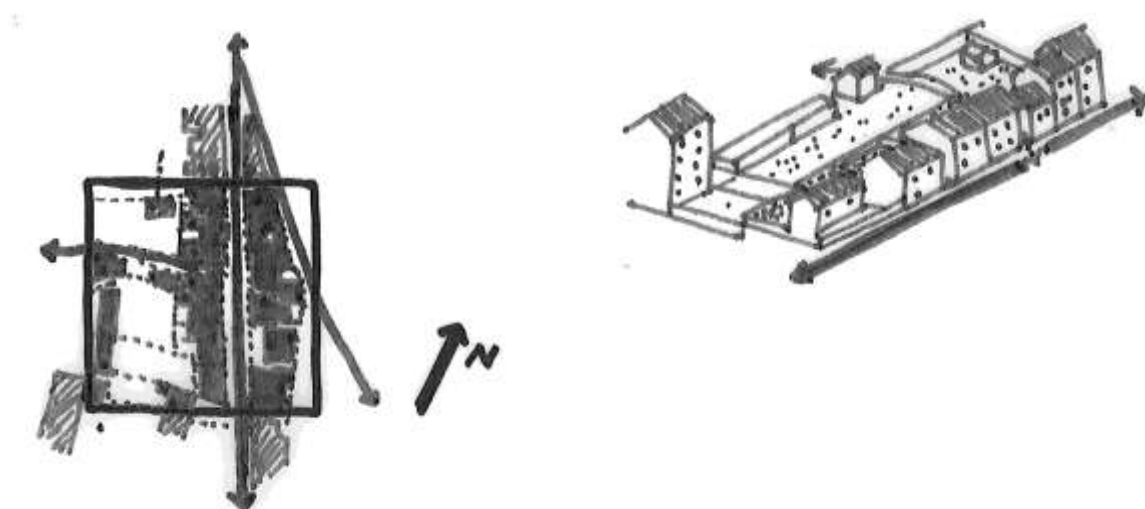
➤ ***Enjeux***

Malgré les échanges entre les différents usages : commerces, équipements socioculturels et l'habitat, le centre ancien est en perte d'attractivité. Ce facteur se doit surtout à la dévaluation de l'habitat qui ne répond pas aux modes de vie actuels : accessibilité, ensoleillement, stationnement, confort thermique, vues, etc.

Cependant, un périmètre de Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), a été mise en place en novembre 2008 afin de préserver ce patrimoine. Cette procédure est actuellement en révision.

⁵ Rapport de présentation, ZPPAUP de Manosque, novembre 2008, p.43

3.3 FAUBOURG



La maison de village du faubourg est axée sur l'entrée est du centre ancien. De forme linéaire, le long de l'avenue Saint-Lazare, ce faubourg s'est développé au fur et à mesure à partir du centre, et ce sur 300 mètres depuis les années 1800. Cet axe était, et est toujours, l'un des axes structurants du système viaire de la Ville.

➤ *Consommation foncière*

- Densité moyenne : 35 log/ha ;
- Parcelles : 200 m² ;
- Surface moyenne de bâti : 120 m² ;
- Typologie de bâti : habitation individuelle / collective du R+1 au R+2 ;
- Emprise au sol : 0,8.

➤ *Formes urbaines - implantation*

Cette forme urbaine est composée d'un tissu mixte de périodes différentes. D'une part, la première extension de la ville du XIX^{ème} siècle, prend la forme de faubourg. Elle dessine la rue corridor sans rupture, avec l'alignement des immeubles d'habitat, collectif ou individuel, le long de l'axe de l'avenue Saint-Lazare. D'autre part, les aménagements urbains de la deuxième extension génèrent des constructions isolées et discontinues, d'habitat collectif ou d'équipements, desservies par un système de voirie contemporain et indépendant de l'avenue Saint-Lazare. De ce fait, l'îlot est composé par des formes très hétérogènes, avec des parcelles de tailles différentes qui oscillent entre 50 et 200 m².

Sauf pour quelques exceptions moins anciennes, les bâtiments ont été construits sur presque la totalité de la surface de la parcelle, en limite directe avec la rue. Les volumes sont composés de 2 à 4 étages, sans respecter une même ligne de faîtage.

L'îlot choisi s'adapte à la topographie, offrant ainsi des jardins privatifs sur le côté Riou de Couquières, ainsi qu'un court parcours piéton le long de la partie, à ciel ouvert, du Riou.

➤ *Architecture*

Les façades, différentes les unes des autres, présentent toutefois certaines caractéristiques communes : d'une ouverture importante, à côté de la porte d'entrée (utilisé anciennement comme local commercial, qui fait désormais office de garage) et peu d'ouvertures verticales aux étages.

➤ ***Incidence sur le paysage***

L'avenue Saint-Lazare présente un linéaire quasi continu de bâtiments, interrompue uniquement par une voie partant sur l'ouest, donnant une impression de « couloir » et créant ainsi une perspective très marquée pour l'entrée de ville. À l'intérieur des parcelles, une riche végétation compense le caractère austère du faubourg.

➤ ***Cadre de vie, rapport avec l'espace public***

Étant un secteur à usage d'habitation, mis à part très peu de commerces éparpillés, l'espace public est défini par la rue. De traitements sur l'espace public (trottoirs de bonne dimension, sécurisés) ont été réalisés.

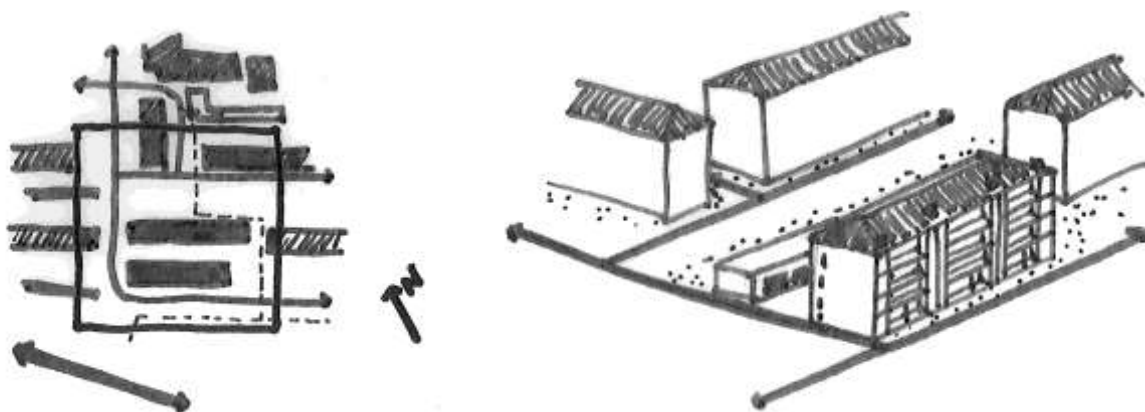
➤ ***Rapport forme - inertie thermique***

La compacité de cette typologie permet d'avoir un bon rendement au niveau de l'inertie thermique. Cependant, les immeubles sont anciens et certains matériaux ont perdu de leurs performances techniques.

➤ ***Enjeux***

Ce secteur, n'ayant plus le caractère d'un faubourg avec sa propre identité et centralité (le peu de commerces existants sont proches au centre-ville), ne présente pas d'enjeu majeur.

3.4 HABITAT COLLECTIF



Cette forme urbaine constituée d'immeubles collectifs sociaux des années 1960, a été construite dans la couronne urbaine de la ville, au sud-ouest du centre ancien. Elle est délimitée par des axes viaires structurants et très proches des équipements publics.

➤ *Consommation foncière*

- Densité moyenne : 60 log/ha ;
- Parcelles : > 20 000 m² ;
- Surface moyenne de bâti : 500 m² ;
- Typologie de bâti : habitation collective en R+4 ;
- Emprise au sol : 0,2.

➤ *Formes urbaines - implantation*

Cette typologie crée des îlots ouverts, composés par l'ensemble d'immeubles d'habitations et de stationnements collectifs, prenant la forme de barres et par un système de voiries semi-privées. À l'exception de quelques immeubles, la plupart sont disposés sur les parcelles en forme discontinue, de forme orthogonale.

Les volumes sont en R+4 et en rez-de-chaussée, pour les immeubles, dédiés au stationnement. Des espaces de verdure, généralement placés devant les façades principales, rompent le caractère brutaliste des constructions et aident à générer un cadre de vie moins austère.

➤ *Architecture*

Composé par une architecture homogène, les façades des immeubles sont identiques : des loggias longent la façade principale, tandis que des ouvertures simples et symétriques dessinent les autres façades. Les toits sont à quatre pentes en tuiles.

➤ *Incidence sur le paysage*

L'alignement d'arbres entre l'îlot et les voies publiques permet d'avoir une relation quasi indépendante entre les immeubles et la ville, sans pour autant ghettoïser l'espace.

➤ *Cadre de vie, rapport avec l'espace public*

La relation entre l'espace privé (immeuble) et l'espace collectif (voirie, trottoirs, espaces verts), et des plaines et vides (hauteurs, dimensions) permet aux habitants d'obtenir un cadre de vie spacieux et confortable. L'absence de commerces à l'intérieur de l'îlot et la proximité des équipements et services facilitent l'interaction des habitants avec la ville.

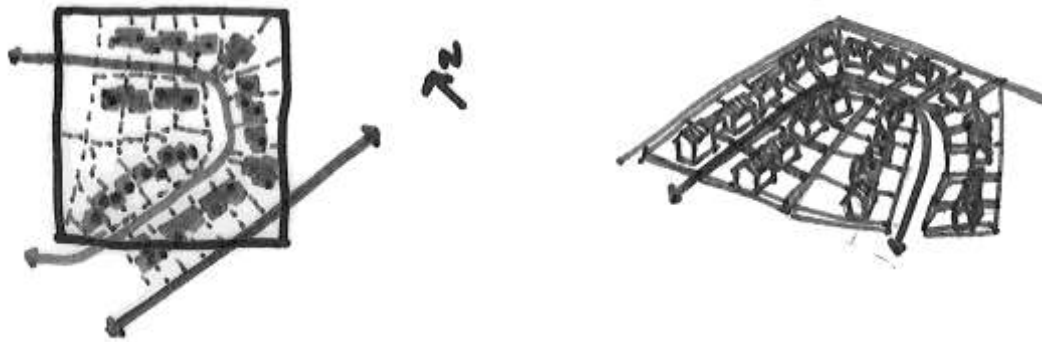
➤ *Rapport forme - inertie thermique*

Ayant été construits dans les années de grande production, due à la grande demande de logements au niveau national, et n'ayant pas les soucis écologiques actuels, la qualité des matériaux n'ont pas été réfléchis en relation à la déperdition énergétique. Toutefois, le logement collectif est la forme urbaine la plus économe en énergie.

➤ *Enjeux*

La liaison entre cette typologie urbaine et son voisinage doit permettre d'avoir des échanges d'usage, afin de ne pas provoquer une sorte de "ghettoïsation".

3.5 CONSTRUCTIONS JUMELÉES



Cette typologie correspond au quartier d'habitat individuel pavillonnaire groupé, composé des maisons jumelées (par deux ou trois). Ce quartier a été réalisé dans le cadre d'une opération de lotissement, en dehors de la couronne urbaine, lors de la 2ème extension de la ville vers l'est. Réalisé dans les années 2000, ce quartier densifie un des secteurs stratégiques pour le développement de la ville : pôle commercial et des équipements (gare SNCF, nouveau lycée...).

➤ *Consommation foncière*

- Densité de logements : 40 log/ha ;
- Surface moyenne de parcelles : 230 m² ;
- Surface moyenne de bâti : 57 m² ;
- Typologie de bâti : habitation individuelle en R et R+1 ;
- Emprise au sol : 0,22 ;

➤ *Formes urbaines - implantation*

L'opération est composée par un découpage parcellaire rationnel, adapté à la topographie et sur une trame orthogonale à une voie de desserte privée. Les constructions sont accolées et discrètement décalées afin de casser les alignements. Leur implantation sur la parcelle permet d'avoir un espace de transition sur la rue et d'un jardin à l'opposé. Le stationnement est inclus dans l'architecture de la construction.

➤ *Architecture*

L'architecture est répétitive, reproduisant, en général, le style néo-provençal (cf. maison individuelle).

➤ *Incidence sur le paysage*

Cette typologie compacte et économe d'espace est un bon compromis entre habiter une maison et le développement d'une ville.

➤ *Cadre de vie, rapport avec l'espace public*

Le rapport à l'espace public se définit et se limite principalement à la rue, cependant l'exemple choisi est positionné dans un secteur en développement. Des commerces et des services de proximité commencent à s'y installer.

➤ *Rapport forme - inertie thermique*

La mitoyenneté des volumes permet de conserver l'inertie thermique des logements, donc d'avoir moins de dépenses d'énergie qu'une maison isolée.

➤ *Enjeux*

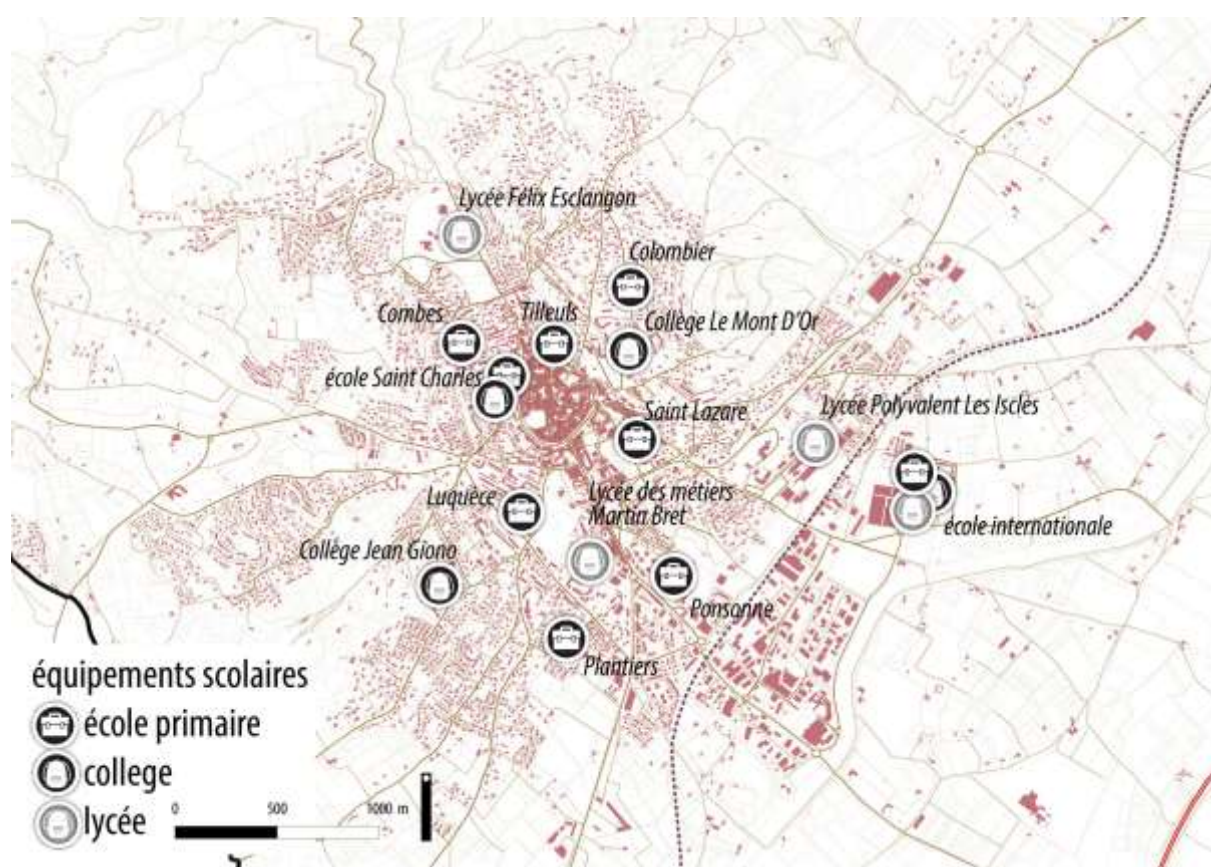
La qualité architecturale et l'absence de traitement qualitatif en limite des parcelles (clôtures) peuvent être mises en cause.

4 ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET PATRIMOINE URBAIN

Les habitants de Manosque bénéficient d'une offre de service et d'équipements en infrastructures d'un bon niveau. Le taux d'équipement de la commune s'avère à la hauteur des besoins de ses habitants, mais aussi au niveau du territoire de DLVA faisant de Manosque un pôle majeur.

4.1.1 Les établissements scolaires

La ville de Manosque est dotée de deux collèges et compte trois lycées, dont un professionnel. Il y a en plus l'école internationale qui va de la maternelle au lycée et une structure privée (Saint-Charles) qui va de la maternelle au collège. En outre, la commune concentre huit écoles primaires et douze maternelles réparties comme suit :



➤ *Effectifs scolaires*

Écoles maternelles	Nombre d'élèves	Zone	Total classes	Moyenne par classe	Évolution effectifs
Colombier	99		4	24	
Combes	97		4	24	
Luquèce	143	RRS	7	21	
Plantiers	111	RRS	5	20	
Ponsonne	125	RRS	5	23	
St-Lazare	194		4	22	
Tilleuls	62		3	22	
École Internationale	139		4	23	
Total maternelle	731				

Écoles élémentaires	Nombre d'élèves	Zone	Total classes	Moyenne par classe	Évolution effectifs
Colombier	167		12	22	
Combes	168		7	24	
Luquèce	243	RRS	14	17	
Plantiers	161	RRS	9	20	
Ponsonne	197	RRS	17	19	
St-Lazare	159		7	22	
Tilleuls	189		7	22	
École Internationale	267		18	21	
Total élémentaire	1 184				
Total général	2 321				

On note également la présence du CIO - CENTRE MÉDICO SCOLAIRE - INSPECTION ACADÉMIQUE - Rue Rossini.

4.1.2 Équipements sociaux

La ville de Manosque est dotée d'équipements sociaux diversifiés qui sont au service des populations dans le besoin (hébergement, conseil) :

- Abri de nuit - Boulevard Casimir Pelloutier ;
- Foyer Quintrands – Salle des Tilleuls - Rue Lemoyne ;
- Immeuble aide aux mères / Maison de l'Europe - Rue Raffin ;
- Maison de la solidarité / CCAS - Boulevard Casimir Pelloutier ;
- Foyer d'extrême urgence - 8 rue d'Aubette ;
- Centre accueil la rochette - Avenue de l'Argile.

4.1.3 Équipements associations et groupements

- Maison des associations (BÂTIMENTS A, B, C) ;
- Local des commerçants - 12 place des Marchands ;
- Local syndical UNSA - 2 boulevard des Tilleuls – porte du Soubeyran ;

- Bourse du travail – CGT ;
- Immeuble Bourse du travail - 1 place Marcel Pagnol.

4.1.4 Équipement jeunesse

- Bureaux info jeunesse (RDC, chaufferie et 1^{er} étage), 10 rue Arthur Robert ;
- Collectif petite enfance – Les Comptines ;
- Crèche Municipale - La Farandole ;
- Crèche Patati Patata - 24 rue du Soubeyran ;
- Crèche Pomme d’api - La Trinque d'Isnard ;
- Crèche multi accueil Moulin neuf - 55 Chemin Auguste Girard ;
- Centre de l’enfance Robert Honde - Avenue de Lattre de Tassigny - La Trinque d'Isnard ;
- Préfabriqués luquece / asa – garderie.

4.1.5 Équipement de santé et personnes âgées

- Médecine du travail - Place Marceau ;
- Office manosquin des personnes âgées (OMPA) - Rue Lemoyne - Boulevard des Tilleuls.

4.1.6 Équipements sport, culture et loisirs

Les habitants de Manosque bénéficient d’une offre d’équipements culturels et de loisirs variés et d’espaces dédiés à la pratique sportive, vecteurs d’aménité urbaine et de bien-être au quotidien.

➤ *Espace culturel*

- Médiathèque d'Herbes, Rue du Mont d’Or ;
- Théâtre Jean le bleu, Allée de Provence ;
- MJC/La Capsule, salle de musique, 1 Allée de Provence ;
- Conservatoire à rayonnement départemental, 2 Rue des écoles .

➤ *Pratiques sportives*

Gymnase :

- Gymnase COSEC - Boulevard des Varzelles ;
- Gymnase polyvalent des Iscles – Avenue Ryckebush ;
- Gymnase Lycée des métiers Louis Martin Bret – Boulevard du temps perdu ;
- Gymnase du Lycée Félix Esclangon – Boulevard du Martin Bret ;
- Gymnase École Internationale Manosque _ Avenue du docteur Bernard Foussier ;
- Gymnase du Collège Le Mont d’Or – Avenue Martin Nalin.

Piscine :

- Piscine municipale de la Rochette – Avenue de l’Argile.

Salles de sports municipales :

- Complexe municipal de la Rochette – Avenue de l’Argile ;
- Complexe Municipal Omnisports Edouard FACHLEITNER ;
- Salle municipale de sport combat de la Rochette ;
- Club-House Rugby et Vestiaires du stade Jean-Salobert de la Rochette ;
- Salle d’escrime, Ateliers de Relais– ZI Saint-Maurice ;
- Salle municipale d’escalade de la Rochette ;
- Club House Football et Vestiaires du Stade Adrien Gilly de la Ponsonne – Parc de la Rochette ;

- Club House ASPTT Manosque - Parc de la Rochette ;
- Club House Tennis Club Gassaud Manosque - Allée des Mûriers ;
- Base de Voile et Base d’Aviron Plan d’eau des Vannades - Base de loisirs des Vannades.

Équipements sportifs ERP de type PA :

- 4 terrains de basket et une piste d'athlétisme de 200 m, Gymnase - Collège Jean Giono ;
- 2 terrains de basket-hand et une piste d’athlétisme en longueur de 180m - Lycée polyvalent des Iscles ;
- 2 terrains de basket-hand et une piste d’athlétisme d'une longueur de 200 m - Lycée des Métiers Louis Martin Bret ;
- 5 terrains de basket-hand et piste d’athlétisme de 200 m Lycée Félix Esclangon ;
- 2 terrains de basket-hand et une piste d’athlétisme longueur de 50m - École Internationale Manosque ;
- 2 terrains basket-hand du Collège Le Mont d’Or ;
- Terrains de Bicross et de Tir à l’Arc à Garidel – Boulevard Garidel ;
- Terrain City Stade des Grands Près – Avenue Luberon ;
- Base de Loisirs des Vannades – Chemin des Vannades ;
- Pétanque rochette ;
- Skate park ;
- Plan d'eau des Vannades.

➤ *Espaces de loisirs*

- Office de tourisme - Place du Docteur Joubert ;
- Local passeport vacances - 15 impasse des Greniers ;
- Salle des fêtes Osco Manosco - Avenue du Moulin Neuf.

4.1.7 Équipements municipaux

- Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville ;
- Centre technique municipal ;
- Maison des policiers auxiliaires - 15 Rue Danton.

4.1.8 Locaux

- Local des Serrets - Allée de l'Ubaye ;
- Local St LAZARE - Rue d'En-Dessous ;
- Local locatif - Avenue de la libération.

4.1.9 Équipements de transport et de stationnement

- Halte routière - Boulevard Charles de Gaulle ;
- Parking souterrain du Caragou ;
- Parking souterrain du centre ;
- Parking de la Villette.

4.1.10 Autres

- Sanitaires publics - Parc de Drouille ;
- Sanitaires publics - place du terreau.

4.2 PATRIMOINE

La commune dispose d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Une servitude d'utilité publique pour « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Ainsi, elle comporte des prescriptions particulières, visant la mise en valeur du bâti et des paysages.

Le périmètre défini pour l'AVAP concerne :

- Le centre ancien ;
- Les faubourgs jusqu'à la gare SNCF à l'est ;
- L'Olivette, au nord ;
- Le lycée Esclangon, à l'ouest ;
- Les collines de Toutes Aures, du Mont d'Or et des Chauvinets.

4.2.1 Immeubles et jardins protégés au titre de la loi Monument Historique

- Partie inférieure de la porte Soubeyran : inscription par arrêté du 23 juin 1933 ;
- Porte de la Saunerie : classement par arrêté du 12 juillet 1886 ;
- Église Notre-Dame de Romigier, classement par arrêté du 10 octobre 1980 ;
- Église paroissiale Saint-Saveur, classement par arrêté du 11 juillet 1975 ;
- Chapelle, dite aussi église de la Présentation, classement par arrêté du 15 septembre 1987 ;
- Église, inscription par arrêté du 12 septembre 1977 ;
- Croix en pierre située autrefois dans le cimetière Notre-Dame, actuellement dans l'Église, inscription par arrêté du 19 mars 1927 ;
- Façades et toitures, inscription par arrêté du 5 septembre 1946 ;
- Restes de la Tour dite "du Mont d'Or" située au sud-est de l'ancien château de Manosque, inscription par arrêté du 9 mars 1927 ;
- Façade et toiture sur rue de l'immeuble Hotel de Gassaud, inscription par arrêté du 14 avril 1951 ;
- Hôtel, ancien immeuble, inscription en totalité par arrêté du 10 mars 1987 ;
- Hôtel Isaac Bourdin, inscription en totalité par arrêté du 5 septembre 1946 ;
- Maison de Jean Giono, dénommée "Le Paraïs", avec son jardin, l'impasse conduisant à la maison ainsi que les parcelles AR 14 et 20 de l'autre côté du canal, inscription par arrêté du 10 mars 1996.

5 LES GRANDS PROJETS

5.1 LA ZAC CHANTEPRUNIER

5.1.1 La ZAC et sa programmation initiale

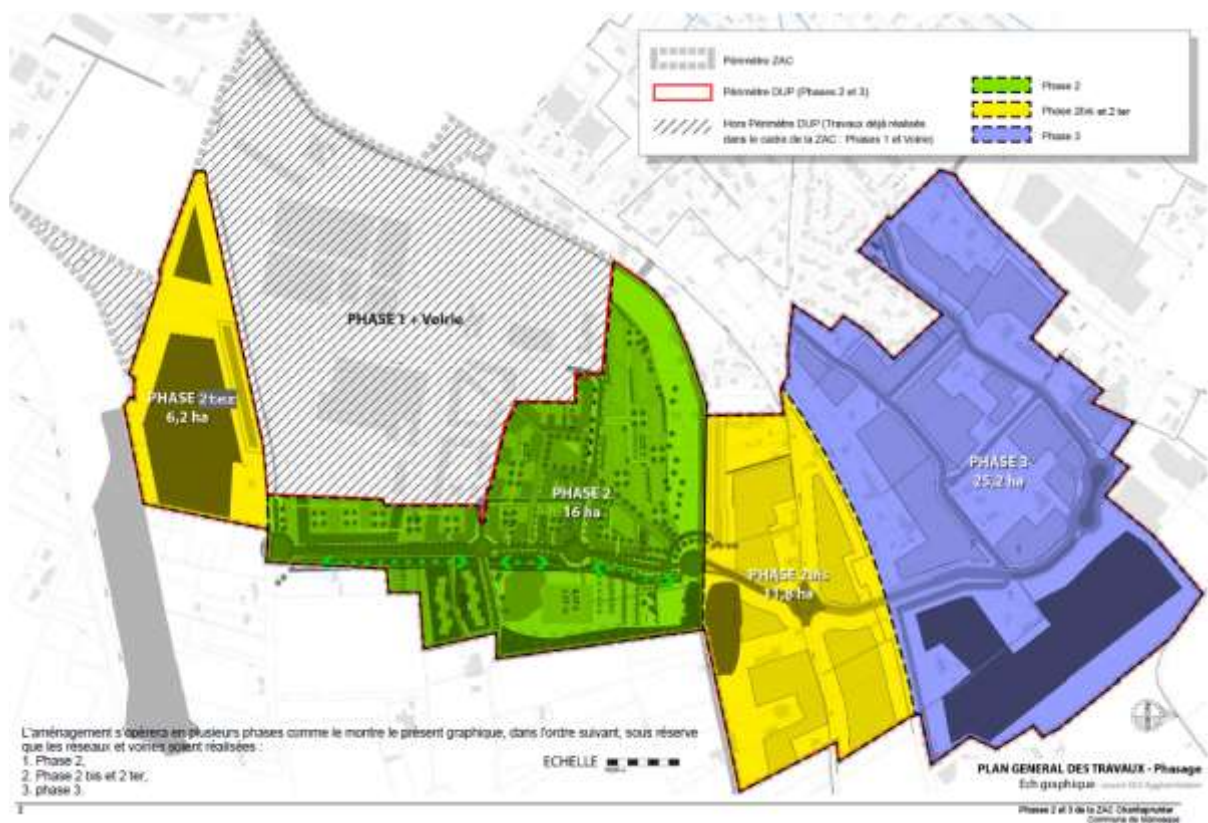
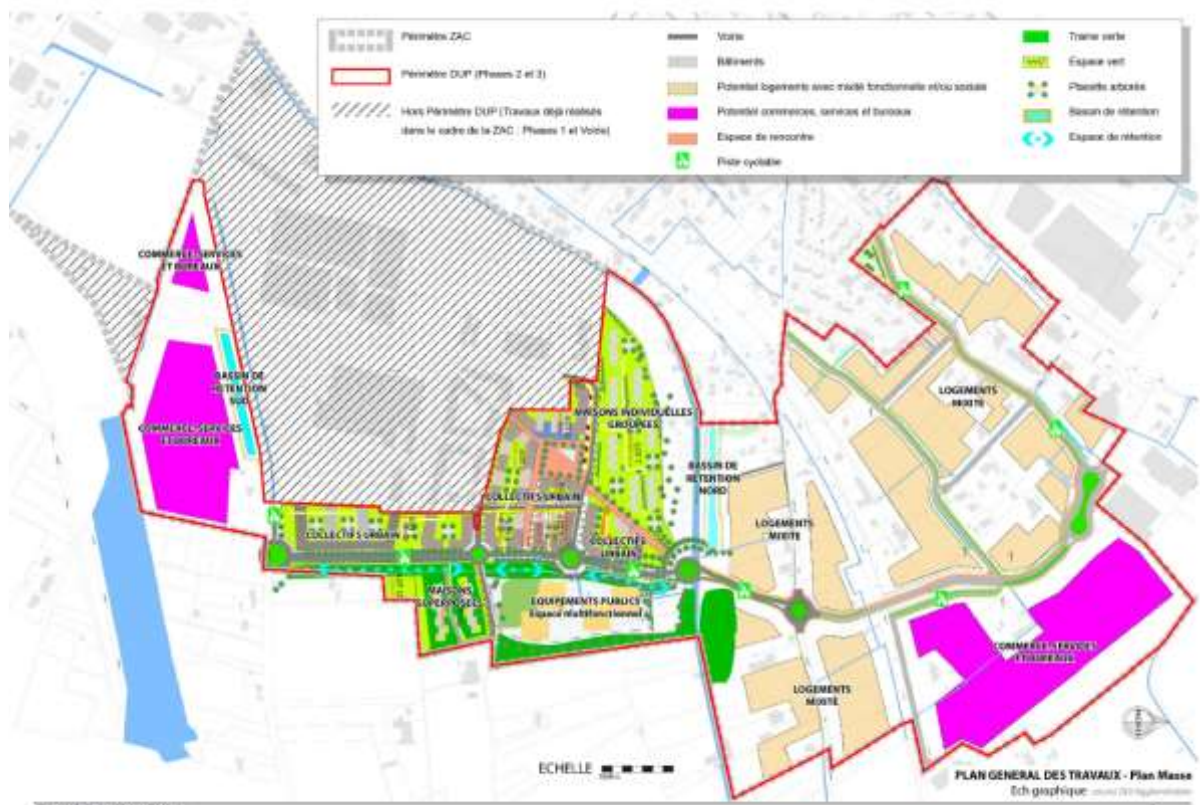
La ZAC de Chanteprunier et son emprise ont été créées en 2007. Sa surface totale représente environ 82ha et se situe à l'est en frange de l'enveloppe urbaine de la ville de Manosque entre la RD 4096 et le canal EDF sur des terres initialement agricoles (vergers et grandes cultures) irriguées par des canaux principaux (canal de La Brillanne et EDF) et un réseau de fossés. Elle correspondait, au moment de sa création pour la collectivité à « un projet de développement majeur du territoire intercommunautaire, répondant au besoin de la population locale » et « à réaliser un projet soucieux de l'environnement ». De compétence communale, son aménagement est devenu de compétence DLVA.

En créant un quartier nouveau, « *la Communauté d'Agglomération DLVA et la commune de Manosque souhaitent développer l'offre en logements, notamment en logements locatifs sociaux, en équipements publics et en activités économiques* » ; ainsi la collectivité envisage d'accueillir environ 3000 personnes supplémentaires dans ce secteur, nécessitant la construction au total de 1500 logements. »

La phase 1, ayant fait l'objet d'une DUP, est équipée en quasi-totalité et en exploitation depuis 2014. Ses 22 ha ont permis la construction du centre hospitalier Louis Raffalli, d'une école publique internationale (1 500 élèves) en lien avec le projet Iter, d'une chaufferie urbaine mixte bois-gaz (prévue pour alimenter l'ensemble de la ZAC), d'une crèche municipale et de 346 logements (dont 121 logements sociaux) ainsi que quelques commerces et services de proximité (soit au total 92 400 m² de surface de plancher).

Les phases 2 et 3, sur une surface de 59,2 ha correspondent à la finalisation de l'aménagement de la ZAC et de ses voiries (soit au total 14 540 0m² de surface de plancher), sous-découpé suivant les phases suivantes :

- La phase 2ter (à participation) qui a pour vocation d'accueillir des commerces, services et bureaux ;
- La phase 2 (maîtrise foncière publique assurée par l'EPF PACA) qui a pour vocation d'accueillir du logement collectif, des maisons individuelles groupées, des maisons superposées (au total 687 logements), des équipements publics (une école, une piscine communautaire et une résidence de service pour personnes vieillissantes) et des commerces et services de proximités ;
- La phase 2bis (à participation) et la phase 3 (à participation) qui ont pour vocation d'accueillir du logement en lotissement et petits collectifs (460 logements), des commerces, services et bureaux en extension de la zone commerciale existante ;
- La phase 3 porte sur l'achèvement de la voie routière urbaine qui traverse l'ensemble de la ZAC, assurant ainsi la liaison entre le nord et le sud de l'agglomération de Manosque reliant la RD4096 à la rue Auguste Girard. Elle comprend également un franchissement en passage inférieur la voie ferrée SNCF.



5.1.2 Une suppression actant la fin de la ZAC, et le retour dans le droit commun du PLU de l'aménagement de ces espaces avec pour objectif de revoir le périmètre d'aménagement

Le conseil communautaire de la DLVA du 20 avril 2021 a acté la suppression de la ZAC par délibération « CC-17-04-21 : SUPPRESSION DE LA ZAC DE CHANTEPRUNIER ».

À la suite de cette décision, le conseil municipal de la ville de Manosque a pris acte de cette décision par délibération N° 21.04.14 : SUPPRESSION DE LA ZAC DE CHANTEPRUNIER.

Ces décisions ont pour effet :

- De faire rentrer le périmètre de la ZAC de Chanteprunier dans le droit commun, le secteur est dorénavant uniquement soumis aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la Commune ;
- De rétablir de plein droit sur l'assiette foncière correspondante, le régime de droit commun de la taxe d'aménagement pour la part communale est rétabli.

Toutes les démarches nécessaires à la rétrocession des équipements publics par DLVA seront effectuées, à savoir : voiries, espaces verts, bassins de rétention selon des modalités à définir.

5.1.3 Le centre aqualudique communautaire

Le projet de centre aqualudique sera implanté dans la zone de Chanteprunier. Il pourra accueillir jusqu'à 1 350 personnes, dont 850 baigneurs et 500 visiteurs. Érigé sur une parcelle de 2 hectares, le complexe comptera 4 800 m² de bâti pour 12 000 m² d'aménagements extérieurs, dont 7 400 m² d'espaces verts. Dans la partie espaces couverts, la halle des bassins comprendra un bassin sportif, un bassin polyvalent, une zone de jeux aquatiques, un espace d'accueil des spectateurs, mais aussi un espace bien-être. A l'extérieur, un bassin nordique, une plaine de jeux d'eau et un solarium végétal seront installés.

Le projet se veut qualitatif et inséré dans son environnement notamment par l'utilisation de matériaux tels que la pierre sèche, de la végétation locale telle que les lavandes ou l'olivier.



Source : <https://www.dlva.fr/2019/05/09/point-davancement-sur-la-future-piscine-communautaire/>

5.2 PROJET NPNRU (NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE)

Un plan guide a été élaboré pour la mise en œuvre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NRPNU) du quartier Arc Sud. Ce quartier regroupe les résidences des Tritons, Clos des Aliziers, les Ponches, la Rainette, l'Alicante, les Plantiers, le quartier de l'école des Plantiers, la Colette, les Serrets.



Source : DLVA, Périmètre du projet NPNRU

Le plan guide vise à fixer les orientations d'un projet d'ensemble à court, moyen et long terme. Ces actions concernent : des interventions ciblées sur l'habitat (espace public ou commun, réhabilitation de résidence, démolition, reconstruction), l'aménagement d'espaces fédérateurs (espaces publics, abords de la Drouille, maillage mode doux), amélioration en matière d'équipements et de services.



Source : DLVA, Plan guide du projet NPNRU

5.3 PROJET ACTION CŒUR DE VILLE : PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE

La commune de Manosque a été retenue dans le cadre d'un programme national Action Cœur de Ville dont l'objectif est de revitaliser les centres-villes dégradés. Dans ce cadre, la commune a défini un plan Action Cœur de Ville qui répond à une double ambition :

- Améliorer les conditions de vie des habitants ;
- Conforter le rôle de moteur de développement du territoire.

Chaque convention repose sur 5 axes structurants sur les thématiques suivantes : attractivité du centre-ville, développement économique et commercial équilibré, accessibilité et mobilité, mise en valeur patrimoine et cadre de vie, équipements et services publics.

Dans le cadre de la convention, les actions s'articuleront autour des axes suivants :

- Définir une identité propre à Manosque dans son rôle de ville-centre ;
- Accompagner la mutation du centre-ville : le restructurer en le reconnectant aux fonctions urbaines périphériques ;
- Pérenniser et renforcer la dynamique démographique par une requalification de l'habitat et une densification maîtrisée ;
- Rendre le centre-ville plus accessible et lui donner un véritable caractère urbain, au-delà du simple centre historique ;
- Requalifier les espaces publics et le patrimoine ;
- Installer durablement les composantes d'une activité économique et commerciale complémentaire des zones d'activité ;
- Assurer une animation et une valorisation du patrimoine, facteur d'attractivité.



6 DIAGNOSTIC SOCIOÉCONOMIQUE

6.1 UNE POPULATION ACTIVE EN MUTATION

Manosque présente des caractéristiques démographiques et socio-économiques représentatives des villes moyennes ayant une aire d'influence intercommunale et se situant à proximité de l'aire métropolitaine générée par les grandes villes de la Région PACA⁶. Cela se traduit par une dynamique démographique soutenue et d'une croissance de l'emploi supérieure à celle des villes de même envergure. Cela s'exprime également à travers une légère surreprésentation des fonctions métropolitaines (prestations intellectuelles, culture-loisirs, conception-recherche, commerce inter-entreprises) renforçant ainsi la polarité de la commune. Néanmoins le développement socio-économique de Manosque ainsi que le renforcement de son attractivité occasionnent des mutations au niveau de l'emploi et des revenus n'allant pas toujours dans le sens de certaines tranches de la population locale.

6.1.1 Une augmentation significative de la population active

	Populati on 15-64 ans	Actifs 15-64 ans	% Actifs / pop totale	Actifs occup és	% actifs occupé s / total actifs	Chômeur s 15-64 ans	% chômeur s / actifs 15-64 ans	Emplois au lieu de travail	Total emplois / % actifs occupés
2007	13 213	9 286	70%	7 936	85%	1 350	15%	11 470	145%
2012	12 971	9 271	71%	7 793	84%	1 478	16%	12 276	158%
<i>Évolution 2007-2012</i>	-2%	0%		-2%		9%		7%	
h2017	13 096	9507	73%	7 793	82%	1715	18%	12 810	164%
<i>Évolution 2012-2017</i>	+1%	+2%		0%		16%		4%	

Source : INSEE RP2017 et 2012

La commune de Manosque connaît une progression stable de sa population active entre 2007 et 2017 qui atteint 73% de population active (un peu inférieure à la part de 74% de DLVA). Concernant l'évolution de la part des actifs occupés, elle a connu une légère baisse entre 2007 et 2012 et s'est maintenant stabilisée à 82% de la population active.

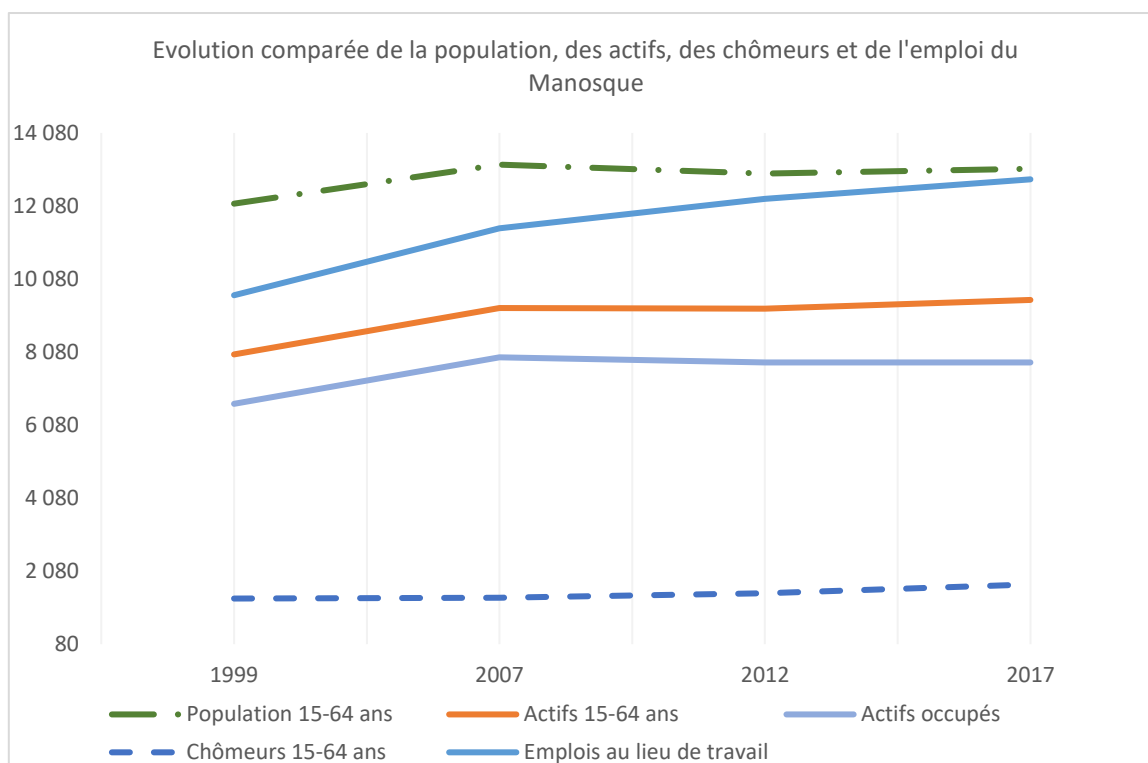
En outre la part des actifs ayant un emploi est également inférieure à celle de DLVA en 2017 qui représente 85%.

	Manosque 1999	Manosque 2007	Manosque 2012	Manosque 2017	DLVA 1999	DLVA 2007	DLVA 2012	DLVA 2017
Part des actifs	66%	70%	71%	73%	67%	70%	73%	74%
Part des actifs ayant un emploi	83%	85%	84%	82%	84%	87%	86%	85%
Part des chômeurs	17%	15%	16%	18%	15%	13%	14%	15%

Source : INSEE RP2017 et 2012

La stagnation de population active et la baisse des actifs occupés entre 2012 et 2017 sont à mettre en perspective avec le nombre de chômeurs qui a augmenté à partir de 2007.

⁶ Cette classification revoie à une tendance nationale mise en évidence par l'INSEE, *Panorama des villes moyennes, 2011*

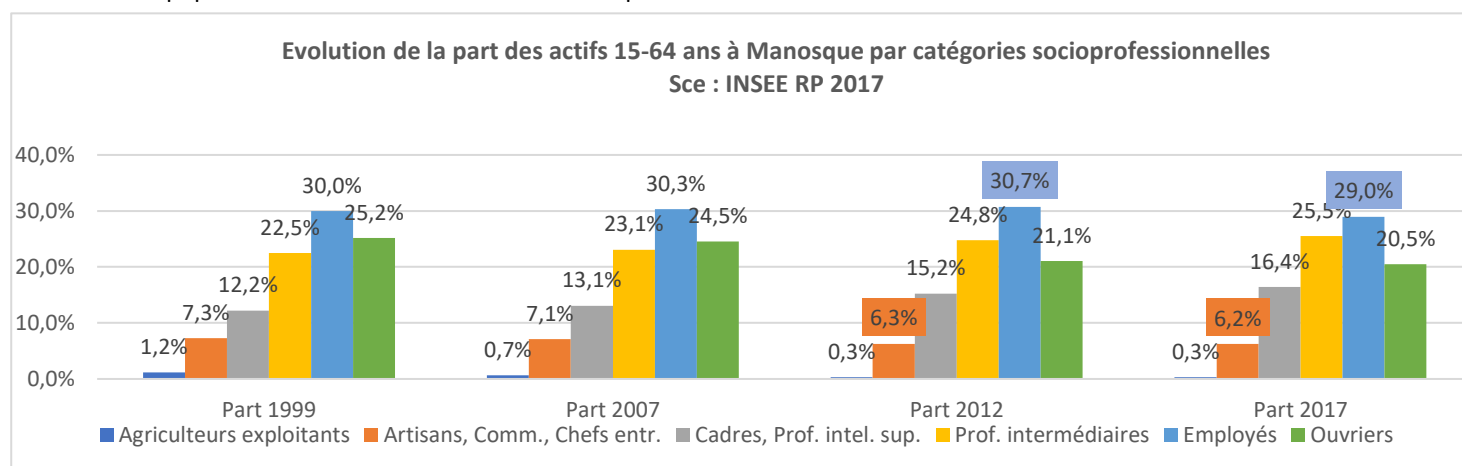


La part des chômeurs connaît une légère augmentation entre 2012 et 2017, passant de 16% à 18%. Elle est de plus supérieure à celle de DLVA (15% en 2012).

Le développement de la population active de Manosque et l'augmentation tendancielle du chômage sont à mettre en relation avec le niveau de qualification afin de mieux appréhender ces phénomènes.

6.1.2 Une évolution du niveau de qualification à deux vitesses

L'augmentation de la population active traduit une certaine dynamique économique sur le territoire communal de Manosque en termes d'activité et d'emploi. Aussi, il est intéressant de pouvoir qualifier cette augmentation de population active à travers son niveau de qualification.

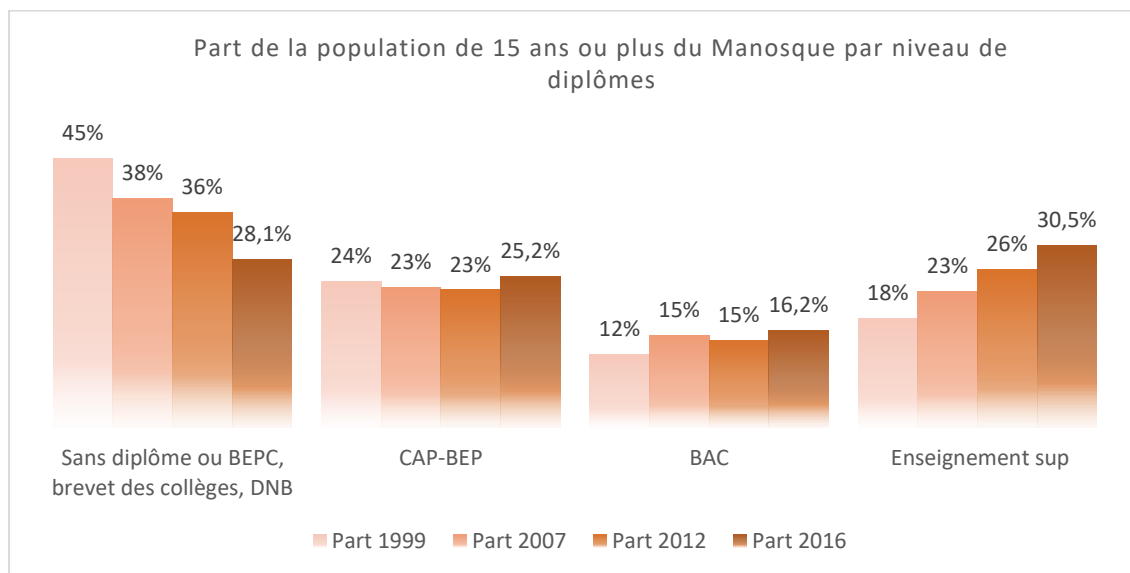


Source : INSEE RP 2017 et 2012

L'analyse des catégories socioprofessionnelles permet d'établir une typologie des profils professionnels des habitants de Manosque et des emplois auxquels ils sont associés. On constate une forte représentation de la population des employés relativement stable entre 1999 et 2017, qui représente presque 30% en 2017. D'autre part, on note une augmentation des professions intermédiaires qui atteint plus de 25% de la population ainsi que des cadres et professions intellectuelles supérieures (16% de la population). À l'inverse, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise diminuent légèrement et les ouvriers enregistrent la plus forte baisse passant

de 24 à 20% entre 2012 et 2017. On assiste progressivement à une évolution du niveau général de qualification menant vers des emplois plus qualifiés.

L'évolution du niveau de diplôme de la population est à mettre en relation avec les catégories socioprofessionnelles de Manosque. On constate tout d'abord une baisse de plus de 20% de la part de la population sans diplôme entre 2012 et 2017. À l'inverse, les Cap-BEP, les diplômés du baccalauréat et de l'enseignement supérieur ont tendance à gagner en nombre sur la période 2012-2017 avec une augmentation respective de 11%, 12% et 17%. Le niveau de qualification est donc en partie tiré vers le haut même si une part importante de la population (28%) reste sans diplôme.



Source : INSEE RP 2017

La population de Manosque semble évoluer de manière progressive vers des niveaux de qualification de plus en plus élevés. Cependant, une part significative de la population n'est pas ou peu qualifiée et reste donc en marge de cette tendance ce qui peut en partie expliquer l'augmentation du chômage sur la commune. Aussi ces éléments sont à mettre en perspective avec l'offre de formation locale, essentielle au développement du niveau de qualification des jeunes populations, représentant de futurs actifs.

6.1.3 Une offre de formation limitée dans le supérieur

Manosque dispose d'une offre de formation assez développée en ce qui concerne l'enseignement dans le primaire et le secondaire, renforcé par l'implantation de l'École Internationale en 2007. Cela constitue un facteur d'attractivité pour les couples ayant des enfants. L'offre de formation dans le supérieur propose 8 formations différentes, dont 6 BTS :

- BTS : Comptabilité et gestion ;
- BTS : Conception et réalisation de systèmes automatiques ;
- BTS : Gestion PME ;
- BTS : Maintenance des systèmes, option systèmes de production ;
- BTS : Management commercial opérationnel ;
- BTS : Professions immobilières ;
- Diplôme de comptabilité et gestion ;
- Titre professionnel de gestionnaire de paie.

Cette offre s'est largement développée depuis 2007.

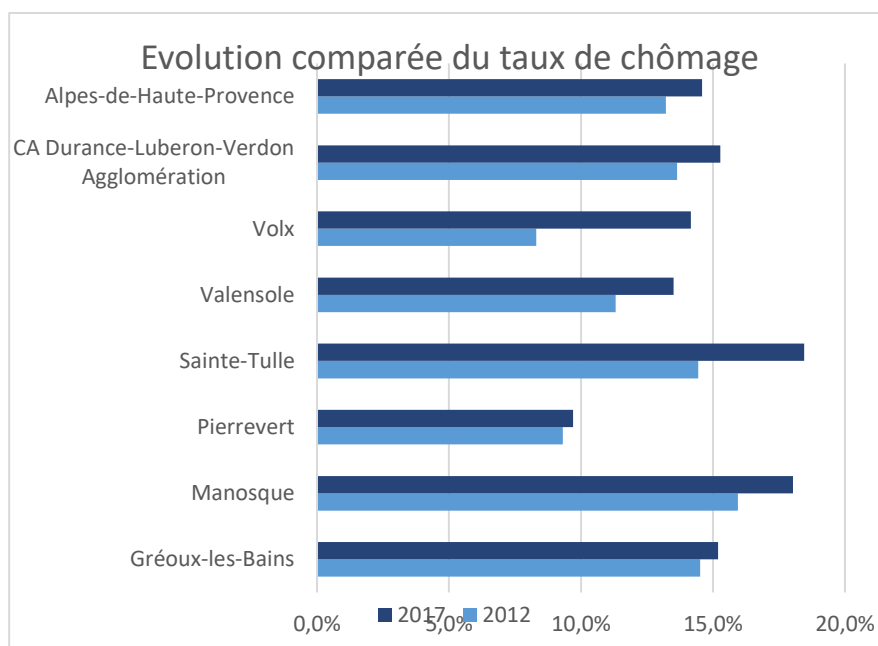
Enseignement primaire : 7 écoles maternelles et 9 écoles élémentaires Enseignement secondaire : 3 collèges, dont 1 privé (plus de la moitié des collégiens du SCoT avec plus de 1 300 élèves) 3 lycées, dont une section professionnelle (2 300 élèves) L'École Internationale ITER : De la maternelle au lycée, représente 1 000 élèves 11 sections linguistiques 25% d'élèves de Manosque et de son bassin de vie	1 Centre public de formation des Apprentis Hôtellerie, tourisme, agroalimentaire, BTP 5 centres de Formation Professionnelle Continue : - ADF Formation (informatique, comptabilité, gestion, langues et techniques de vente). - L'Association Initiales et l'Institut Avenir Provence - Un centre ADREP (logistique et secrétariat) - GRETA des Alpes de Haute Provence (secteurs industriel et tertiaire) 6 sections de BTS
---	---

L'accroissement significatif de la population et de la population active ces dernières années ne semble pas être accompagné par une offre de formation suffisante. Cela peut nuire à l'insertion des futurs actifs au regard de la tendance à l'augmentation générale du niveau de qualification. Par conséquent, cela se répercute sur le niveau du chômage.

6.1.4 Un taux de chômage supérieur aux communes voisines

Comme précédemment évoqué, Manosque a connu un développement significatif de sa population active qui s'accompagne en contrepartie d'un taux de chômage de 15.9% plus important que ses communes voisines (DLVA 13.6%). En effet, cela est à mettre en relation avec l'évolution du niveau de qualification de la population qui est d'une part tirée par l'augmentation des personnes plus qualifiées (Baccalauréat et sup.) et l'augmentation des CSP de professions intermédiaires et cadres sup., mais d'autre part impactée par la part des non-diplômés et de la baisse du nombre ouvriers. Cela est également lié à l'attractivité forte que représente Manosque en matière d'emploi sur le territoire intercommunal mettant alors en concurrence les travailleurs de Manosque et ceux du reste de DLVA (cf. 2. Manosque, un pôle attractif d'échelle intercommunale en développement).

Entre 2012 et 2017 on constate de manière générale une augmentation du taux de chômage sur le département des Alpes-de-Haute-Provence ainsi que sur le territoire de DLVA. Cela traduit une précarisation d'une certaine tranche de la population n'ayant pas les moyens en termes de formation et de qualification pour répondre à l'évolution de la structure de l'emploi local.



6.1.5 Un niveau de revenu plus faible révélateur d'inégalités

	Nombre de Foyers fiscaux	Impôt net total	Part des foyers fiscaux imposables	Impôt moyen par foyers fiscaux
Manosque 2012	13 315	17 289 935,00 €	48%	1 298,53 €
Manosque 2004	12 187	13 999 612,00 €	49%	1 148,73 €
DLVA 2012	36 336	46 449 639,00 €	49%	1 278,34 €
DLVA 2004	32 139	33 114 809,00 €	50%	1 030,36 €

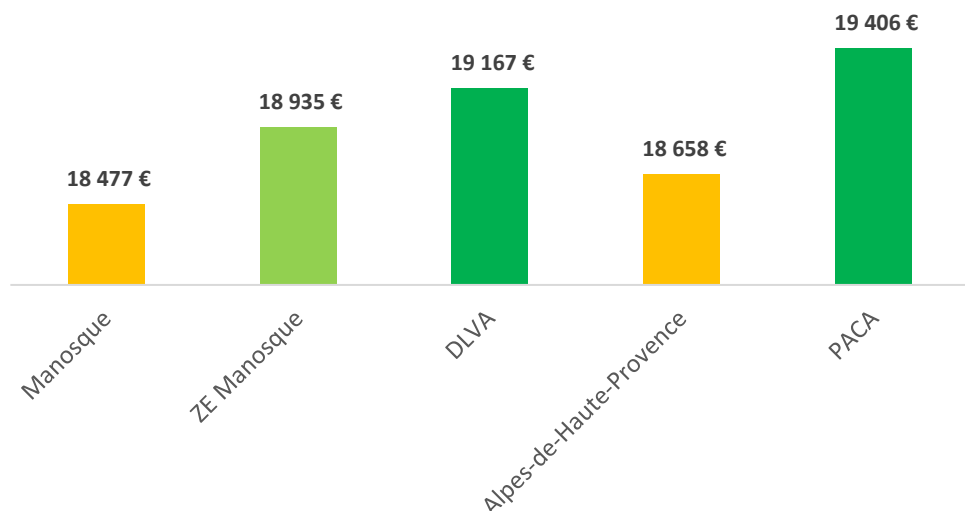
Source : Ircm impôts sur le revenu 2004 et 2012

La part des foyers fiscaux imposables de Manosque est comparable à celle de son intercommunalité et représente 37% du total des impôts net de DLVA en 2012. On note une progression du nombre de foyers fiscaux de Manosque moins importante qu'au niveau intercommunal (respectivement +9% et +13% entre 2004 et 2012), ainsi qu'une progression moins soutenue de l'impôt moyen par foyers fiscaux (+13% pour Manosque et +24% pour DLVA entre 2004 et 2012).

En outre, l'impôt moyen par foyers fiscaux de Manosque est supérieur à celui de DLVA et du département (de près de 150€).

Cependant, le niveau de revenu médian de Manosque révèle un écart de niveau de vie notable par rapport à la zone d'emploi de Manosque et DLVA. En effet, cela renvoie à la part de la population la plus pauvre avec un taux de pauvreté qui atteint 18,4% en 2012 (DLVA 15%) qui touche particulièrement les moins de 30 ans. Cela s'accompagne d'inégalités de revenu plus importantes entre les plus riches et les plus pauvres allant du simple au triple. Cela s'explique en partie par le développement économique et démographique qu'a connu la commune ces dernières années et qui met en évidence les limites de la capacité de l'appareil productif à absorber l'excédent de population active.

Revenu disponible médian par unité de consommation en 2012



Au niveau de la composition des revenus de la population de Manosque, plus de la moitié est générée par des revenus d'activité et près de 30% par des pensions de retraites et de rente. Par ailleurs, on constate que le taux de pauvreté de la commune atteint 18,4% contre 15% pour l'intercommunalité et 16,4% pour le département en 2012.

Manosque constitue donc un pôle économique vis-à-vis des communes voisines, mais concentre une plus grande part de population modeste.

6.2 EN RÉSUMÉ : TENDANCES ET ENJEUX POUR LA POPULATION ACTIVE

6.2.1 Résumé

Manosque connaît un développement significatif de son économie locale ces dernières années. Cela se traduit par une augmentation de sa population active qui se stabilise depuis 2012 avec notamment une augmentation du taux d'indépendance de l'emploi local qui passe de 1.58 en 2012 à 1.64 en 2017. Ce phénomène s'explique en partie à travers la capacité limitée de l'appareil productif local à absorber la croissance de population active se traduisant par une part plus importante de chômage par rapport aux autres communes environnantes. D'autre part l'évolution des CSP traduit une mutation des besoins en emploi de l'économie locale vers des niveaux de qualification plus élevés. À cela s'ajoute une offre de formation limitée ne permettant pas aux moins qualifiés de s'intégrer plus facilement dans le système productif local et ainsi remédier à cet écart de qualification. Cela engendre une précarité accrue des moins de 30 ans et un écart de niveau de vie plus important entre les tranches de la population les plus modestes et les plus riches ainsi qu'entre Manosque et le reste de l'intercommunalité.

6.2.2 Tendances

- Une augmentation de la population active accompagnée par un taux de chômage important ;
- Une offre de formation peu développée dans le supérieur qui interroge la capacité de rétention des futurs jeunes actifs de la commune ;
- Une amélioration progressive du niveau de qualification au détriment des moins qualifiés ;
- Un creusement des inégalités de revenu.

6.2.3 Enjeux

- Renforcer l'offre de formation pour une meilleure intégration des moins qualifiés dans le système productif local.

6.3 MANOSQUE, UN PÔLE ATTRACTIF D'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE EN DÉVELOPPEMENT

Manosque agit comme une centralité en matière d'emploi au sein de DLVA. Son poids économique lui permet d'attirer de nombreux travailleurs en provenance de DLVA du Département et dans une moindre mesure de la Région (Aix-en-Provence). Cela a pour effet de générer d'importants flux domicile-travail. Cette position de leadership s'exprime aussi par une concentration significative (pour une ville moyenne) d'emplois de la fonction métropolitaine.

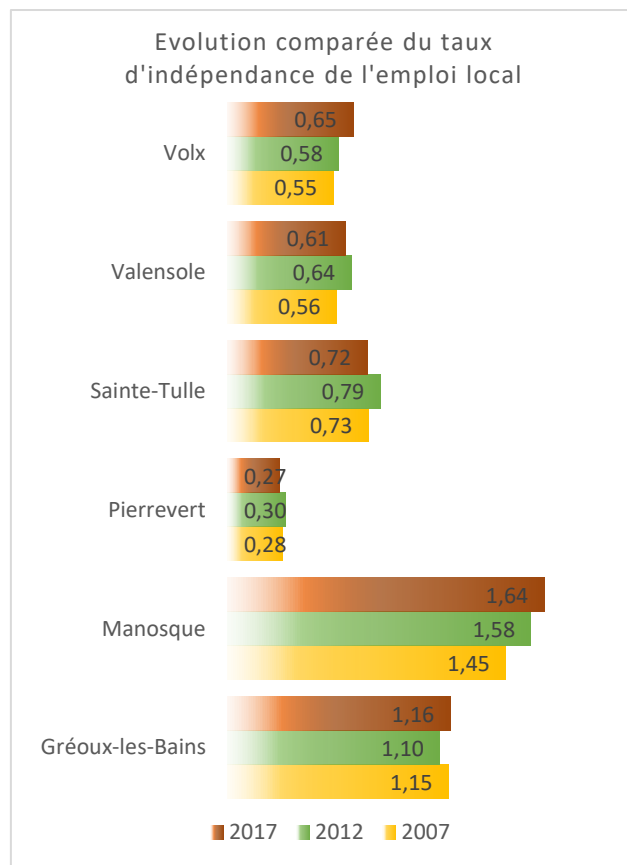
6.3.1 Un pôle d'emploi attractif

L'Analyse de l'emploi au lieu de travail permet de confirmer la position de Manosque au sein de la DLVA comme la centralité économique du territoire. En effet, la commune concentre 59% de l'emploi au lieu de travail de l'intercommunalité et représente plus de 20% de l'emploi du département en 2017.

Toutefois, l'emploi au lieu de travail de Manosque a augmenté de près de 27% entre 2007 et 2017 tandis que l'emploi de l'ensemble des autres communes de DLVA a progressé de 11%. Ainsi on remarque que Manosque conserve son titre de pôle économique et d'emploi sur le territoire.

En outre, Manosque fait preuve d'une attractivité assez importante en matière d'emploi. Cela se remarque à travers son taux d'indépendance⁷ qui augmente depuis 1999 et atteint 164% en 2017. Manosque détient ainsi le taux d'indépendance le plus important comparé aux communes voisines, le niveau le plus proche au sein de DLVA étant Gréoux-les-Bains avec 116. Ce phénomène d'attractivité joue un rôle particulier sur la population active de Manosque et en particulier sur les emplois qu'elle occupe et sur ceux qui sont occupés par les travailleurs extérieurs. En effet, à partir des chiffres des actifs occupés et de l'emploi au lieu de travail, on peut déduire que plus de 61% des emplois sont occupés par les manosquins. Cela représente donc environ 40% de l'emploi local qui ne bénéficie pas aux administrés de la commune. Cette approche permet d'expliquer en partie la part importante de chômage correspondant à des actifs (ouvriers et employés en particulier) se trouvant en concurrence directe avec les travailleurs extérieurs au territoire communal associé à un faible niveau de qualification.

⁷ Rapport entre le nombre d'emplois présents sur un territoire et le nombre de résidents y ayant un emploi. Quand le nombre d'emplois est inférieur au nombre de résidents ayant un emploi, le territoire est qualifié de résidentiel



Source : INSEE RP 2017

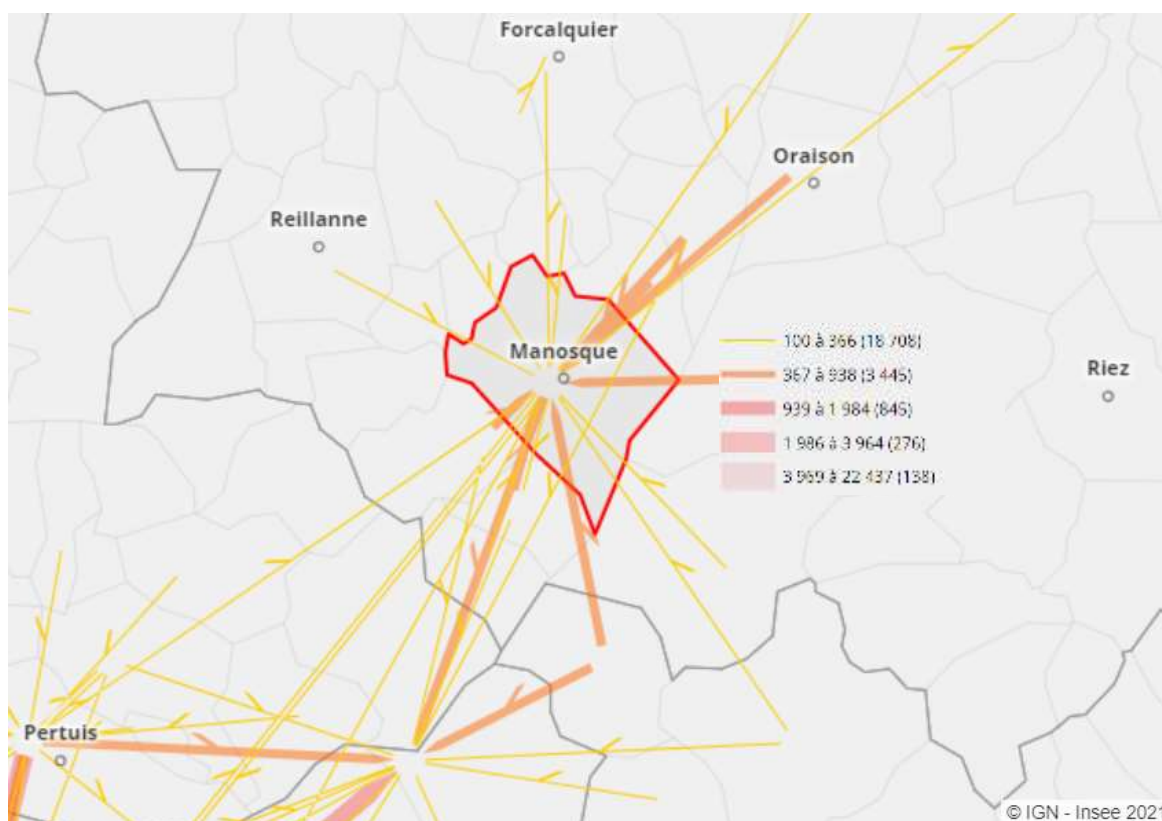
Le taux d'indépendance nous renseigne donc sur le niveau d'attractivité de Manosque et est à mettre en relation avec les déplacements domicile-travail afin de comprendre la provenance des travailleurs extérieurs à Manosque.

6.3.2 Manosque au centre des déplacements domicile-travail de DLVA

Le poids économique de Manosque et la force d'attraction qui en découle s'expriment de manière très claire à travers l'étude des flux domicile-travail.

En effet l'analyse des déplacements domicile-travail permet de mettre en évidence la polarité de Manosque au sein de la DLVA et des communes limitrophes de l'EPCI. Ainsi, 42% des déplacements professionnels concernent des flux entrants à Manosque. Sur les 4 640 déplacements entrants, 79% proviennent des communes de la DLVA provenant en grande partie du sud du territoire (Pierrevert, Sainte-Tulle, Villeneuve) et du Nord (Volx). Aussi, 47% des déplacements professionnels sont internes à Manosque, confirmant son niveau d'emploi et de développement économique.

En ce qui concerne les flux sortants, la majorité de ces derniers concernent des communes extérieures à DLVA avec notamment 853 déplacements vers Saint-Paul-lès-Durance, soit 71% des déplacements sortants de Manosque. Par ailleurs, l'influence d'Aix-en-Provence reste limitée puisqu'elle représente à peine 159 déplacements sortants contre 261 déplacements entrants.



Des déplacements domicile-travail centrés sur Manosque

L'attractivité de Manosque semble portée par un niveau élevé d'emploi présent sur la commune et agit comme une centralité au sein de DLVA. Par ailleurs, cet effet de centralité s'exprime aussi par le développement de certaines fonctions d'ordre métropolitaines.

6.3.3 Une fonction métropolitaine en devenir

Le poids économique de Manosque est renforcé par une concentration significative en emplois métropolitains. Ces emplois correspondent essentiellement au plus haut niveau de qualification, de type cadre ou ingénieur présents dans des entreprises et établissements à haute valeur ajoutée. Ces emplois font de fait référence à des fonctions dont le contenu décisionnel est élevé ou qui contribuent à l'image de marque de la ville où elles s'exercent.

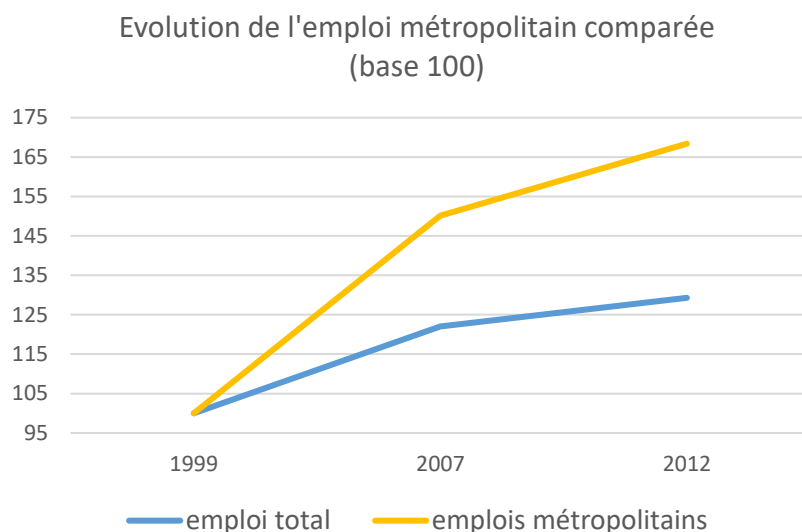
Concentration des emplois de la fonction métropolitaine par secteur d'activité : des niveaux comparables à ceux de la Région PACA

		Emploi total	Conception, Recherche	Commerce inter-entreprises	Gestion	Prestations Intellectuelles	Culture, Loisirs
Manosque	Nombre d'emplois	12 187	180	481	1 847	391	263
	dont emplois métropolitains	898	130	102	428	136	100
	% emplois métropolitains	7%	72%	21%	23%	35%	38%
Alpes-de-Hautes-Provence	Nombre d'emplois	58 921	772	1 274	6 243	1 372	1 367
	dont emplois métropolitains	3 036	406	203	1 351	560	516
	% emplois métropolitains	5%	53%	16%	22%	41%	38%
PACA	Nombre d'emplois	1 886 268	44 863	64 601	241 977	68 954	45 178
	dont emplois métropolitains	166 084	33 243	15 458	63 013	35 155	19 215
	% emplois métropolitains	9%	74%	24%	26%	51%	43%

Source : Analyse fonctionnelle de l'emploi, INSEE 2012

Ces emplois métropolitains représentent 7% de l'emploi total (5% pour le Département et 9% pour PACA) et se concentrent principalement dans le domaine de la conception et recherche (72%), la culture et loisirs (38%) ainsi que pour les prestations intellectuelles (35%). Le domaine de la gestion est également pourvoyeur en emplois métropolitains avec près de 430 emplois. En dynamique on constate que la progression de l'emploi métropolitain

est plus rapide que celle de l'emploi total entre 1999 et 2012 (cf. graphique Evolution de l'emploi métropolitain comparée).



6.4 EN RÉSUMÉ : TENDANCE ET ENJEUX POUR LE PÔLE D'ATTRACTION

6.4.1 Résumé

Manosque concentre donc une part importante de l'emploi à l'échelle de DLVA et détient une force d'attraction importante sur les travailleurs extra-communaux. Aussi la concentration en emplois métropolitains est importante pour une ville moyenne et égale les niveaux de la région. Toutefois l'attractivité de Manosque génère une concurrence entre les travailleurs de la commune et ceux venant de l'extérieur pouvant expliquer la part plus importante de chômage sur la commune. D'autre part cela a pour effet de générer d'importants flux domicile-travail à l'origine d'externalités négatives (congestion, qualité de l'air, attractivité touristique, etc.).

6.4.2 Tendances

- Une centralité en matière d'emplois qui tend progressivement à se rééquilibrer avec les autres communes de DLVA ;
- Une attractivité forte auprès des communes voisines et au-delà qui continue à augmenter ;
- Un accroissement de l'emploi métropolitain notable.

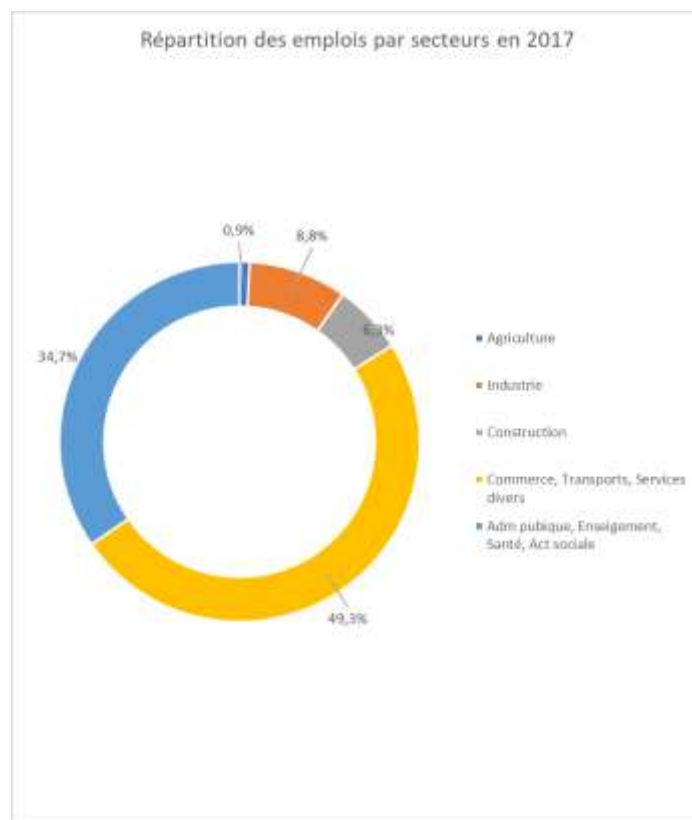
6.4.3 Enjeux

- Maintenir le leadership de la commune en matière d'attractivité et d'emplois ;
- Soutenir et accompagner le développement de la fonction métropolitaine de Manosque par l'accueil d'entreprises et de population de catégories socioprofessionnelles supérieures ;
- Favoriser l'équilibre de la part de l'emploi occupé par les actifs de la commune avec celle des actifs extérieurs.

6.5 MANOSQUE, UNE CENTRALITÉ ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉE À DOMINANCE TERTIAIRE

L'analyse des caractéristiques des secteurs d'activité permet de comprendre le poids économique de Manosque et de mettre en évidence ses spécificités. En effet, Manosque présente une armature économique orientée vers le secteur tertiaire qui représente plus de la moitié de son emploi local. Aussi le rayonnement de l'activité économique de Manosque sur son intercommunalité s'explique par la présence d'entreprises (L'Occitane) et de

filières structurantes pour certaines portées par des initiatives économiques d'échelle régionale et le savoir-faire local (Pôles de compétitivité Parfums Arômes Senteur Saveurs et Capénergies). D'autre part Manosque présente certaines fragilités sectorielles (Industrie, agriculture) imputables à des tendances nationales pouvant occasionner des menaces pour l'emploi local et la structuration des espaces économiques.

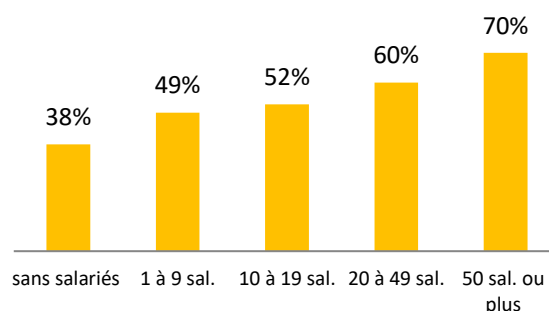


6.5.1 Une concentration importante de l'activité à Manosque

Le pouvoir d'attraction de Manosque se retranscrit de manière très claire au niveau de l'emploi. À l'échelle de DLVA, Manosque concentre 56% de l'emploi au lieu de travail avec plus de la moitié des effectifs pour les secteurs du commerce, transport et service (63%), de l'administration publique (56%) et de l'industrie (50%) en 2012. Cela traduit le poids économique significatif de Manosque vis-à-vis des communes voisines.

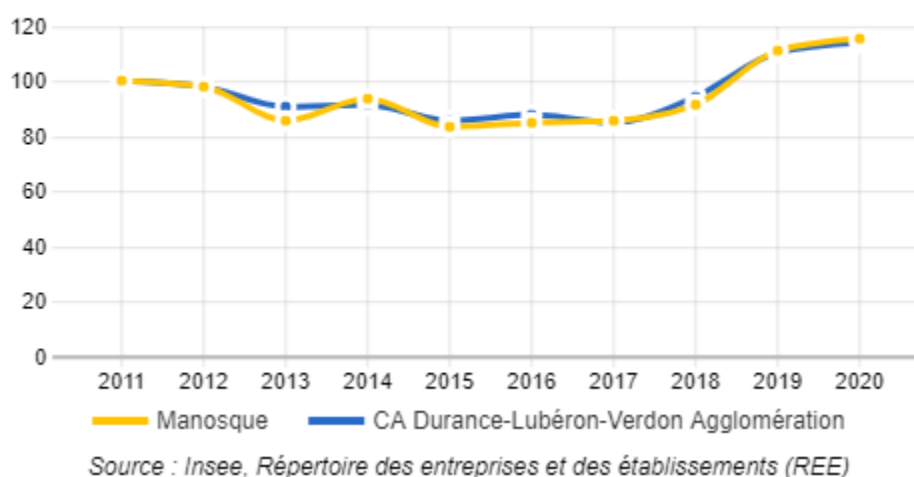
Manosque s'affirme comme un pôle économique par son niveau d'emploi, mais également à travers le nombre et le type d'établissements présents sur son territoire. Ainsi en 2013 Manosque concentrait 70% des établissements de plus de 50 salariés du territoire de la DLVA en 2013. Cela constitue une force d'attraction importante, mais également une dépendance vis-à-vis des grandes structures implantées.

Part des établissements de Manosque au sein de DLVA par tranche d'effectifs salariés en 2013



En dynamique on peut observer que l'évolution de la création d'établissements sur le territoire intercommunal de DLVA est fortement corrélée à la baisse que l'on constate à Manosque sur la période 2009-2014.

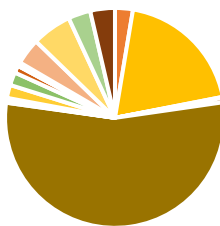
Évolution des créations d'établissements



- *Une typologie de répartition des emplois salariés par établissements révélatrice de forces, mais aussi de faiblesses*

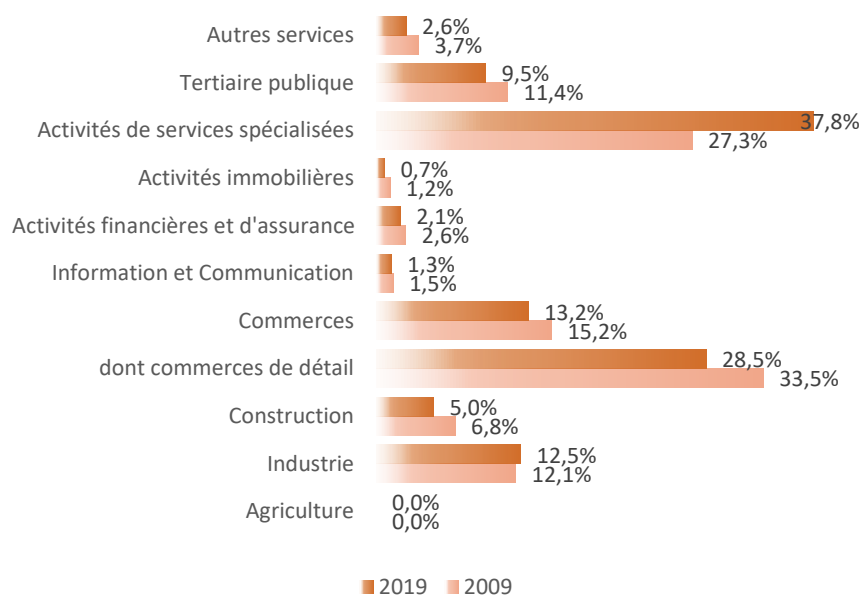
L'étude des effectifs salariés plutôt que l'emploi dans sa globalité permet de rendre compte de la dynamique de l'emploi dans sa forme la plus répandue sur le territoire. Rapportés aux établissements, cela procure un angle d'analyse de filière pertinent.

Part des effectifs en 2019



- Industries extractives
- Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
- Industrie du papier et du carton
- Imprimerie et reproduction d'enregistrements
- Industrie chimique
- Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
- Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
- Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques

Part des emplois salariés par secteurs d'activité

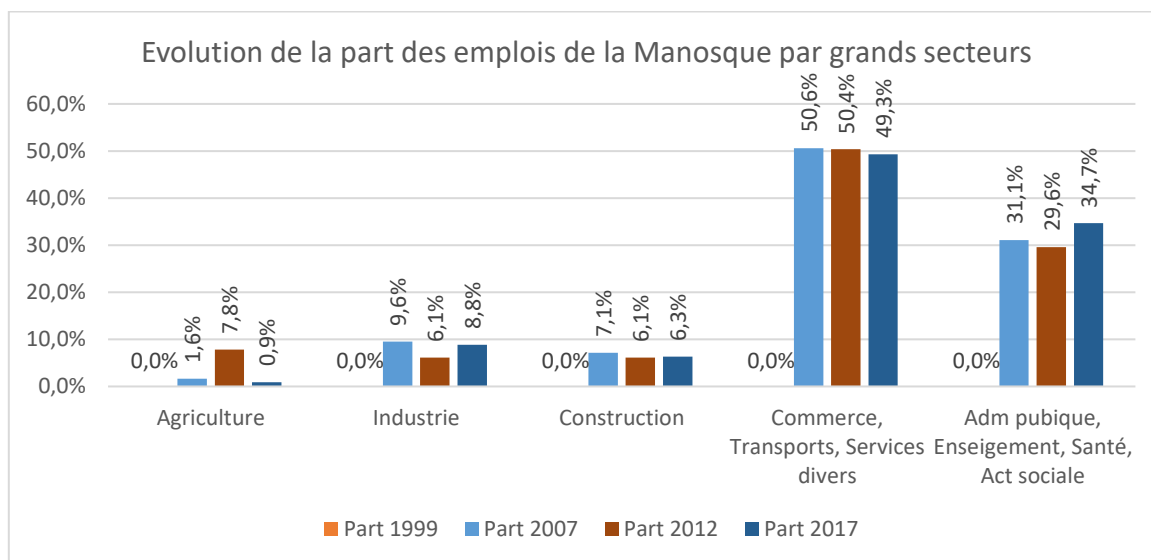


Source : Acoess 2019

La distribution des établissements par effectifs salariés met en évidence une typologie. On constate que le secteur des commerces (constitué de commerces de proximité et de grandes et moyennes surfaces) représente le secteur le plus développé en termes d'établissement et d'effectifs salariés. D'autre part, l'industrie chimique représente une part non négligeable de l'emploi salarié (823 emplois salariés), mais dépend de seulement 2 établissements en 2013 traduisant une certaine fragilité pour la filière.

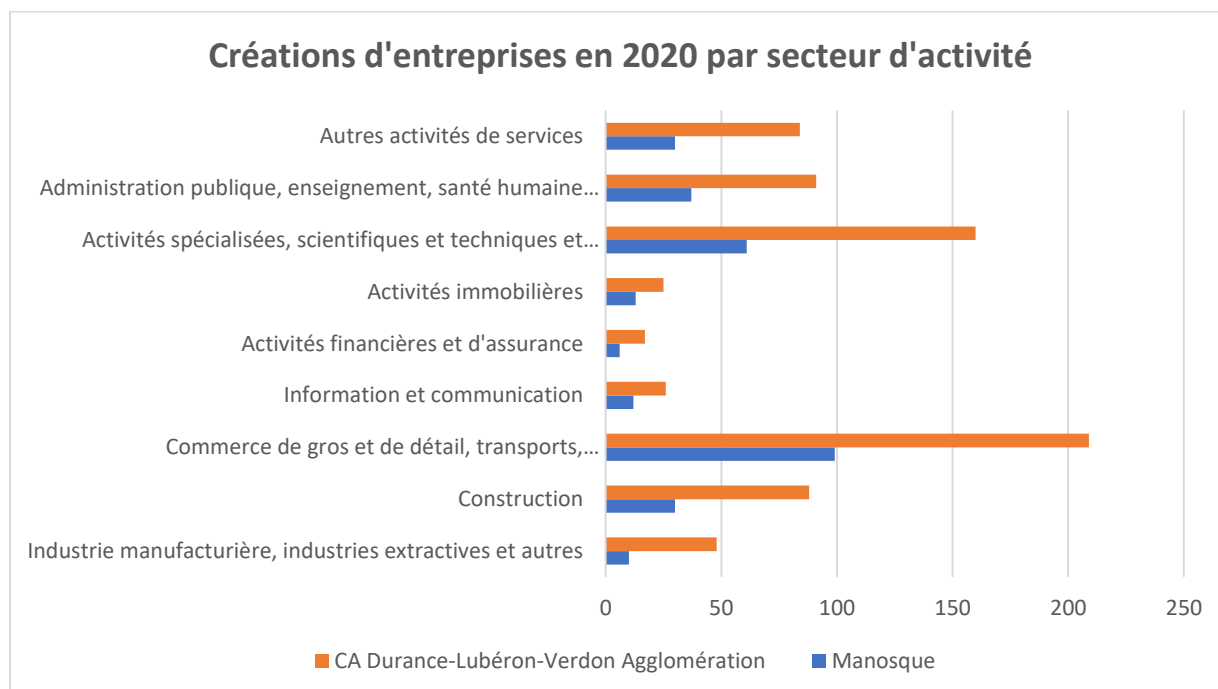
6.5.2 Analyse par grands secteurs : une économie portée par le tertiaire et l'administration publique

À l'échelle de Manosque, le secteur tertiaire est toujours en tête avec 49% de l'emploi en 2017 malgré une légère baisse depuis 2007 (50.6%) dû à l'augmentation de la part du secteur de l'administration publique, de l'enseignement et de la santé qui représentait 29% des emplois en 2012 et presque 35% des emplois en 2017. Cependant les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction connaissant des baisses en passant respectivement de 1.6% à 0.9%, de 9.6% à 8.8 et de 7.1 à 6.3% entre 2007 et 2017.



Source : INSEE 2017

La création d'établissements est principalement portée par le secteur du transport et du commerce de gros et le secteur scientifique sur l'année 2020.



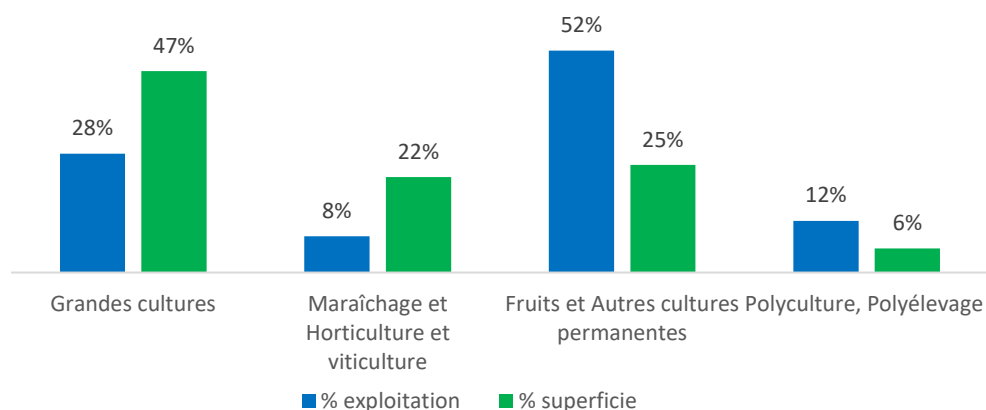
Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) - 2020
Champ : activités marchandes hors agriculture

➤ Une agriculture sous pression

Le secteur agricole, activité structurante du territoire communal de Manosque connaît un déclin significatif en termes de surfaces et de nombre d'exploitants. Entre 2007 et 2017, la part d'agriculteurs exploitants est passée de 1.2% à 0,3% (contre 1.5% pour DLVA).

Manosque apparaît donc beaucoup plus touché par le recul de l'agriculture du fait de l'urbanisation et de la pression foncière que cela engendre et aussi de la difficulté rencontrée par les exploitants en matière de transmission d'activité. Les grandes cultures sont les plus représentatives du paysage agricole de Manosque (plus de 520 ha) suivies par les producteurs de fruits et le maraîchage (respectivement 47, 25 et 22% des surfaces agricoles en 2010).

Répartition des exploitations et superficies par types de production



Toutefois des appellations d'origine contrôlées sont présentes sur le territoire de Manosque et permettent de valoriser et renforcer l'activité agricole locale.

- L'AOC vin des côteaux de Pierrevet est une appellation contrôlée depuis 1998 ;
- L'AOC huile d'olive de Haute Provence, mises en place par décret du 13 décembre 1999 ;
- L'AOC fromage de Banon, mis en place par décret du 23 juillet 2003.

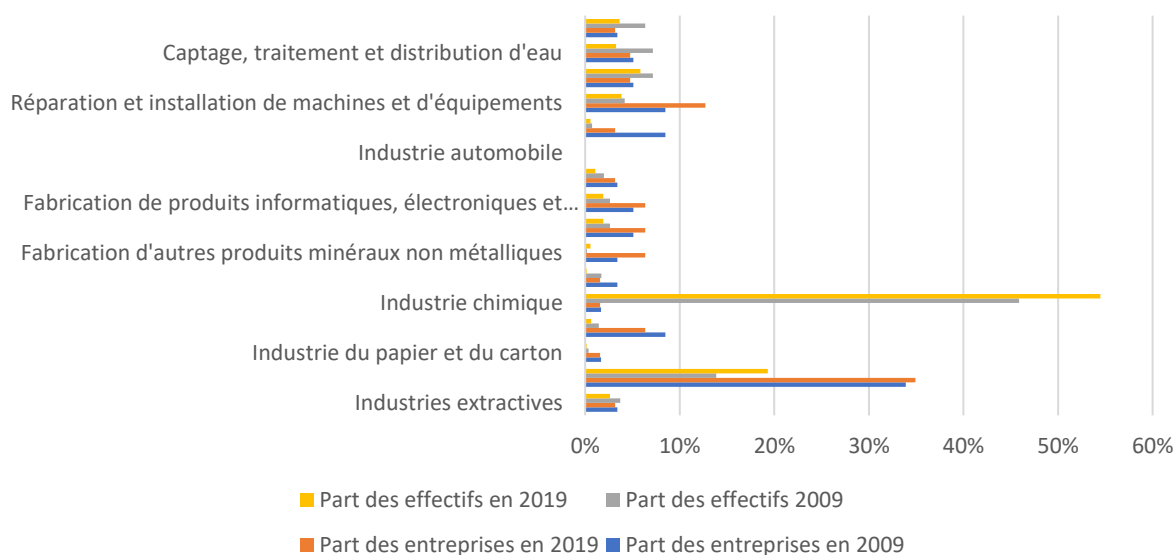
Pour plus de précisions cf. Diagnostic agricole

➤ L'industrie : un secteur fragilisé, mais structurant

L'emploi total dans le secteur industriel reste à tendance à remonter sur entre 2012 et 2017 et représentent 2007-2012 et représente tout de même près de 1138 emplois salariés sur la commune en 2017.

Une forte part des postes salariés est concentrée dans l'industrie chimique, ce qui représente près de 765 emplois en 2019 (- 66 par rapport à 2015) répartis dans seulement 2 établissements ce qui traduit une certaine fragilité du secteur en cas de délocalisation ou de cessation d'activité.

Part des établissements et des effectifs salariés de l'industrie manufacturière entre 2009 et 2019



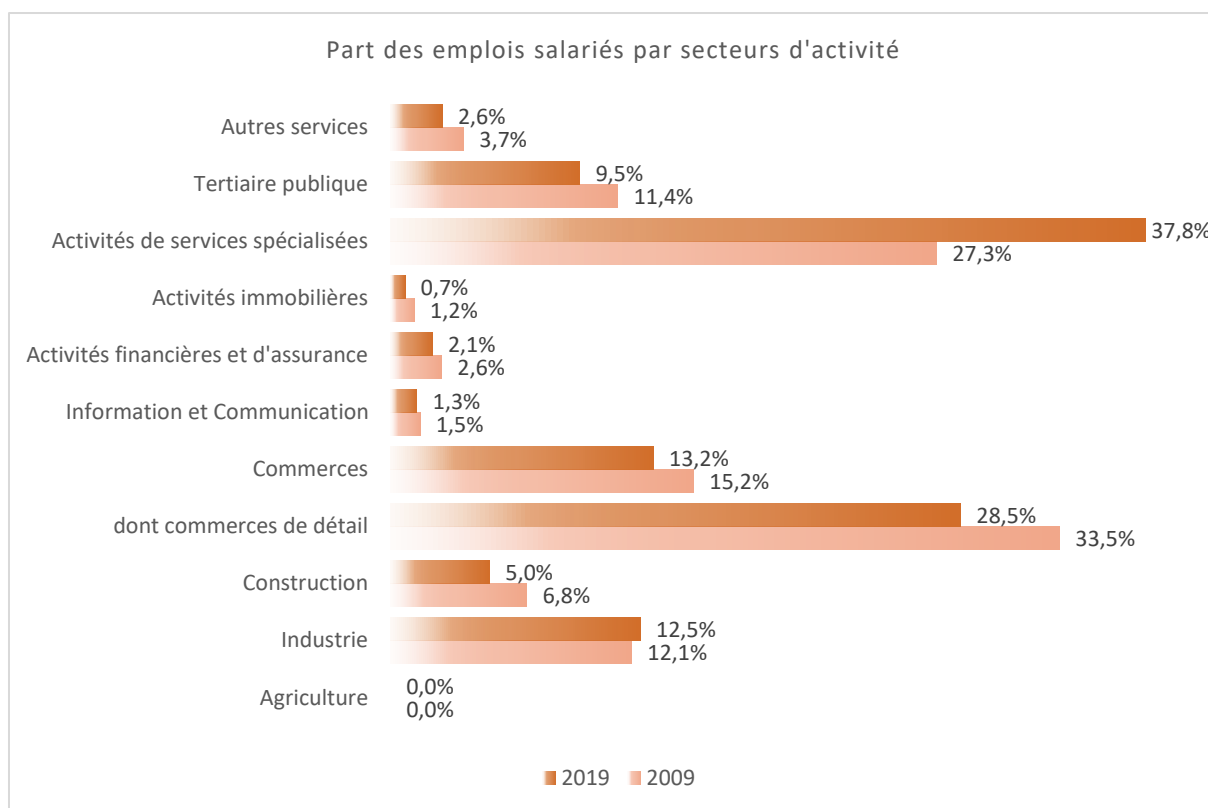
Toutefois le secteur est soutenu par d'autres filières comme celle de l'industrie alimentaire qui représente plus de 271 postes salariés en 2019 (20% de l'emploi industriel salarié) répartis sur 22 établissements avec progression de 5% de l'emploi entre 2009 et 2019. Aussi l'industrie chimique (54% de l'effectif industriel en 2019) connaît une progression de ses effectifs de 8% entre 2009 et 2019.

Ce différentiel de développement entre les filières est à rapporter à la taille des établissements. Les plus grandes structures sont moins dynamiques, donc moins susceptibles d'embaucher tandis que les PME font preuve de plus d'adaptabilité et de réactivité vis-à-vis des fluctuations du marché.

➤ *Un secteur tertiaire dominant en développement*

Le secteur tertiaire est le plus développé en termes d'emploi avec près de 6 300 postes salariés en 2017 connaissant cependant une légère baisse (-1.8%) comparé à l'année 2012.

La majorité des emplois salariés dépendent de l'activité de services spécialisés et commerces de détail (respectivement 38 et 29% en 2019). Le commerce de détail est le poste le plus développé avec près de 1480 emplois salariés en 2013. L'évolution de l'activité immobilière est particulièrement importante (+77% d'emplois salariés) ainsi que les activités financières et d'assurance avec près de 500 emplois salariés en 2013. Néanmoins les transports et l'entrepôt subissent une baisse de 23% des effectifs salariés.



Source : Acoiss 2019

➤ *L'emploi dans l'administration publique, santé et action sociale*

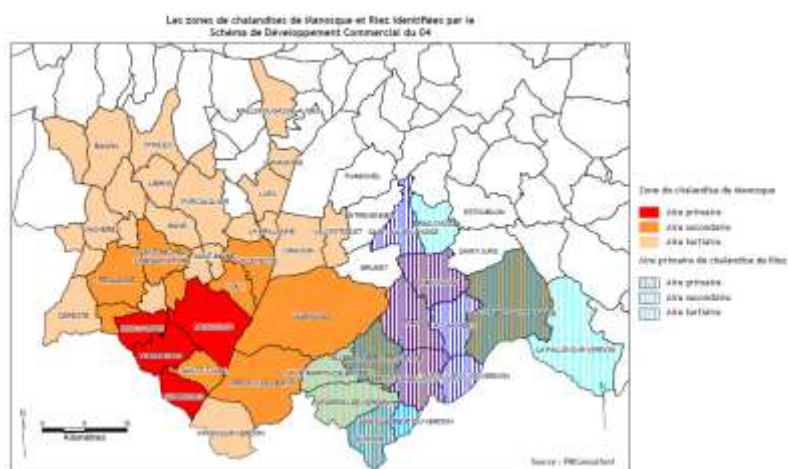
Avec près de 4460 emplois salariés, ce secteur arrive en deuxième position et bénéficie d'une augmentation de 17,5% entre 2012 et 2017.

L'emploi est réparti de manière relativement homogène dans les différentes branches du secteur avec en tête les activités de la santé et l'enseignement.

6.6 UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE PORTÉE PAR LES MOYENNES ET GRANDES SURFACES

La polarité de Manosque s'exprime aussi à travers sa forte concentration de commerces que ce soit au sein de son centre-ville ou bien en périphérie.

En 2014 Manosque concentrait 53% des commerces de DLVA. Sa zone de chalandise peut être qualifiée de « large » en ce qui concerne l'alimentaire strict. En effet l'ensemble des hypermarchés sont présents sur son territoire communal ainsi que 40% des supermarchés. Manosque s'impose comme une centralité commerciale au sein de son intercommunalité, mais doit composer avec l'influence commerciale d'Aix-en-Provence et dans une moindre mesure Pertuis qui offrent une plus grande diversité de commerces. La commune de Manosque s'impose en termes de surfaces commerciales puisqu'elle concentre

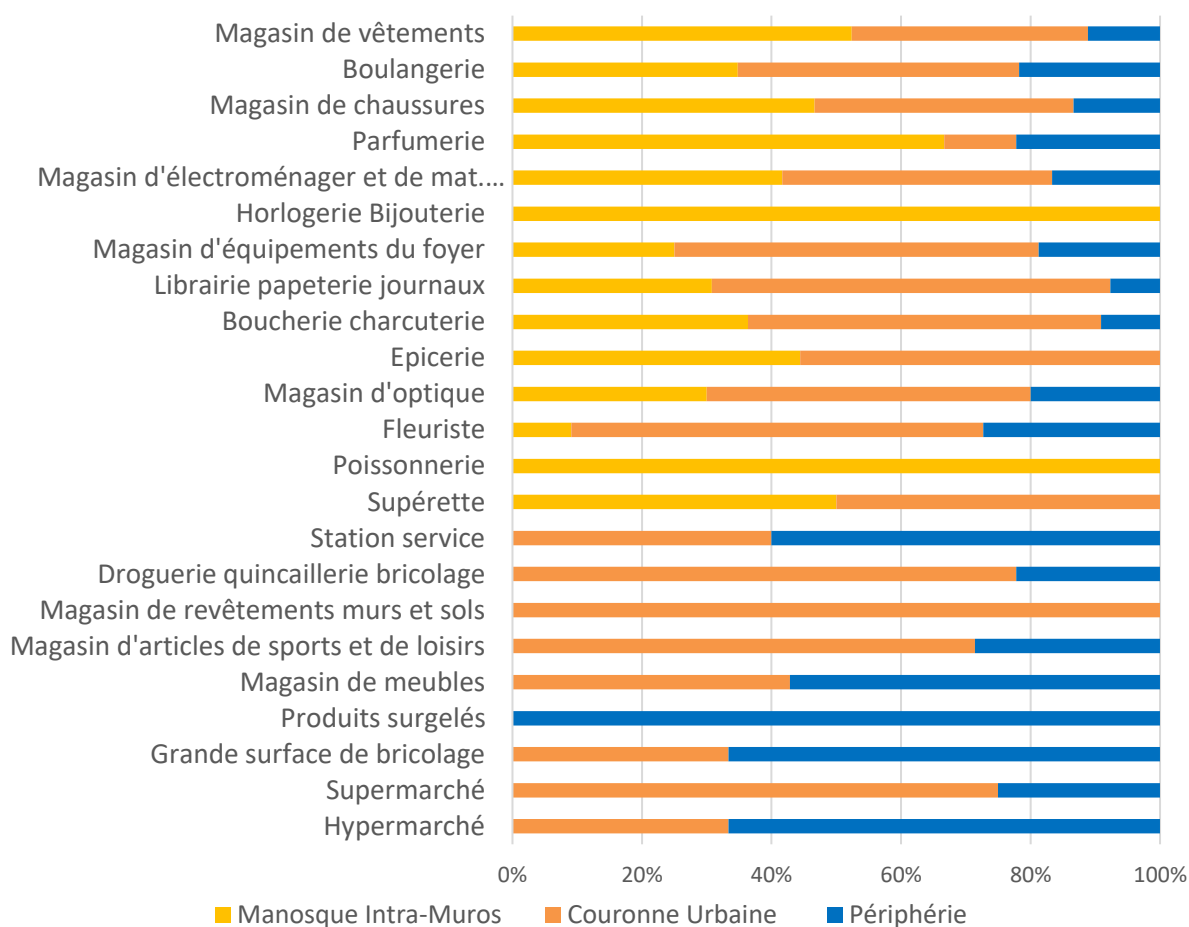


près de 78% de celles de DLVA et 33% de celles du département. En termes de répartition géographique sur la commune, on constate que 36% des établissements commerciaux se concentrent en centre-ville contre 64% en périphérie essentiellement composé de moyennes et grandes surfaces (cf. répartition géographique des commerces en % à Manosque). Cela constitue une concurrence importante pour les commerces de centre-ville ne pouvant que difficilement rivaliser en termes de surface de prix de vente.

	Manosque	% DLVA	DLVA	% Alpes-de-Haute-Provence	Alpes-de-Haute-Provence
Surfaces commerciales en m ²	57 316	78%	73 544	33%	175 986

Source : Document d'aménagement commercial SCoT région de Manosque, 2012

Répartition géographique des commerces en % à Manosque

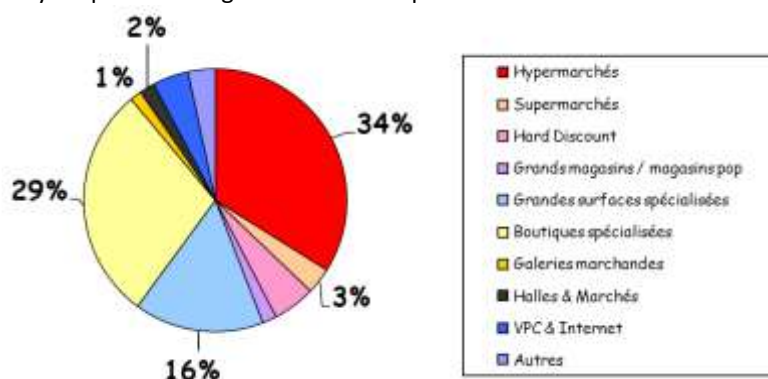


Source : Base de données Nielsen – Trade Dimensions, 2016

Sites	Fréquentation des ménages	Ménages-clients
Centre-ville	63%	32 000
Saint-Joseph (Hyper U)	55%	28 000
Zone Commerciale Pimarlet (Leclerc/Conforama)	58%	29 500
Les Quintrands (Auchan)	58%	29 500
Zone Commerciale Sud (Intermarché)	25%	22 500

Source : Document d'aménagement commercial SCoT région de Manosque, 2012

Le centre-ville reste attractif vis-à-vis des habitants de Manosque et des populations des communes voisines. La zone de chalandise est assez importante, allant au-delà même du territoire du SCoT, notamment vers Peyrui et Forcalquier. D'après le DAC de 2012 ce sont 41% de l'ensemble des dépenses des habitants de la zone de chalandise qui convergent vers Manosque. Néanmoins le centre-ville est fortement concurrencé par les hôtels et commerces localisés en périphérie que ce soit en termes de surface de vente ou de fréquentation à travers les quatre pôles constitués par la zone de Saint-Joseph, Pimarlet, Les Quintrands et l'avenue Frédéric-Mistral. Néanmoins les rues commerçantes du centre-ville souffrent d'une relative sous occupation des locaux commerciaux ne renvoyant pas une image très attractive pour les habitants et les touristes.



Répartition des dépenses des habitants de la zone d'influence commerciale de Manosque

Source : Document d'aménagement commercial SCoT région de Manosque, 2012

L'évasion commerciale reste globalement limitée, du fait d'une offre locale permettant de répondre de façon satisfaisante sur de nombreux produits. L'évasion la plus importante en proportion concerne l'équipement de la personne (42%), dont 16% hors circuit du commerce physique. En alimentaire, le taux d'évasion se limite à 7%, et pour l'équipement de la maison, l'évasion la plus significative, vers de grandes surfaces spécialisées, concerne les meubles, avec près de 60% d'évasion.

➤ Les décisions de la CDAC depuis 2010

La CDAC (Commission Départementale de l'Aménagement Commercial) des Alpes-de-Haute-Provence intervient quand un nouveau projet ou une extension se présentent. Le seuil d'autorisation des surfaces commerciales a été de 300 à 1 000 m² en 2009 (LME). Pour la création de salles de cinéma, le seuil de déclenchement de la procédure est fixé à 300 places.

Depuis 2009, 12 décisions de la CDAC ont été prononcées. Elles ont concerné 6 créations d'établissements commerciaux, 5 extensions et 1 réaménagement. Les décisions ont été toutes favorables sauf pour la création d'une grande surface d'équipement de la personne en 2011 à Manosque.

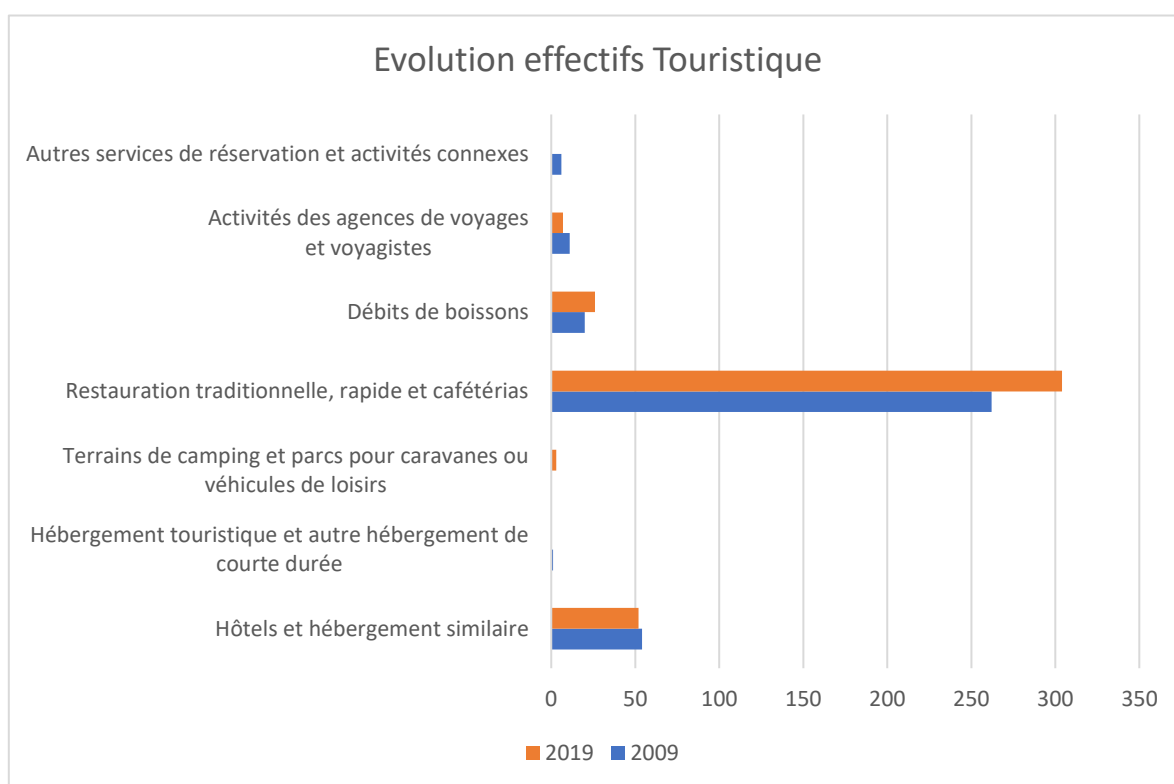
6.7 UN POTENTIEL TOURISTIQUE SOUS-EXPLOITÉ

La ville de Manosque présente une activité touristique modérée mais significative par rapport aux autres communes du territoire de la DLVA en matière d'hébergement et de restauration. Cela se traduit par une concentration de plus d'un tiers des hôtels pour un peu moins de 40% des chambres du territoire intercommunal.

Malgré cette forte concentration en équipement l'activité touristique ne représente que 392 emplois salariés directs essentiellement portés par la restauration et l'hébergement (respectivement 330 et 52 emplois salariés en 2019).

On dénombre sur la commune :

- 10 hôtels dont 6 classés 2 étoiles et 4 hôtels 3 étoiles générant plus de 52 emplois salariés ;
- 120 établissements de restauration générant 330 emplois salariés ;
- 31 établissements d'activités sportives, récréatives et de loisirs ;
- 1 résidence de tourisme SÉJOURS ET AFFAIRES APPARTHOTEL MOULIN NEUF ;
- 1 camping classé 3 étoiles PROVENCE VALLÉE ;
- 2 marchés hebdomadaires.



Source : Acoess 2019

La fréquentation touristique est motivée par la présence de certains des sites touristiques⁸ :

Tourisme industriel artisanal :

- Les visites de l'Occitane en Provence, 27 592 visites en 2018 (+ 11 100 visiteurs par rapport à 2012).

Musée, patrimoine, société :

- Fondation Carzou, 3 575 visites en 2018 (12 142 en 2012) ;
- Centre Jean Giono, 5 990 visites en 2018 (4 120 en 2012).

⁸ Alpes de Haute-Provence, Musées, monuments et lieux de visite, Fréquentation en 2013

Le patrimoine architectural et culturel se situe plus particulièrement dans le centre-ville de Manosque constitue un facteur d'attractivité touristique. Le musée du Patrimoine Local permettrait de rassembler les œuvres et objets d'art disséminés un peu partout dans la ville (chemin de croix, archives de l'hôpital et de la ville, etc).

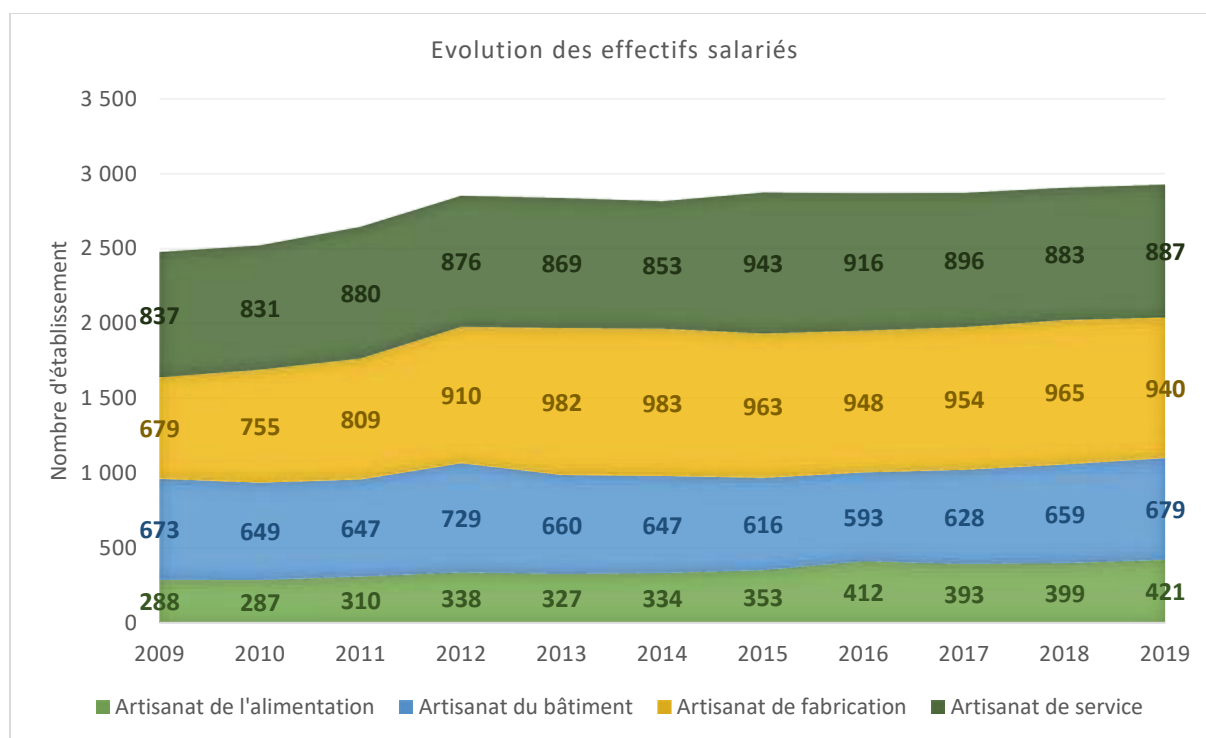
Le patrimoine rural est également riche et varié et offre des sites naturels très attractifs. Une valorisation par la mise en place de circuits de découverte et de randonnée afin de desservir les sites remarquables du Lubéron, Toutes Aures, etc. Le plan d'eau des Vannades est un équipement très fréquenté et cela tout au long de l'année.

6.8 L'ARTISANAT SE MAINTIENT

Le secteur de l'artisanat représente près de 255 établissements pour plus de 2 900 salariés en 2019⁹. C'est un secteur qui se maintient dans sa globalité et qui est porté par le développement de l'artisanat de fabrication en particulier.

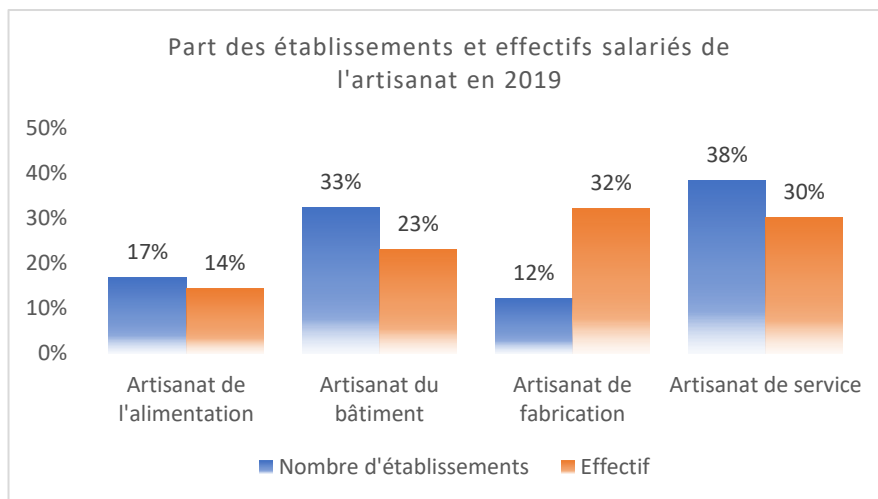
En effet, l'artisanat de fabrication atteint 32% des effectifs salariés du secteur devant l'artisanat de service (avec 30% des effectifs salariés) et connaît une progression de 38% des effectifs salariés entre 2009 et 2019.

L'artisanat de l'alimentation connaît notamment une progression de 46% entre 2009 et 2019.



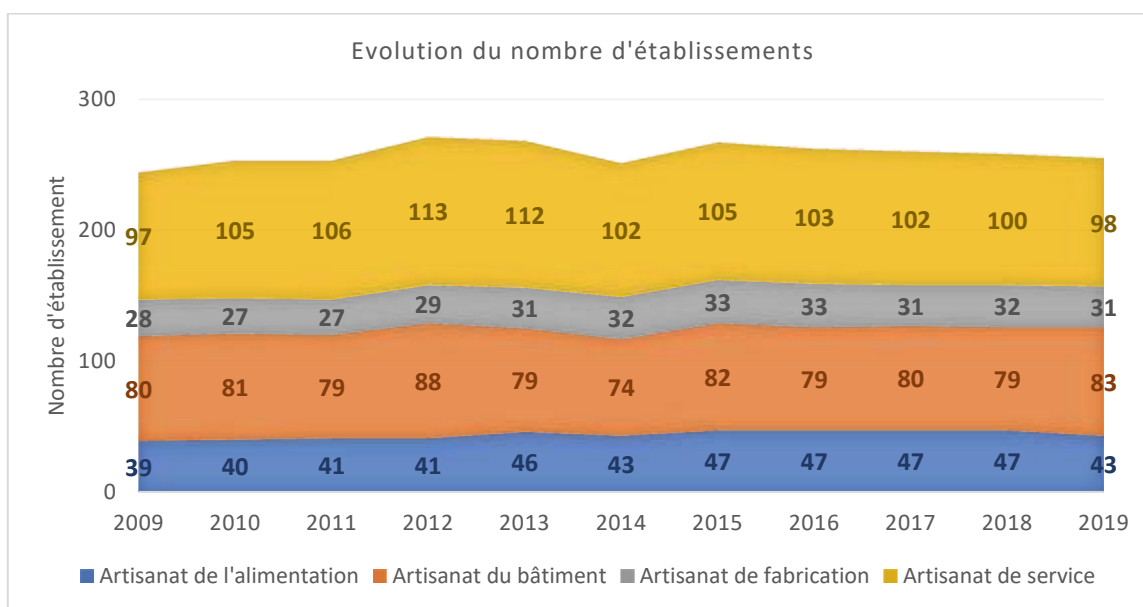
Source : Acoess 2019

⁹ D'après la Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat modification du décret n° 98-247 du 2 avril 1998 (NAFA rév.2 2016)



Source : ACOSS 2019

Néanmoins l'artisanat du bâtiment a connu des quelques difficultés en 2014 et se maintient aujourd'hui avec 83 établissements (contre 74 en 2014).



6.9 LES FILIÈRES D'AVENIR

6.9.1 La filière Senteurs Saveurs et agroalimentaire

Cette activité est portée par le pôle de compétitivité "Parfums, arômes, senteurs et saveurs" (PASS). Labellisé le 12 juillet 2005, ce pôle vise le développement d'une filière de production locale des plantes aromatiques aux parfums. Ce pôle s'étend sur quatre départements (Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhône et Drôme).

Les projets de recherche et développement s'orientent dans 3 directions :

- Recherche sur les effets allergisants potentiels des huiles essentielles (programme Immunoreach) ;
- L'amélioration de la qualité des produits utilisés comme parfums d'ambiance ;



- La lutte contre le dépérissement de la lavande et la conformation des produits authentiquement provençaux.

Cela s'exprime par la présence du circuit commercial de la « Route des Saveurs & des Senteurs » constitué de 15 établissements de vente directe implantés en Haute Provence dont Manosque fait partie et ce à travers 2 établissements :

- L'Occitane, implantée dans la ZI Saint-Maurice, est un des plus gros employeurs de DLVA avec 826 salariés. L'entreprise a augmenté ces effectifs de 65% depuis 2008 et son activité d'exploitation est en croissance ;
- L'Apior Nevière, entreprise spécialisée dans la confiserie au miel et la pâtisserie au miel de lavande, sans conservateur ni arôme de synthèse.

Cette spécialisation est à mettre en lien avec le secteur de l'agroalimentaire qui est relativement développé sur le territoire de Manosque. En effet on dénombre une centaine d'établissements dans l'industrie agroalimentaire et le commerce de gros de produits alimentaires sur le territoire de DLVA concentré essentiellement sur le territoire communal de Manosque.

Cela représente environs 500 emplois concentrés dans les plus grandes entreprises du secteur pour la plupart à l'intérieur des zones d'activités de Manosque (Gel Alpes, Toupargel, Sica Pom Alpes, La Pizza de Manosque, GPS etc.).

6.9.2 Les énergies durables

Labellisé le 12 juillet 2005, le pôle « Énergies non génératrices de gaz à effet de serre » Cap-énergies regroupe 160 partenaires des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Dans le département, il inclut Manosque.

Il vise à développer l'expertise régionale dans le secteur des énergies non génératrices d'effet de serre, notamment par des actions de sensibilisation, de formation, de recherche et de développement industriel, sur un territoire qui possède des atouts :

- La ressource solaire ;
- La réalisation du projet ITER.

Le périmètre du pôle recouvre 7 domaines : la maîtrise de la demande d'énergie, le solaire, l'éolien, l'hydraulique, la biomasse et l'hydrogène, la fission, la fusion.

6.10 EN RÉSUMÉ : TENDANCES ET ENJEUX POUR LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

6.10.1 Synthèse

Manosque se caractérise par une structure d'économie tertiaire, principalement représentée par les activités commerciales à travers la présence de nombreuses moyennes et grandes surfaces. Ainsi Manosque bénéficie d'une zone de chalandise large en matière d'achats alimentaires lui attribuant une certaine autonomie commerciale se traduisant par une évasion commerciale limitée. Cependant la structure économique de Manosque n'en est pas moins diversifiée puisqu'elle est composée d'activités industrielles, agroalimentaires, artisanales et bénéficie de l'influence de deux pôles de compétitivité (Senteur Saveur et Capénergie). Toutefois le secteur industriel connaît certaines difficultés (tendance nationale) ainsi que le secteur agricole en proie à l'urbanisation. L'activité touristique gagnerait à être plus développée au regard de la capacité d'attraction de Manosque. De plus Manosque bénéficie de l'influence de deux pôles de compétitivité (senteur saveur et Capénergie) ainsi que les futures retombées économiques du projet ITER qui constituent des facteurs d'attractivité pour les entreprises de ces secteurs.

6.10.2 Tendances

- Le développement et le renforcement de la polarité commerciale de Manosque ;
- Une activité industrielle en termes d'emplois structurante et une filière agroalimentaire de renom ;
- Le recul de l'activité agricole ;

- Un secteur touristique peu mis en avant.

6.10.3 Enjeux

- Le maintien de l'autonomie commerciale à l'échelle intercommunale (évasion commerciale) ;
- Le maintien de l'activité agricole structurante ;
- L'équilibre entre commerce de centre-ville et commerce périphérique ;
- L'attractivité touristique ;
- La capacité de Manosque à capter les retombées économiques du projet ITER ;
- L'intégration du tissu économique de Manosque aux dynamiques de pôles de compétitivités.

6.11 LE FONCIER D'ACTIVITÉ¹⁰

Au regard du nombre d'établissements et d'emplois que génère Manosque à l'échelle de son intercommunalité, la commune s'est dotée d'un foncier d'activité conséquent lui permettant d'accueillir des entreprises industrielles, de commerce et de service. Manosque bénéficie d'une attractivité importante et suscite un intérêt particulier pour les entreprises du secteur industriel et commercial vis-à-vis de sa localisation, des infrastructures routières structurantes (l'autoroute A51 et la D4096) et de la zone de chalandise qu'elle représente. Aussi cet effet de centralité induit une concentration encore plus forte des activités, surtout en ce qui concerne le commerce de moyenne et grande surface. Le SCoT de DVLA envisage à l'horizon 2035 un besoin en foncier d'activité de 93ha pour l'intercommunalité et environ 36ha pour Manosque. La demande croissante en foncier d'activité de Manosque nécessite donc un recensement du foncier disponible, des potentiels de densification et des projets d'extensions.

6.11.1 Les zones d'activités

Manosque accueille trois zones d'activités de compétence communautaire pour une **surface totale de 160 hectares** :

	Emplois			Établissements		Répartition des emplois selon le secteur d'activité			
	Nombre	% de la commune	% de DLVA	Nombre	Taille moyenne	Commerce	Construction	Industrie	Services
Saint-Joseph	2200	18%	10,3%	206	10,8	42%	4%	7%	47%
Saint-Maurice	1573	12%	7,1%	48	32,8	4%	16%	48%	32%
Les Grandes Terres	232	2%	0,8%	5	46,4	-	-	100%	-
Total des zones	4004	33%	18,7%	259	15,5	25%	7%	29%	39%

¹⁰ Cette sous-partie est issue des travaux du Schéma de Développement Économique 2016-2020 de la DLVA

➤ **Le Technoparc Grandes Terres**

Le Technoparc des Grandes Terres est idéalement situé au niveau de la sortie n°18 de l'A51 (Manosque). Il se trouve à 15 km d'ITER et à moins d'une heure d'Aix-en-Provence. Cet espace accueille des entreprises à haute valeur ajoutée, de recherche, de développement et d'expérimentation en matière de protection de l'environnement, d'énergies renouvelables, des établissements liés à la filière saveurs/senteurs et aussi de l'artisanat. Un bâtiment de L'Occitane est déjà présent sur la zone.



En plus de cette bonne accessibilité avec un bus toutes les 30 minutes.

Potentiel de densification

9 600 m².

➤ **ZA de Saint-Joseph**

La zone d'activités de Saint-Joseph est située en entrée de ville de Manosque, entre la D907, la voie ferrée et le canal EDF. Créée en 1961 à proximité de la gare, elle s'est développée petit à petit jusqu'au passage à niveau à l'Est et le canal EDF au Sud. Aujourd'hui, des activités se sont développées de l'autre côté de l'avenue de la Libération, autour de la gare SNCF et vers Chanteprunier (parc d'activités de l'Agora). La zone a par ailleurs bien évolué : espace industriel à son début, elle est devenue un pôle commercial de grande ampleur qui rayonne sur l'ensemble de l'Agglomération. Néanmoins la mixité des types d'activité (notamment la cohabitation entre activité logistique et commerces) génère des nuisances pour les habitants, les touristes et les entreprises en place (congestion, manque d'homogénéité et lisibilité de la zone).



La zone est particulièrement bien desservie par les lignes de bus et à moindre mesure par les lignes LER et du CG qui effectue des arrêts à la gare SNCF.

Potentiel de densification et de renouvellement

En termes de terrains disponibles, il en reste un seul au niveau de la rue des Entrepreneurs derrière l'établissement de restauration rapide Quick (actuellement utilisé comme aire de stationnement).

La coopérative agricole GPS (Groupe Provence Services) possède un foncier important dans la zone. Afin d'améliorer son activité, certaines hypothèses laissent prévaloir un déménagement des installations vers le Technoparc des Grandes Terres, permettant ainsi de libérer près de 2 hectares (repère n°2). La commune de Manosque a pour ambition d'engager une vaste opération de renouvellement urbain à une échelle élargie dont ce secteur fait partie en lien avec la gare SNCF afin de développer un quartier de gare en mixité fonctionnelle.

➤ ZA de Saint-Maurice



La zone d'activités de Saint-Maurice est située le long de l'autoroute A51 au niveau de la sortie n°18. On y accède par la route départementale 907. Créée en 1962, la zone a profité de la réalisation de l'A51 durant les années 80 pour se renforcer et confirmer sa vocation d'accueil d'entreprises de grandes tailles.

Potentiel de densification

La partie nord de la zone n'est pas constructible du fait de la présence d'un périmètre de protection du captage en eau.

En revanche situé sur un site contraint par la présence de l'autoroute et de la Durance, il n'y est pas envisagé d'extensions.

- L'équilibre entre commerce de centre-ville et commerce périphérique ;

Tableau récapitulatif des Zones d'activité

Zones d'activité	Surface totale (ha)
Technoparc des Grandes Terres	20
Saint-Joseph	66
Saint-Maurice	74
Pimoutier Pré-combaux (projet)	?
Total	160

6.11.2 Les zones commerciales

On dénombre 3 grandes zones commerciales périphériques :

- **La Zone commerciale du Pimarlet**, regroupe actuellement les grandes surfaces Leclerc, Conforama, Weldom et Botanic. Cette zone présente **un potentiel d'extension d'environ 9 ha**.



- **La zone des Quintrands**, où est implanté Auchan est localisée à proximité de la frontière communale nord partagée avec Volx, desservie par la D4096. La spécificité de cette zone concerne principalement son environnement proche puisque de nombreux établissements commerciaux et de production sont implantés le long de la départementale, ne répondant pas à une logique de concentration spatiale des activités. D'autant plus que cette zone d'activité se situe en entrée de ville, espace stratégique pour la commune de Manosque en termes d'image commerciale et de paysage.



- **Deux sites secondaires :**

- La zone du péage de Manosque (adjacente au Technoparc des Grandes Terres), dédié à la restauration (Courtepaille, La Criée, Patacrêpe) et à l'hôtellerie (Ibis, Fasthôtel).



- Le projet des Naves (6,2 ha) d'ores et déjà occupé par la relocalisation d'Intermarché et l'implantation d'autres enseignes.



d'accueil l'activité malgré leur destination initiale, ce qui peut nuire à leur image et au niveau de lisibilité qu'elles offrent que ce soit pour les entreprises souhaitant s'installer ou bien les personnes souhaitant se rendre sur les sites commerciaux par exemple. En effet la qualité des zones d'activité est un facteur important pour ces deux types d'acteurs d'autant plus que certains de ces sites se trouvent en entrée de ville (Saint-Joseph, Pimarlet, les Quintrands).

En outre le besoin en foncier d'activité défini par le SCoT sont estimés à 44 ha pour le pôle central dont Manosque fait partie avec Fond de Durance-Oraison. La déclinaison du SCoT à l'échelle de Manosque permet d'estimer le besoin en foncier pour Manosque à 37 ha. Au regard du potentiel de densification résiduel de certaines zones (les Grandes Terres), des extensions sont nécessaires. Des projets d'extension aux Grandes Terres et Pré-Combaux permettraient d'y répondre.

6.13.2 Tendances

- Une certaine hétérogénéité des activités au sein de la zone d'activité de Saint-Joseph (artisanat, logistique, commerce) à l'origine d'externalités négatives (congestion automobile, manque d'attractivité pour les commerces).

6.13.3 Enjeux

- Favoriser l'homogénéité des zones d'activité pour améliorer leur lisibilité et leur attractivité et en particulier en entrée de ville ;
- Élaborer des projets d'extension en accord avec le SCoT et les activités porteuses de développement à long terme (ITER, filière agroalimentaire, etc.).

6.14 SYNTHÈSE DES ENJEUX

6.14.1 Synthèse

Manosque a connu un développement économique significatif ces dernières années en termes d'emploi et d'activité économique. Cela a permis à la commune de conforter son statut de pôle économique au sein du territoire intercommunal de DLVA et de rayonner à l'échelle départementale. Cela s'exprime par sa capacité à attirer de nombreuses entreprises et par conséquent à créer des emplois au sein de l'intercommunalité. Manosque s'illustre également à travers l'impulsion et la participation à des projets d'envergure (Iter, École Internationale) et s'inscrit dans une dynamique économique mettant en valeur ses spécificités territoriales (Pôles de compétitivité PASS et CAP énergie) qui participe à la création d'activité et d'emplois (Occitane en Provence).

Cependant cela s'accompagne d'un taux de chômage plus important que sur le reste de l'intercommunalité et d'une plus grande concentration de population modeste. D'autre part on déplore une offre de formation dans le supérieur limitée nuisant à la capacité de rayonnement et de rétention de la commune vis-à-vis des futurs jeunes actifs. En outre la commune doit faire face au phénomène d'évasion commerciale et d'une perte de dynamisme au niveau des commerces du centre-ville par effet de concurrence avec les grands sites périphériques. Cela constitue une certaine fragilisation de l'image de Manosque qui impacte directement son potentiel touristique.

6.14.2 Trois catégories d'enjeux économiques pour Manosque

➤ Conforter et renforcer l'attractivité de Manosque au sein de DLVA et au-delà

- Maintenir le leadership Manosquin en matière d'emploi ;
- Renforcer la capacité de rétention et d'attraction des futurs jeunes actifs qualifiés par le développement de l'offre de formation et notamment dans le supérieur et en lien avec les spécificités du territoire ;
- Maintenir l'autonomie commerciale à l'échelle intercommunale et remédier à l'évasion commerciale en favorisant le développement d'une offre adaptée aux évolutions des besoins de la population (ameublement, équipement à la personne) ;

- Soutenir et renforcer l'attractivité touristique de Manosque à travers la redynamisation des rues commerçantes de centre-ville et la valorisation du patrimoine et les espaces publics.

➤ *Favoriser l'équilibre social et économique de Manosque*

- Participer à réduire les conséquences du creusement des inégalités de revenu en favorisant la mixité sociale (requalification, densification des quartiers riches par le développement du logement social) ;
- Favoriser l'équilibre entre commerce de centre-ville et commerce périphérique en minimisant les effets de la concurrence par la spécialisation commerciale des deux espaces ;
- Favoriser l'équilibre de l'emploi entre travailleurs manosquins et extérieurs par l'intégration des populations les moins qualifiées dans le système productif local ;
- Réguler les flux domicile-travail significatifs ;
- Maintenir et valoriser l'activité agricole, facteur d'identité territoriale (paysages, AOC) ;
- Soutenir le secteur industriel en accueillant des entreprises spécialisées dans l'agroalimentaire.

➤ *Projeter le développement de Manosque à une échelle métropolitaine*

- Soutenir le développement des fonctions métropolitaines de Manosque ;
- Développer la capacité de Manosque à capter les retombées économiques du projet ITER en encourageant l'implantation d'entreprises en lien avec le secteur de l'énergie ;
- Accompagner l'intégration du tissu économique de Manosque aux dynamiques de pôle de compétitivité en encourageant l'implantation d'entreprises en lien avec les filières d'avenir (Senteur saveur, énergies durables) ;
- Améliorer et promouvoir la qualité et la visibilité des Zones d'Activités existantes et futures (homogénéité des activités/destinations économiques) ;
- Accompagner le développement du numérique pour les entreprises et les particuliers.

6.15 ANNEXES

6.15.1 Tableaux détaillés de la population active et de l'emploi

2007	Populati on totale	Populati on 15- 64 ans	Actifs 15-64 ans	% Actifs / pop 15-64 ans	Actifs occupés	% actifs occupés / actifs 15-64 ans	Chômeu rs 15-64 ans	% chômeu rs / actifs 15-64 ans	Emplois au lieu de travail	total emplois / % actifs occupés
PACA	4 863 242	3 095 063	2 129 364	69%	1 852 709	87%	276 655	13%	1 854 194	100%
Alpes-de- Hautes-P.	156 068	96 516	67 904	70%	59 924	88%	7 980	12%	57 074	95%
DLVA	58 159	35 396	24 888	70%	21 659	87%	3 229	13%	19 875	92%
Manosque	21 777	13 213	9 286	70%	7 936	85%	1 350	15%	11 470	145%
Gréoux-les- Bains	2 459	1 456	1 055	72%	860	82%	194	18%	987	115%
Pierrevert	3 577	2 228	1 563	70%	1 453	93%	110	7%	413	28%
Sainte-Tulle	3 247	1 974	1 403	71%	1 273	91%	130	9%	929	73%
Valensole	2 700	1 622	1 097	68%	972	89%	125	11%	548	56%
Volx	2 885	1 814	1 283	71%	1 167	91%	115	9%	638	55%
2012	Populati on totale	Populati on 15- 64 ans	Actifs 15-64 ans	% Actifs / pop 15-64 ans	Actifs occupés	% actifs occupés / actifs 15-64 ans	Chômeu rs 15-64 ans	% chômeu rs / actifs 15-64 ans	Emplois au lieu de travail	total emplois / % actifs occupés
PACA	4 935 576	3 425 062	2 188 117	64%	1 875 797	86%	312 320	14%	1 887 302	101%
Alpes-de- Hautes-P.	161 241	97 590	70 546	72%	61 218	87%	9 328	13%	58 777	96%
DLVA	61 368	36 597	26 588	73%	22 878	86%	3 710	14%	21 667	95%
Manosque	22 099	12 971	9 271	71%	7 793	84%	1 478	16%	12 276	158%
Gréoux-les- Bains	2 589	1 522	1 113	73%	951	85%	162	15%	1 048	110%
Pierrevert	3 699	2 167	1 587	73%	1 439	91%	148	9%	429	30%
Sainte-Tulle	3 376	2 099	1 564	75%	1 338	86%	226	14%	1 059	79%
Valensole	3 280	1 933	1 403	73%	1 244	89%	159	11%	797	64%
Volx	3 090	1 843	1 340	73%	1 229	92%	111	8%	708	58%
2017	Populati on totale	Populati on 15- 64 ans	Actifs 15-64 ans	% Actifs / pop 15-64 ans	Actifs occupés	% actifs occupés / actifs 15-64 ans	Chômeu rs 15-64 ans	% chômeu rs / actifs 15-64 ans	Emplois au lieu de travail	total emplois / % actifs occupés
PACA			698 006	73%	589 685	84%	108 322	15,5%	574 123	97%
Alpes-de- Hautes-P.			70 689	74%	60 374	85%	10 315	14,6%	58 544	97%
DLVA			25 911	74%	21 951	85%	3 960	15,3%	21 768	99%
Manosque		13 096	9 507	73%	7 793	82%	1 715	18,0%	12 810	164%
Gréoux-les- Bains		1 473	1 089	74%	924	85%	165	15,2%	1 067	116%
Pierrevert		2 176	1 648	76%	1 488	90%	160	9,7%	402	27%
Sainte-Tulle		2 110	1 611	76%	1 314	82%	297	18,5%	950	72%
Valensole		1 882	1 407	75%	1 217	86%	190	13,5%	742	61%
Volx		1 853	1 394	75%	1 196	86%	197	14,2%	778	65%

Source : INSEE RP2017 et 2012

6.15.2 Tableau détail des effectifs salaires par filières détaillées (A88)

	Nombre d'établisse- ments en 2013	Effectif salarié en 2013	Part de l'effectif salarié total
Com. détail, sf automobiles & motocycles	404	1479	13,3%
Activités pour la santé humaine	292	1181	10,6%
Enseignement	101	934	8,4%
Industrie chimique	2	823	7,4%
Admin. public. & défense ; séc. soc. obli.	23	822	7,4%
Commerce gros hors auto. & motocycle	93	598	5,4%
Act. financ. hs assur. & cais. retraite	80	488	4,4%
Commerce & répar. automobile & motocycle	66	382	3,4%
Restauration	120	377	3,4%
Action sociale sans hébergement	26	370	3,3%
Sces relatifs bâtiment & aménagement paysager	109	347	3,1%
Travaux de construction spécialisés	229	293	2,6%
Génie civil	9	244	2,2%
Industries alimentaires	30	192	1,7%
Activités juridiques et comptables	67	183	1,6%
Transport terrestre. & trans. par conduite	18	182	1,6%
Activités des organisations associatives	56	158	1,4%
Autres services personnels	138	153	1,4%
Hébergement médico-social et social	5	152	1,4%
Act. sièges sociaux ; conseil de gestion	184	144	1,3%
Activités de poste et de courrier	3	140	1,3%
Architect. & ingénierie; ctrlr ana. tech.	51	136	1,2%
Act. admin. & aut. act. soutien aux ent.	46	134	1,2%
Captage, traitement & distribution d'eau	5	95	0,9%
Activités liées à l'emploi	156	91	0,8%
Act. auxiliaire sces financ. & d'assur.	50	71	0,6%
Télécommunications	2	63	0,6%
Collecte, gestion déchets ; récupération	3	62	0,6%
Activités immobilières	211	62	0,6%
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	25	55	0,5%
Hébergement	22	52	0,5%
Cult. & prod. animale, chasse & sce ann.	56	49	0,4%
Fab. prod. informat., électroniq. & opt.	2	49	0,4%
Réparation & install. machine & équipt	11	45	0,4%
Édition	11	42	0,4%
Entreposage & sce auxiliaire des transp.	9	41	0,4%
Enquêtes et sécurité	2	41	0,4%
Activités de location et location-bail	14	33	0,3%
Act. sportives, récréatives & de loisirs	31	33	0,3%
Construction de bâtiments	42	32	0,3%
Assurance	12	32	0,3%
Fab. aut. prod. minéraux non métalliques	6	30	0,3%
Aut. act. spécial., scientif. & techn.	40	27	0,2%
Act. créativ. artistiques & de spectacle	48	24	0,2%
Act. ag. voyage voyageur sv. résa. etc.	9	22	0,2%
Fab. prod. métalliq. sf machine & équipt	5	21	0,2%
Publicité et études de marché	13	19	0,2%
Recherche-développement scientifique	6	17	0,2%
Pgmntion, conseil & aut. act. informatiq.	28	16	0,1%
Fabric. de machines & équipements n.c.a.	2	14	0,1%

	Nombre d'établisse- ments en 2013	Effectif salarié en 2013	Part de l'effectif salarié total
Imprimerie & reprod. d'enregistrements	6	13	0,1%
Collecte et traitement des eaux usées	1	9	0,1%
Fab. prod. en caoutchouc & en plastique	2	8	0,1%
Autres industries manufacturières	12	8	0,1%
Prod. films ; enr. sonore & éd. musicale	9	7	0,1%
Programmation et diffusion	1	6	0,1%
Répar. ordi. & bien perso. & domestique	27	6	0,1%
Industrie automobile	1	4	0,0%
Services d'information	8	4	0,0%
Activités vétérinaires	7	4	0,0%
Autres industries extractives	1	3	0,0%
Sylviculture et exploitation forestière	5	1	0,0%
Pêche et aquaculture	0	0	0,0%
Extraction de houille et de lignite	0	0	0,0%
Extraction d'hydrocarbures	0	0	0,0%
Extraction de minerais métalliques	0	0	0,0%
Sces de soutien aux indust. extractives	0	0	0,0%
Fabrication de boissons	0	0	0,0%
Fabrication de produits à base de tabac	0	0	0,0%
Fabrication de textiles	0	0	0,0%
Industrie de l'habillement	5	0	0,0%
Industrie du cuir et de la chaussure	1	0	0,0%
Trav. bois; fab. article bois, vannerie	1	0	0,0%
Industrie du papier et du carton	0	0	0,0%
Cokéfaction et raffinage	0	0	0,0%
Industrie pharmaceutique	0	0	0,0%
Métallurgie	0	0	0,0%
Fabrication d'équipements électriques	0	0	0,0%
Fabric. d'autres matériels de transport	0	0	0,0%
Fabrication de meubles	2	0	0,0%
Dépollution & autre sces gestion déchets	0	0	0,0%
Transports par eau	0	0	0,0%
Transports aériens	1	0	0,0%
Biblioth. archive musée & aut. act. cul.	0	0	0,0%
Organisation jeux de hasard & d'argent	1	0	0,0%
Act. ménage: empl. de person. domestique	0	0	0,0%
Act. ménage : prod. b.&s. (usage propre)	0	0	0,0%
Act. organisations extraterritoriales	0	0	0,0%
	3 064	11 123	

Source : INSEE CLAP 2013

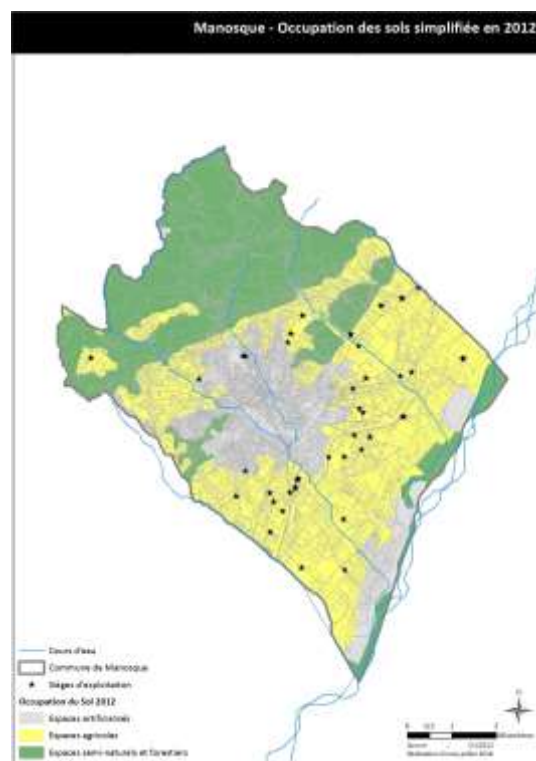
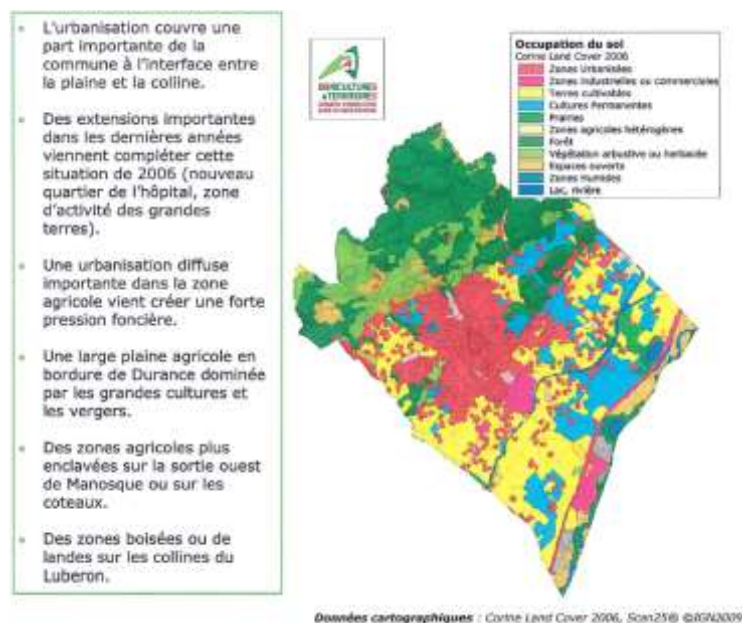
Type de commerces	Manosque	DLVA	Part des commerces de Manosque au sein de DLVA	Aix-en-Provence
Magasin de vêtements	63	91	69%	400
Boulangerie	23	66	35%	98
Magasin d'équipements du foyer	16	18	89%	56
Magasin de chaussures	15	17	88%	79
Librairie papeterie journaux	13	22	59%	59
Magasin d'électroménager et de mat. audio-vidéo	12	16	75%	26
Boucherie charcuterie	11	27	41%	39
Fleuriste	11	29	38%	33
Magasin d'optique	10	16	63%	40
Droguerie quincaillerie bricolage	9	17	53%	40
Épicerie	9	39	23%	55
Parfumerie	9	13	69%	42
Magasin d'articles de sports et de loisirs	7	14	50%	40
Magasin de meubles	7	13	54%	49
Station service	5	18	28%	15
Horlogerie Bijouterie	4	6	67%	42
Supermarché	4	10	40%	12
Grande surface de bricolage	3	5	60%	7
Hypermarché	3	3	100%	3
Supérette	2	10	20%	25
Magasin de revêtements murs et sols	1	1	100%	5
Poissonnerie	1	2	50%	4
Produits surgelés	1	1	100%	6
Total	239	454	53%	1175

Source : INSEE BPE 2014

7 DIAGNOSTIC AGRICOLE

7.1 OCCUPATION DES SOLS

En 2012, 38% de la surface de la commune est dédiée à l'agriculture. Toutefois, on observe du mitage de l'espace agricole. La Chambre d'agriculture fait le constat suivant :



7.2 PORTRAIT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Données : Toutes les données ci-dessous sont issues de la Chambre d'agriculture Alpes-de-Haute-Provence

7.2.1 Nombre d'agriculteurs

En fin 2018, Manosque compte 21 établissements actifs employeurs d'agriculture, de sylviculture et pêche la commune, pour 29 agriculteurs. Toutefois en 2013, les terres communales étaient utilisées par 91 structures plus un groupement pastoral.

7.2.2 Structures

18 exploitations sont constituées en forme sociétaire (SCEA, EARL, GAEC). Elles utilisent 49% des surfaces de la commune. Ces exploitations comptent souvent des agriculteurs jeunes et ont peu de problématique de transmission.

7.2.3 Âge et reprise

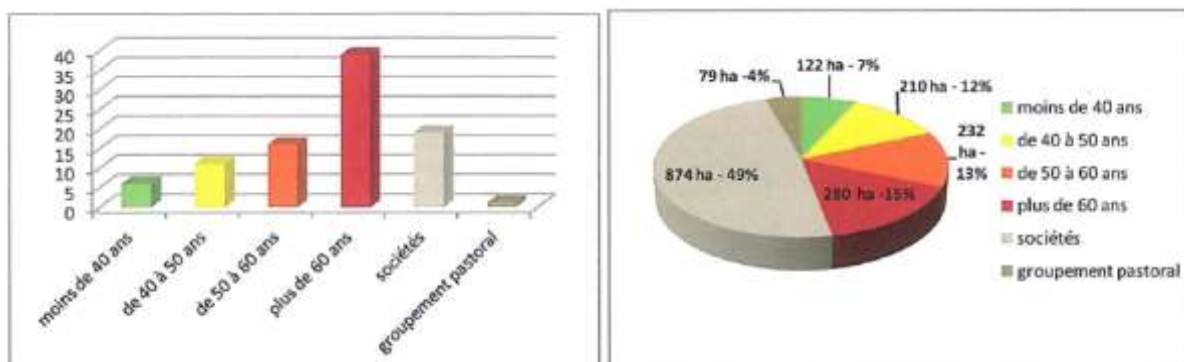
La classe d'âge des exploitants de la commune est relativement équilibrée.

Parmi les exploitations individuelles :

- 6 exploitants ont moins de 40 ans et utilisent 7 % du territoire ;
- 11 ont entre 40 et 50 ans pour une surface de 12% ;
- 16 sont dans la catégorie de 50 à 60 ans et travaillent 13 % de la commune ;

- 39 ont plus de 60 ans et gèrent 15 % des terres soit 280 ha.

Malgré la forte part des plus de 60 ans, seules 3 exploitations n'ont pas de succession assurée.



7.2.4 Emplois

Le recensement agricole de 2010 compte 98 unités de travail annuel en 2010. Cet effectif a diminué de plus de moitié par rapport à 2000 (216 UTA).

La Chambre d'agriculture établit environ 20 salariés permanents sur les exploitations de la commune.

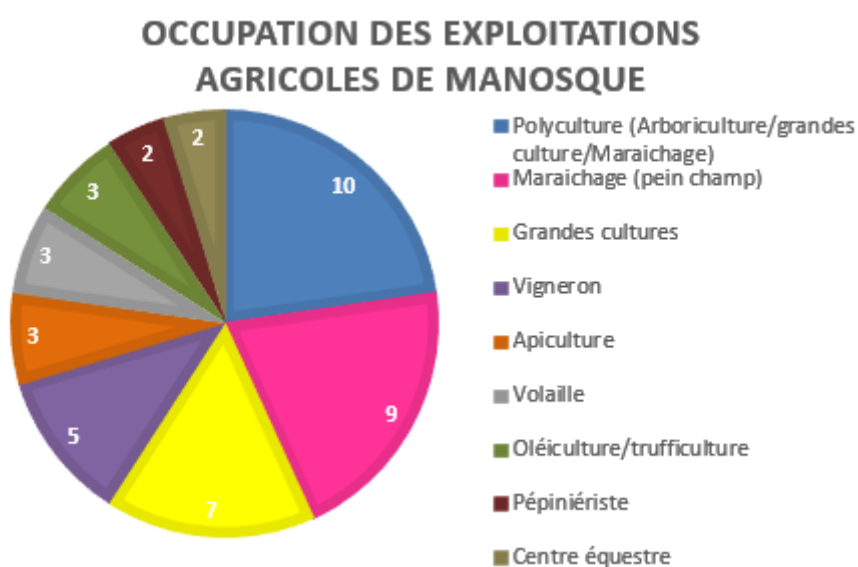
7.3 ORIENTATIONS TECHNICO-ÉCONOMIQUES

7.3.1 Occupations principales

En 2013, la surface agricole est de 1 900 ha sur la commune dont environ 200 ha non déclarés à la DDT04 pour les droits à paiement de la Politique Agricole Commune (PAC).

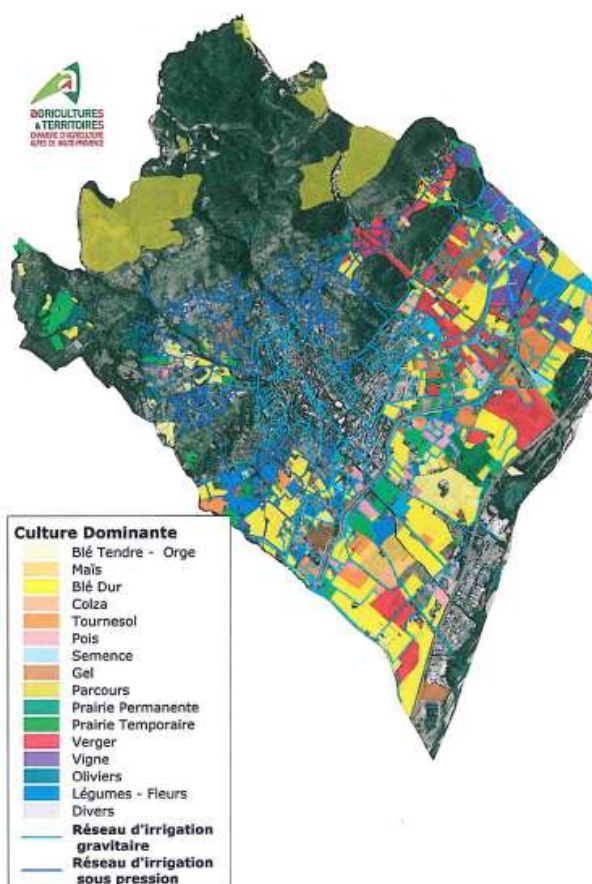
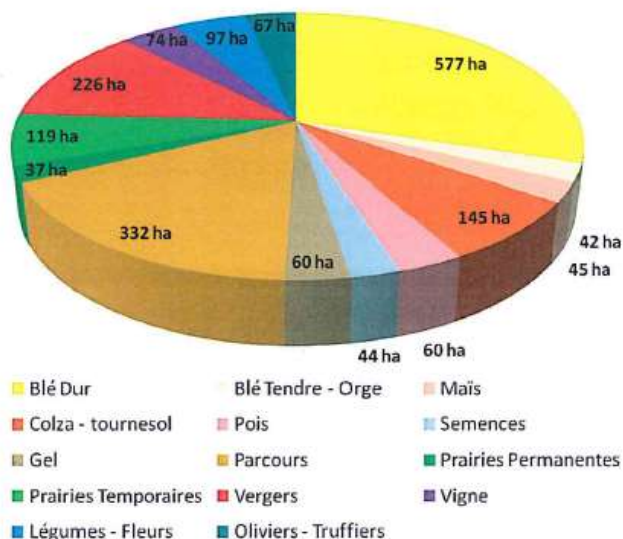
La commune entre 2000 et 2010 est passée d'une activité dominante de fruits et autres cultures permanentes à de la polyculture marquant le recul des cultures permanentes au profit des céréales.

Les 44 exploitations dont le siège est à Manosque se répartissent de la manière suivante en 2015 :

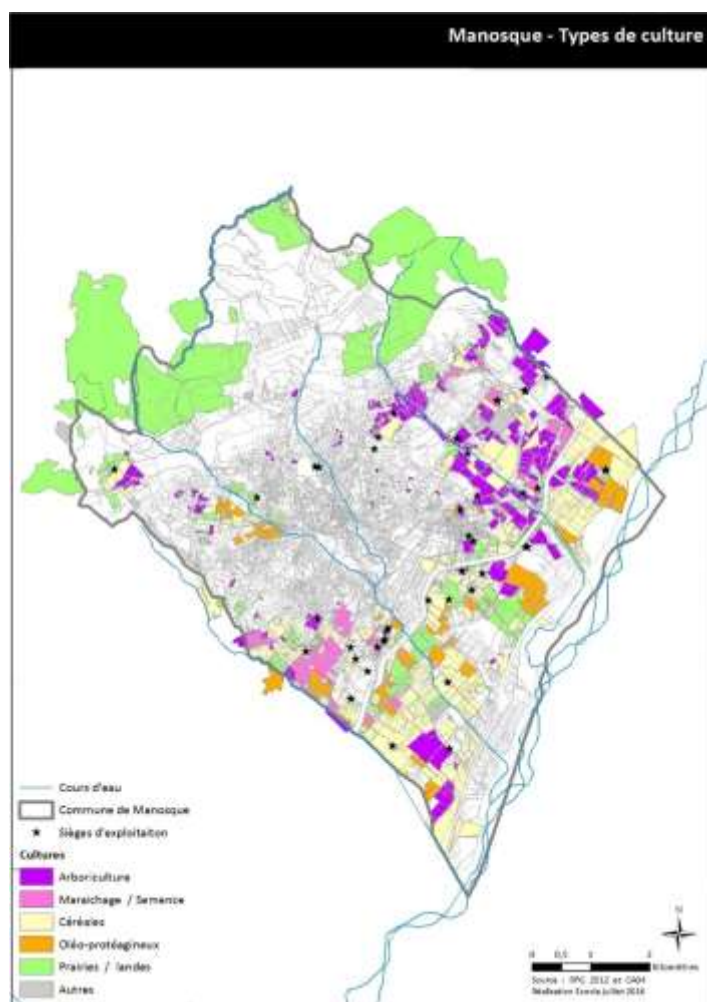


Les cultures dominantes sont les céréales à paille qui occupent 600 ha soit environ 1/3 des parcelles agricoles (blé dur en grande majorité, blé tendre et orge). Viennent ensuite les estives (parcours), cultures permanentes : vergers (226 ha), oliviers-truffiers (67ha) et vignes (75 ha). Les oléagineux (Colza, tournesol) et cultures spécialisées (semences, légumes) comptent environ 150 ha chacun, les prairies temporaires couvrent 120 ha. Les derniers hectares sont complétés de prairies temporaires, gels, pois et maïs.

Spatialement, les cultures céréalières se situent dans la plaine de la Durance, mais on observe toujours une diversité d'assolement.



Données cartographiques : BD Ortho® ©IGN 2012, RPG Anonyme ©ASP 2013, Hydra PACA, Enquête CA 2015



Cultures simplifiées issues du RPG 2012 (cultures déclarées à la PAC)

La mosaïque de culture présente sur le territoire est notamment possible grâce à la bonne qualité des terres (les meilleures du département) et à l'irrigation qui couvre l'ensemble de la commune par des réseaux gravitaires (Canal de la Brillanne, canal de Manosque) ou sous pression (réseau SCP).

Enfin, l'élevage sur la commune semble marginal pour les exploitations dont le siège est à Manosque puisqu'il est à noter une réduction de 286 UGB en 1988 à 55 UGB en 2000 et seulement 11 UGB en 2010. Il est pourtant à noter que les collines sont pâturées par des exploitants et un groupement pastoral sur environ 330 ha.

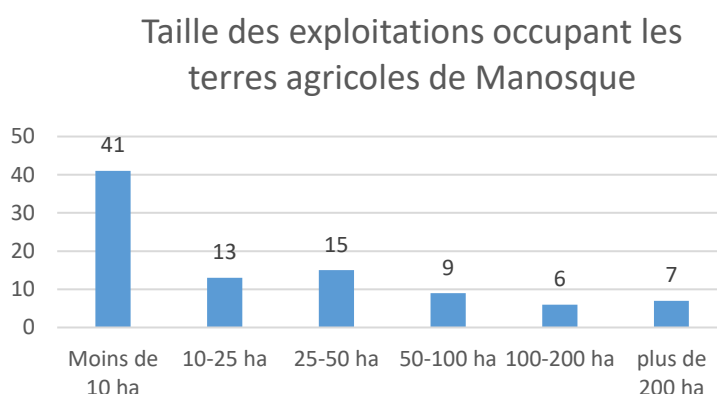
7.4 SURFACES AGRICOLES UTILES

7.4.1 Dans les exploitations

Le recensement agricole 2010 établit une surface agricole utile pour la commune de 1 108 ha. Il y en avait 1 523 ha en 2000 soit 1/3 de plus.

La Chambre d'agriculture compte 1 900 ha en 2013 (estives comprises).

Parmi les 91 exploitations qui utilisent les terres de Manosque, la répartition par taille est la suivante :



La grosse représentativité des exploitations de moins de 10 ha est liée à la présence de nombreuses exploitations non professionnelles d'oliveraies.

Ainsi la SAU moyenne par exploitation en 2010 (chiffre RGA) est de 13.3 ha.

7.4.2 Sur le territoire

La Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) a signé une convention d'aménagement rural avec la SAFER et les communes ont signé une convention d'intervention foncière avec la SAFER de manière à préserver le foncier agricole et de participer à sa transmission entre agriculteurs.

Une Zone agricole Protégée (ZAP) est en réflexion au niveau de la DLVA à valider par les élus pour lancer une étude. L'intérêt est de fixer clairement et à long terme une limite à la zone agricole protégée.

7.5 FILIÈRES ET DÉBOUCHÉES

7.5.1 Signes de qualité et d'origine

On compte 39 Indications Géographiques Protégées (IGP) dont 33 liées au vin. L'Indication Géographique Protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.

Vins	Viande	Céréales	Olives	Miel
Alpes-de-Haute-Provence • Blanc • Rosé • Rouge • Primeur ou nouveau blanc	Agneau de Sisteron	Farine de petit épeautre de Haute-Provence	Huile d'olive de Haute-Provence	Miel de Provence

• Primeur ou nouveau rosé • Primeur ou nouveau rouge				
Méditerranée : • Blanc • Rosé • Rouge • Mousseux de qualité blanc • Mousseux de qualité rosé • Mousseux de qualité rouge • Primeur ou nouveau blanc • Primeur ou nouveau rosé • Primeur ou nouveau rouge		Petit épeautre de Haute-Provence	Huile d'olive de Provence	
Méditerranée Comté de Grignan : • Blanc • Rosé • Rouge • Mousseux de qualité blanc • Mousseux de qualité rosé • Mousseux de qualité rouge • Primeur ou nouveau blanc • Primeur ou nouveau rosé • Primeur ou nouveau rouge				
Méditerranée Coteaux de Montélimar : • Blanc • Rosé • Rouge • Mousseux de qualité blanc • Mousseux de qualité rosé • Mousseux de qualité rouge • Primeur ou nouveau blanc • Primeur ou nouveau rosé • Primeur ou nouveau rouge				

7.5.2 Appellations d'Origine Protégée/Contrôlée

L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un **savoir-faire reconnu** dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. Les Appellations d'Origine Contrôlées sont précurseurs des AOP, mais à l'échelle de la France.

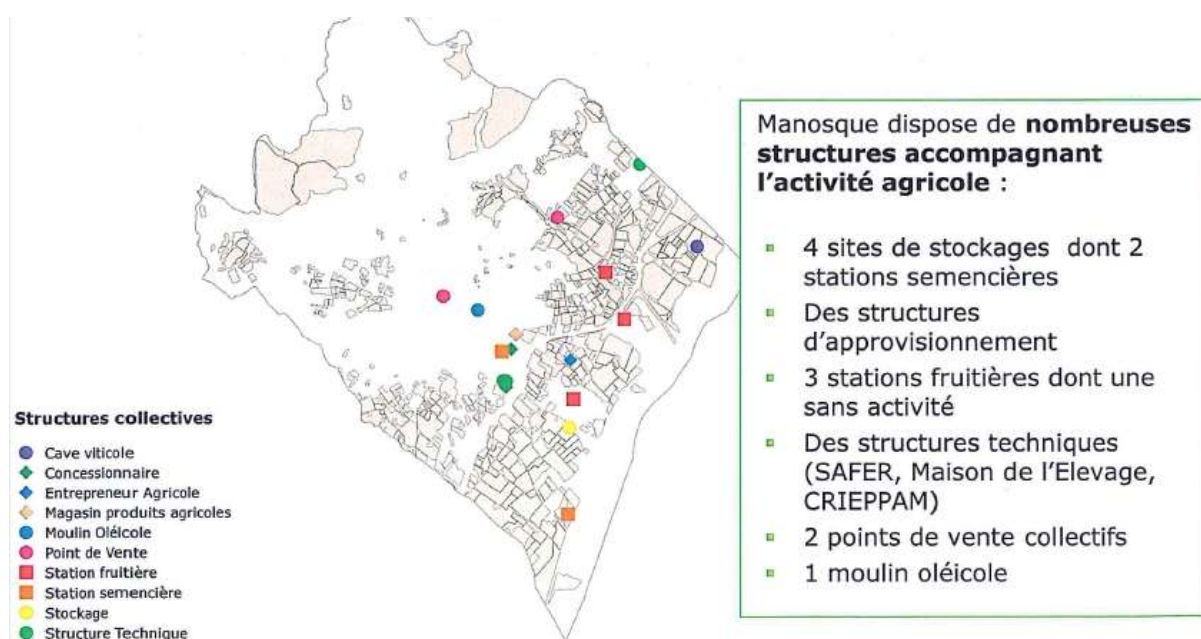
Manosque bénéficie également de 4 AOC/AOP

- Le Banon (fromage de chèvre) ;
- Pierrevet blanc, rosé et rouge (vins).

7.5.3 Agriculture biologique

Enfin, 8 exploitations sont en Agriculture Biologique.

7.6 LES DÉBOUCHÉS



Source : Chambre d'agriculture d'Alpes-de-Haute-Provence

Parmi les 44 exploitations, 25 (57%) vendent leur production en circuits courts.

7.7 ATOUTS/FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS/MENACES

Atouts	Faiblesses
• De nombreuses exploitations agricoles générant de l'emploi localement • Une grande diversité de cultures valorisées par de nombreuses appellations et par circuits courts • L'irrigation de la totalité des parcelles • Peu de non reprise chez les plus de 60 ans	• Du mitage des parcelles agricoles
Opportunités	Menaces
• Un regain d'intérêt pour les circuits courts • Une dynamique d'installation des jeunes • Des possibilités de revenus complémentaires (énergies et gîtes ruraux) • La possibilité de création d'une ZAP	• Un développement urbain dynamique • Une évolution vers les grandes cultures • Un agrandissement des exploitations professionnelles • Une visibilité de la PAC à 10 ans

8 DÉPLACEMENTS

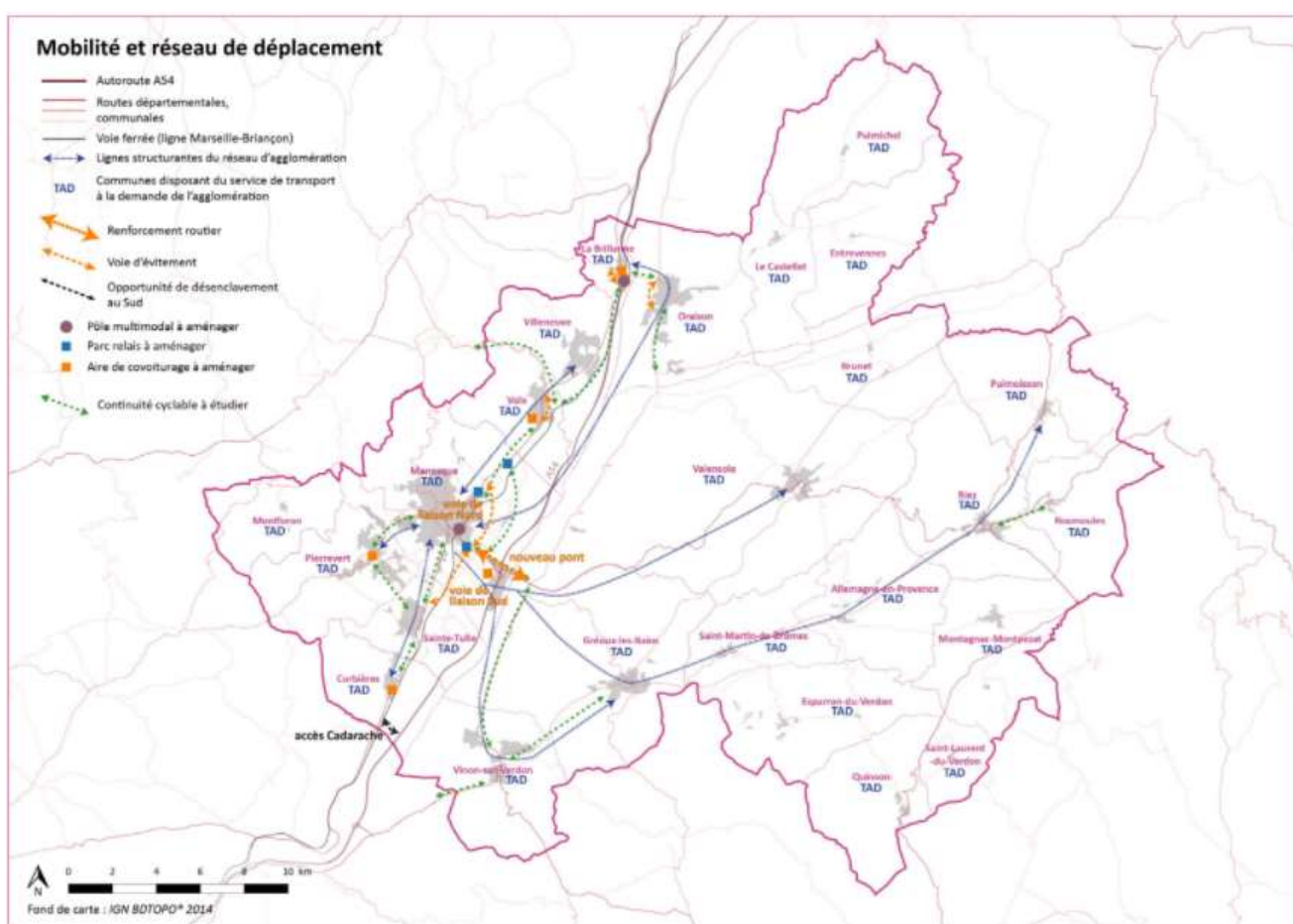
8.1 LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

8.1.1 Le SCoT

Le SCoT fixe les orientations en termes de déplacements avec comme principal objectif de **Diminuer les obligations en termes de déplacements motorisés en développant les transports alternatifs à la voiture individuelle**

Le SCoT de la DVLA a été approuvé en juillet 2018 et permet d'avoir une vue d'ensemble sur les thématiques socio-économique, de développement durable et notamment des déplacements

Ce schéma directeur identifie les principales actions à réaliser en termes de déplacements de manière à répondre à ces orientations.



Carte de synthèse mobilité et réseau de déplacement intégrée au SCoT de la Région de Manosque, 2018

Le SCoT donne donc deux points à retenir

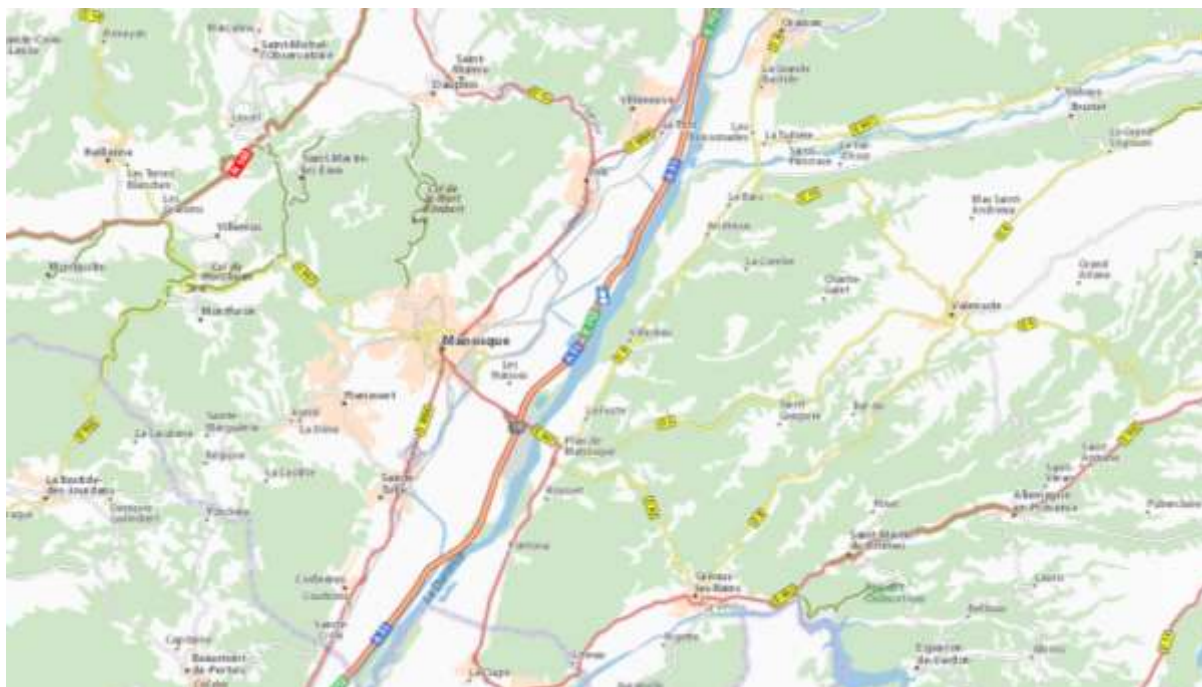
- La réalisation de voies d'évitement de la RD4096 ;
- La réalisation d'une voie verte parallèle à l'axe RD4096 et sa connexion à l'autre rive de la Durance via un passage le long de la RD907.

Pour répondre (en partie) aux problèmes de saturation routière rencontrée en entrée de ville de Manosque depuis l'A51, le précédent SCoT avait validé la création de deux voies de contournement par la D907 : la LINEM (au Nord) et la LISEM (au Sud), ainsi qu'un nouveau pont sur la Durance pouvant accueillir des gabarits plus importants.

Étant donné l'évolution démographique importante des communes périurbaines alentour, avec donc un usage amplifié de la voiture, une saturation rapide des axes existants et futurs reste envisageable. Se pose alors la question de la stratégie de déplacements à long terme de l'Agglomération.

8.2 CIRCULATION

La ville de Manosque est soumise à des contraintes importantes de circulation. C'est un pôle attractif pour toutes les communes voisines et un point de convergence des flux routiers. Certains axes de circulations (RD907 et RD4096) sont, par ailleurs, des points de passage obligatoires pour tous les habitants des communes voisines ainsi que pour ceux des quartiers situés le long de ces derniers. Ils leur permettent en effet d'accéder au centre-ville et à l'autoroute A51.



Source : Via Michelin, Réseau viaire autour de Manosque

En termes de trafic, des dysfonctionnements sont observés sur la RD907 entre la place Damasse Arbaud et le canal EDF et sur la RD4096 (Boulevard de haute Provence, Boulevard du Maréchal Juin). Des remontées de files apparaissent également sur les avenues Jean Giono, Moulin neuf, René Cassin et Georges Pompidou.



Écoulement des flux en heure de pointe du matin

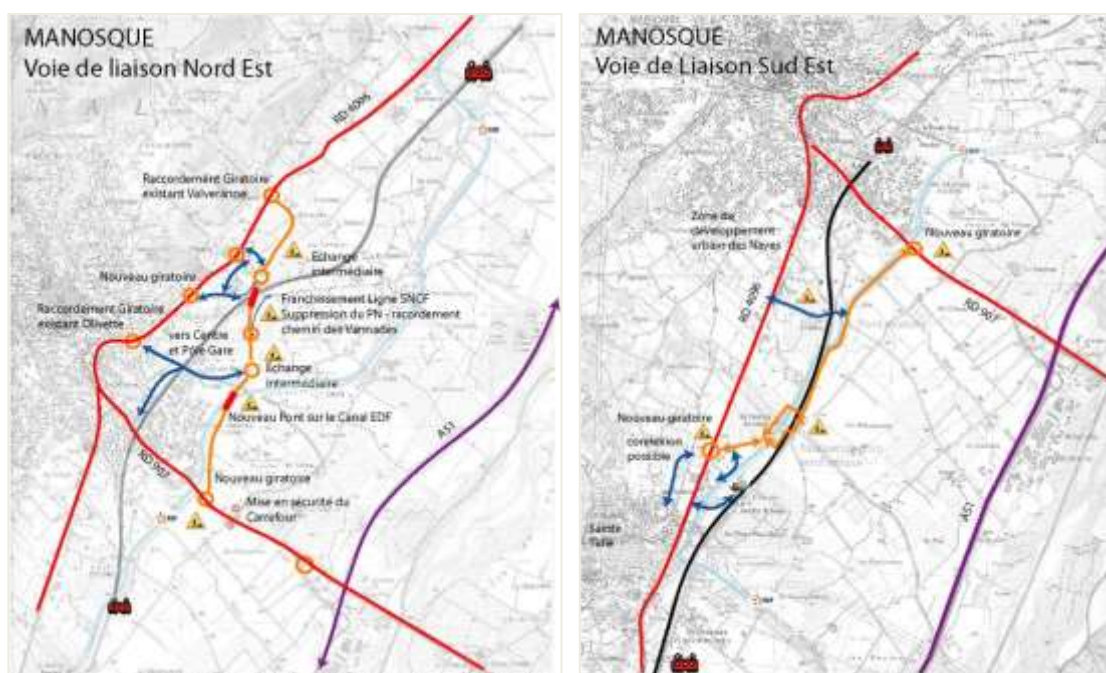
Écoulement des flux en heure de pointe du soir



Source : Plan de circulation de Manosque 2012

Deux projets d'intérêt intercommunautaire inscrits au Schéma Directeur de la Circulation de Manosque, les liaisons Nord et Sud de Manosque (respectivement LINEM et LISEM), ont fait l'objet d'aménagement en lien avec le nouveau carrefour giratoire. Leurs objectifs sont le dédoublement de la RD4096 par le sud et le soulagement de la RD907 dans sa partie urbaine. Ces connexions ont pour rôles de faciliter la communication entre Volx, Sainte-Tulle et l'A51 et de libérer l'accès au centre de Manosque. La LINEM comporte deux points durs : la construction d'un nouvel ouvrage au-dessus du Canal EDF et le franchissement de la voie ferrée au niveau du Chemin des Vannades.

Ces deux projets de contournement s'appuient en partie sur des voiries existantes avec des adaptations de gabarits et des réalisations de nouveaux ouvrages.



Source : Schéma directeur du SCoT de la Région de Manosque, Tracé des voies d'évitement

En faveur des circulations douces, des aménagements sur le pont de la RD907 sur la Durance ont été réalisés par le Département. La traversée de la rivière est d'environ 250 m de long. Le viaduc a des voies très étroites et une vitesse limitée à 50 km/h. Cet ouvrage constitue un point de passage obligé, car il n'y a que très peu de traversées de la Durance (en amont : à La Brillanne à 15 km, et en aval : à Cadarache à 13 km).



Pont de la RD907 sur la Durance

8.3 MODES DOUX

8.3.1 Renforcement de la place des modes doux dans le cœur de ville :

Le PGD de la DVLA identifie le besoin de repenser l'espace public dans les principaux centres-bourgs. À ce titre, Manosque, la principale commune de l'agglomération est tout particulièrement concernée.

Le centre historique est déjà aménagé dans ce sens (c'est une zone piétonne). Autour de celui-ci, les efforts d'aménagements du réseau viaire en faveur des modes doux et des PMR doivent être poursuivis. Pour cela, le développement de zones 30 et de zones de circulation apaisée est envisagé avec une priorité donnée à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.



Source : Plan de circulation de Manosque, Développement des zones 30 et des zones de circulation apaisée

Toutefois, la carte ci-dessus (proposée dans le plan de circulation de Manosque) n'inclut pas suffisamment les zones à proximité de la gare SNCF. L'Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, l'avenue de la libération et le sud du boulevard Pierre de Garidel seraient des zones intéressantes à traiter.

Le déploiement de nouveaux parkings relais aux entrées de ville connectés à un réseau de transport en commun sont également des opportunités. Ils permettraient ainsi de réduire la place du stationnement sur la voirie du centre-ville et de libérer de l'emprise pour piétons et cyclistes. Des espaces de vies sur les places et les placettes du centre-ville pourraient ainsi être recréés. Néanmoins, le réseau de transport en commun actuel ne permet pas de rendre des parkings relais suffisamment attractifs pour cette ambition. Outre un positionnement stratégique, ces derniers nécessitent des liaisons directes et fréquentes (~10 min) vers le cœur de ville.

8.3.2 Réalisation d'itinéraires cyclable :

Eurovéloroute 8 et Transalpine : Les itinéraires de l'Eurovéloroute 8 et de la Transalpine sont confondus sur le territoire de Manosque. Ces voies suivent principalement le Canal EDF. La possibilité de l'utilisation des berges est à vérifier. Sinon, il faudra prévoir un impact sur le foncier. Un risque de chevauchement avec la LISEM est à prendre en considération. Les tracés des deux projets sont proches et les ouvrages de franchissement (canal ou SNCF) seront peut-être à mutualiser. Au Nord de Manosque l'Eurovéloroute 8 passera par le chemin Léon Foucault. En fonction du trafic à venir sur cette voie, il peut être nécessaire de prévoir l'inscription d'une réserve foncière afin de pouvoir réaliser un ajout d'un aménagement cyclable en site propre.

5 liaisons de rabattement sont identifiées entre la voie verte et Manosque :

1. Connexion avec le Quintrands, passage sur un sentier rural existant.
2. Chemin de Vannade, sentier rural et liaison avec la voie d'évitement (LISEM) et le nouveau Boulevard Urbain.
3. Connexion vers le centre-ville via le chemin de la Lienne et chemin Séminaire puis partage de la voirie sur l'avenue du Moulin Neuf.
4. Liaison avec la RD907 vers le centre-ville de Manosque et la Durance, en fonction du gabarit disponible sur les accotements des élargissements ponctuels de l'axe viaire peuvent être à prévoir. Il faudra également prévoir la connexion entre la future voie verte du nouveau pont de la Durance et ces aménagements. Des réserves foncières peuvent être à prévoir.
5. Passage sur le pont chemin du Rohet puis par le chemin de Pimoutier.

Les liaisons 1 et 2 permettent un rabattement de la voiture vers en voie verte (pour du tourisme notamment). De petits parkings de rabattement (4 à 5 places) doivent donc être positionnés sur ces points. Ils peuvent être mutualisés avec des aménagements existants.

- Le PGD de la DVLA propose également des continuités cyclables sur la RD4096 vers le Nord et le Sud ainsi que sur la RD6. Ces deux axes ayant en général un gabarit de 10 à 12m, il est possible d'envisager la réalisation d'aménagements cyclables sécurisés. Cependant, sur certains tronçons interurbains plus étroits, il pourra y avoir un besoin d'élargissement ;
- **Enjeu foncier de réalisation d'itinéraires cyclables** : sur ces itinéraires il n'y a que peu de problème foncier. La plupart des zones concernées par les projets appartiennent déjà aux collectivités publiques. Toutefois, dans une analyse plus fine, certaines parcelles peuvent, ponctuellement, présenter un enjeu. Avec la question du canal EDF, il est important de se pencher sur ces zones plus complexes ;
- En complément, le PGD actuel identifie un nombre important d'emplacements réservés dédiés à des chemins piétons et ruraux. Ces voies créeront un maillage modes doux sur le territoire de Manosque. Il est important de conserver ces enregistrements comme tels.

Développement des nouvelles zones urbaines :

Plusieurs orientations préfigurant dans le SCOT doivent être inscrites dans le PLU :

- Réserver une place importante aux déplacements piétons et vélos sur le réseau viaire ;
- Créer des maillages pour les modes doux avec les quartiers voisins ;
- Ne pas créer d'impasses pénalisantes pour les modes doux.

8.4 TRANSPORTS EN COMMUN

Le réseau de transport en commun de la DVLA est récent. Sa mise en œuvre s'est faite à la suite de la création de la communauté d'agglomération. Il a pour vocation de relier les différentes villes du territoire de la DLVA entre elles. Aujourd'hui ces Trans'Agglo font aussi du cabotage dans Manosque pour une meilleure offre de transport (plus de coordination et de facilité d'usages) Le réseau dessert les 25 communes de l'agglomération, et sur les 60 véhicules en circulation sur le réseau, 11 véhicules seront prochainement au gaz naturel.

Depuis le 7 juillet 2019, le réseau de transport de la DLVA a fait peau neuve : E-Boutique, billettique sans contact, tarifs attractifs, fiabilité des horaires, nouveaux véhicules, trajets plus directs

Historiquement, le conseil départemental des Alpes de Hautes Provence possède une branche transport. Ces cars sillonnent le département afin de relier les villes et villages entre eux. Avec la réforme des régions au 1^{er} janvier 2016, le CD04 se voit ôter progressivement cette compétence. À ce jour, il est prévu que les lignes voyageuses ont été cédées à la gouvernance de la Région PACA en 2017.

La région dispose de LER (lignes expresses régionales) reliant les villes entre elles. Ces lignes sont un complément à l'offre TER.



Plan du réseau Trans Agglo DLVA



Plan du réseau Trans Agglo de la DVLA

8.5 COVOITURAGE

Les déplacements domicile-travail et domicile-études à Manosque et sur le territoire de la DVLA sont caractérisés par deux éléments. D'une part, le poids important de Manosque dans le département et, d'autre part, les migrations importantes vers des pôles d'emplois régionaux de Cadarache (à proximité), mais surtout d'Aix et de Marseille. Ces derniers sont situés à une distance relativement importante.

La proximité de l'autoroute vers Aix et Marseille, les temps de parcours raisonnables et des difficultés de correspondance en TC dans les pôles visés poussent de nombreuses personnes à prendre leur véhicule personnel. Afin de réduire les coûts, ils sont de plus en plus à pratiquer le covoiturage. La surfréquentation du parking de l'A51 montre bien cet engouement. Le développement des technologies numériques a permis cet essor et, aujourd'hui, cette pratique est un enjeu important à l'échelle des territoires. Afin d'améliorer le confort

des covoitureurs, d'inciter à la pratique et de réduire progressivement la place de la voiture et son impact écologique, des aménagements spécifiques doivent être prévus à des emplacements stratégiques. Ces derniers peuvent, par ailleurs, être mutualisés avec un système de P+R avec des navettes fortement cadencées vers le centre-ville. Il y a déjà 2 aires de covoiturations à Manosque : une de 70 places (+5 PMR) à l'entrée de l'autoroute A51 et une seconde de 300 places au niveau du parking des Prés-Comboux.

La première, inaugurée en 2013 dans le cadre du Pack Vert Autoroute de Vinci, dans un lieu extrêmement stratégique, est déjà en surcapacité montrant l'intérêt du site et de ce type de pratique. Cet engouement se justifie par le contexte local. Tout d'abord, une grande partie des covoitureurs provient de petits villages à proximité et non de Manosque même. Aussi, le covoiturage est un mode souple, ne répondant ni d'une AOT, ni d'une logique de grille horaire. À la campagne, là où la demande est extrêmement diffuse, un réseau de TC ne pourra donc pas se caler sur une offre de covoiturage. Il ne pourra pas être alors suffisamment attractif. Des navettes très régulières peuvent être imaginées entre la ville et le parking de l'A51 pour amener des personnes à leur covoiturage, mais là encore la volatilité de la pratique ne peut pas justifier d'un tel service. En revanche, avec un ensemble P+R/Covoiturage, ce système le serait ; mais là, le nombre de places de stationnement devra être également augmenté.

La seconde aire de stationnement est, quant à elle, beaucoup moins utilisée. Son rôle n'est, en effet, pas clairement défini. Sa position d'entrée de ville pourrait en faire un P+R, mais sa desserte en TC n'est pas au rendez-vous (seulement toutes les 30min contre 10min pour un service de navette P+R attractif). Sa position loin de l'autoroute ne peut que séduire les habitants de Manosque covoiturant ensemble or, les covoitureurs ne proviennent pas toujours d'une même ville. Pour certains conducteurs, Manosque n'est qu'une étape sur leur trajet. Ne souhaitant pas perdre trop de temps, ils préféreraient donc ne pas prendre la personne que de se détourner de leur itinéraire.

Le PGD de la DVLA identifie le besoin de réalisation de deux nouvelles aires sur les routes de Volx et Route de Sainte-Tulle.

8.6 LE STATIONNEMENT SUR LES PARCS OUVERTS AU PUBLIC

8.6.1 Les parcs publics gratuits ou payants



Bilan des principaux espaces dédiés au stationnement, réalisation Ingérop mars 2016

L'offre de stationnement sur espaces dédiés est la suivante :

- Environ 1000 places de stationnement payantes situées en limite du centre-ville historique ;
- Environ 1900 places de stationnement gratuites situées dans les faubourgs et en périphérie ;
- 850 places situées à moins de 1 km du centre-ville et à proximité de la gare ;
- Plus de 1150 places situées sur des parkings plus éloignés (Hôpital, La Rochette, Prés Combaux, A51).

	Manosque	Ville centre agglomération de 50100 khabs
Nombre de parcs publics avec accès contrôlé	3	3
Nombre de places en parcs publics	819	955
Nombre de places de stationnement payant sur voirie ou assimilé	Non connue (500 places sur espaces dédiés)	1 409
Nombre de places de stationnement gratuit réglementé (zones bleues)	140	210

Source : Panorama du stationnement public Certu 2010, Comparaison de l'offre de stationnement à Manosque par rapport aux agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants

Stationnement	Tarif
• Parcs publics en ouvrage La Poste et Vilette	• 2h : 1 €
• Parking du terreau	• 50 min gratuites - 2h : 1,8€
• Stationnement payant sur voirie	• 50 minutes gratuites - 2h : 1,4€

Tarifification du stationnement sur voirie et dans les Parcs en ouvrage, source guide du stationnement Manosque

En comparaison pour des villes centres d'agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants, le tarif moyen de la première heure est compris entre 0,8 et 1€, seuls 1/3 des villes centres ont une période de stationnement initialement gratuite.

En complément de cette offre sur espace public, les zones industrielles, zones d'activités et zones commerciales de Manosque possèdent un nombre important de places de stationnement. Cependant, sur certaines zones d'activités (notamment route de Saint-Joseph), les places existantes au sein des équipements privés sont insuffisantes. De ce fait un nombre très important de stationnements anarchiques sont constatés.



Stationnements anarchiques rue de Saint-Joseph

De même, les jours de forte fréquentation des zones commerciales, des problématiques de stationnement sont rencontrées et perturbent la circulation. Afin de limiter les conséquences de la suroccupation en stationnement sur ces secteurs, il faut veiller à :

- Améliorer l'accessibilité en transport en commun et modes doux sur ces secteurs ;
- Mettre en œuvre des aménagements de voirie limitant les possibilités de stationnement anarchiques nuisant à la circulation des piétons et des véhicules motorisés en veillant à proposer une accessibilité PMR des trottoirs (Par exemple : rue Saint-Joseph, les véhicules en stationnement occupent tout l'espace dédié aux modes doux).

La loi ALUR a nettement diminué la surface au sol maximale des aires de stationnement des centres commerciaux et cinématographiques (75% de la surface de plancher contre 150% précédemment). De ce fait, il peut être envisageable d'inscrire dans l'article 12 du règlement du PLU la nécessité de créer des parkings en superstructure ou sous-terrain sur certains secteurs difficiles. Ceci afin de recouvrer un nombre de places de stationnement suffisant au fonctionnement de la zone concernée. L'inscription d'un minima de places de stationnement supérieur à 75% de la surface plancher des pôles générateurs de trafic obligera donc les aménageurs à réaliser en supplément des parkings en infra ou superstructures.

➤ *Le stationnement vélo au sein de ces parkings*

Les lieux équipés de stationnements vélo, cependant ils restent marginaux, non abrités et peu sécurisés.



Stationnement vélo parking du Terreau



Stationnement vélo gare de Manosque

Ils ne sont pas suffisants pour développer un cyclisme citoyen.

De plus, leurs positionnements ne sont pas optimaux : manque de visibilité, mobilier urbain non adapté (il faut privilégier un système d'arceaux permettant d'attacher le cadenas directement à la roue et au cadre) et éloignement des bâtiments d'intérêt.

Le PGD de la DVLA prévoit le développement des stationnements pour cycles sur l'espace public, au sein des établissements scolaires, sportifs et de loisirs et au niveau des parcs relais.

➤ *L'électromobilité*

Il existe 6 points de recharge électrique à Manosque au printemps 2016. Trois points sont situés au sein des principaux parkings publics du centre-ville (Terrau, la Poste et la Villette), les trois autres sont situés sur des parkings privés.

- Parking place du Terreau (2 places) ;
- Parking souterrain de la Poste (2 places) ;
- Parking de la Villette (6 places) ;
- Renault-Manosque (1 place) ;
- Auchan Manosque (2 places) ;
- Nissan Manosque (2 places).

Il y a également le projet d'installation de bornes électriques sur les parkings relais/covoiturage de Prés-Combaux et de l'Autoroute A51.

8.6.2 Retour sur le parking de l'A51

L'utilisation du parking de l'A51 comme lieu de correspondance entre le réseau de bus urbain et les lignes LER aux heures de pointe est actuellement à l'étude. L'objectif étant d'éviter que les cars s'engluent dans la circulation manosquine et qu'ils gagnent ainsi en vitesse commerciale sur l'ensemble de leurs parcours. Plusieurs difficultés peuvent être toutefois notées. La position excentrée de ce parking ne crée pas de conditions favorables à l'attente d'une LER. Un système complexe de navettes devrait être mis en place avec le centre-ville rajoutant une correspondance aux usagers alors que ces derniers en auront très certainement sur les pôles d'Aix et Marseille. La perte de vitesse ne sera plus subie par les LER, mais les utilisateurs en souffriront toujours, car ce sera le bus qui sera cette fois-ci englué (notamment sur la RD907). La complexité et la gêne pour l'utilisateur semblent trop importantes. Une solution pourrait venir par la réalisation d'un réel pôle d'échanges multimodal autour de la gare SNCF et grâce à des aménagements spécifiques. Étant donné la sous-utilisation du parking de Prés-Combaux en entrée de ville, la question d'une fusion de ces deux parkings est également posée.

Ces interrogations soulèvent des enjeux spatiaux :

- La valorisation de l'entrée de ville de la RD907 en lien avec le devenir du P+R de Prés-Combaux, quel projet d'extension du parking de l'A51 ;
- L'aménagement d'un site propre aux transports en commun sur la RD907, le besoin d'élargir l'emprise viaire ?
- Quelles disponibilités foncières faut-il prévoir dans le PLU pour les deux autres parkings envisagés ?

8.6.3 Le pôle gare

Porte d'accès aux aires aixoise et marseillaise, la fréquentation de la Gare SNCF de Manosque croît depuis plusieurs années (80 000 montées et descentes annuelles en 2005, 117 000 en 2014).

Le parking de la Gare a été étendu au nord du bâtiment voyageurs, sur une parcelle louée par la Région et gérée par la DLVA. À noter que la location par la Région est provisoire et conditionnée à la réalisation effective du PEM. Enjeu : Ce parking est actuellement saturé (environ 85 voitures stationnées à la journée pour 65 places matérialisées) et les possibilités de report du stationnement sur la voirie sont pratiquement inexistantes.

Actuellement, la gare SNCF est desservie par des lignes LER, des autocars départementaux, les lignes du réseau Trans'Agglo ainsi que le Manobus. Une part importante de ces lignes dessert également la gare routière proche du centre-ville de Manosque, où certaines effectuent leur terminus (notamment les lignes Trans'Agglo). L'organisation du rabattement de ces réseaux sur la gare SNCF nécessite une emprise foncière plus importante.

La mutation de la zone d'activités de Saint-Joseph est l'opportunité :

- D'acquérir de vastes parcelles foncières au sud des voies ferrées pour la réalisation éventuelle d'une partie du PEM ;
- De développer des services aux abords du PEM dans le cadre d'une réorganisation des activités de la zone ;
- D'améliorer la traversée modes doux de la voie ferrée.

À noter que des parcelles potentiellement intéressantes sont présentes sur ce site (emprise de FRET SNCF etc.).

- La cession des emprises de Frêt SNCF (silos...).

8.7 LE RÈGLEMENT DU PLU : LE STATIONNEMENT DES VP ET DES VÉLOS

8.7.1 Nouvelles réglementations à prendre en compte :

Depuis l'établissement de l'ancien PGDU, différentes lois et décrets sont venus modifier les règles. Certaines modifications ont déjà été prises en compte dans le PGD comme la surface au sol des parkings sur les zones commerciales, mais d'autres éléments comme sur le stationnement des vélos et sur l'électromobilité sont à ajouter.

➤ **Bâtiments réservés à un usage autre qu'habitation (décret du 20 février 2012)**

Obligation d'inscrire à l'article 12 du PLU un plafond du nombre d'aires de stationnement.

➤ **Électromobilité et équipement des places de stationnement en alimentation permettant la recharge d'un véhicule (décret du 30 octobre 2014)**

Le décret concerne uniquement les parcs de stationnement clos et couverts :

- Bâtiments neufs à usage principal d'habitation et tertiaire : prévoir le raccordement en électricité pour permettre la recharge des véhicules électriques ou hybrides avec la possibilité de mettre en place une facture individuelle des consommations ;
- Bâtiment existant à usage principal d'habitation : le propriétaire ou le syndicat de copropriétaires ne peuvent pas s'opposer à l'équipement d'une recharge électrique à la demande d'un locataire et aux frais de ce dernier.

➤ **Stationnement des vélos (loi ENE du 12 juillet 2010)**

Bâtiments neufs :

- Bâtiments à usage principal d'habitation : l'espace destiné au stationnement sécurisé des vélos doit avoir une surface minimale de 0,75 m² par logement de 2 pièces ou moins et de 1,5 m² par logement de 3 pièces et plus, avec une surface minimale totale de 3 m² ;
- Bâtiments neufs à usage principal de bureau : l'espace destiné au stationnement sécurisé des vélos doit avoir une surface minimale de 1,5 % de la surface de plancher ;
- Bâtiments existants à usage principal de bureau comprenant un parc de stationnement d'accès réservé aux salariés d'une capacité de stationnement supérieure ou égale à 20 places, un espace destiné au stationnement sécurisé des vélos d'une surface minimale de 1,5 % de la surface de plancher doit être aménagé avant le 1er janvier 2015.

Concrètement, concernant le stationnement des cycles, quelques précisions sont à prévoir :

- Il est préférable d'implanter l'aire de stationnement en extérieur dans un local dédié à proximité de l'entrée principale (50 mètres maximum). En cas d'impossibilité, il faut privilégier un accès de plain-pied en intérieur. Si le local n'est pas de plain-pied, il faudra alors privilégier le premier sous-sol avec une bonne accessibilité depuis les points d'entrée ;
- Le local doit être équipé de dispositifs de stationnement permettant d'attacher les cycles (roues et cadres) ;
- Possibilité de transcrire la loi indiquant des m² en nombre de places par logements, la loi correspond à un seuil minimal : un vélo occupe un espace d'environ 0,75m² au sol en stationnement. Soit une place pour les logements de 2 pièces ou moins et 2 places pour les logements de 3 pièces ou plus, hors espaces de circulation nécessaires. (1,20m de nécessaire sur les allées). Un local de 3 m² ne permet pas de stationner plus d'un vélo : augmenter la surface minimale à 9 m².

Mode de rangement	Emplacement vélo		Allée
	Largeur	Profondeur	Largeur
perpendiculaire	0,60 m	2 m	1,80 m
en épi à 45°	0,80 m*	1,40 m	1,20 m
longitudinal	2 m	0,60 m	0,90 m

* 1,40 m pour le 1^{er} vélo

Source : Stationnement des vélos dans les espaces privés, MEDDL, Préconisation des dimensions des allées et des emplacements vélos en fonction du type de stationnement

8.7.2 Rappel du règlement actuel :

Le tableau de synthèse de l'article 12 en fonction du zonage du PLU et de la destination des constructions figure en annexe.

8.8 PREMIÈRES QUESTIONS ET ENJEUX À DÉBATTRE

8.8.1 Synthèse

➤ Le PLU Actuel

Le PADD et ses orientations en termes de déplacements :

SITUATION	OBJECTIFS
<u>L'accessibilité et les déplacements</u>	
- La RN 96 au nord et la RD 907 au sud, sont les principaux axes de circulation - La voiture individuelle reste le principal mode de déplacement - Le stationnement souffre d'une insuffisante capacité, d'une mauvaise répartition et d'une gestion mal adaptée. - La disposition actuelle en étoile de la voirie entraîne le rabattement des circulations interquartiers par le centre ville où elle se mêle au trafic intercommunal - Le déséquilibre entre le Nord et le Sud en matières d'implantation commerciale entraîne des problèmes de déplacements	- Créer et restructurer les voies, afin de valoriser les liaisons inter-quartiers - Limitier le trafic sur les radiales, sur les boulevards de ceinture du centre ancien - Créer des liaisons structurantes entre la RD 907 et d'une part la RN 96 - Favoriser les transports en commun, notamment l'outil ferroviaire - Favoriser la création de pistes cyclables et de cheminements piétons séparés des chaussées automobiles - Constituer un ensemble de parcs de stationnement autour du centre ville. Mettre en place une gestion différenciée adaptée - Créer un plan de cheminement piéton reliant les espaces publics, en considérant l'intérêt des rioux et des canaux traversant la ville.

Source : PADD PLU précédent

Les objectifs inscrits dans le PLU actuel sont, pour la plupart, encore d'actualité avec des ambitions déjà affirmées de gestion du stationnement, d'« évitement » de la circulation vers le centre-ville et d'aménagements en faveur des piétons et des vélos.

Cependant, ils sont à remettre à jour par rapport à quelques évolutions :

- Les projets viaires de voies d'évitement nord et sud ;
- Le projet de nouveau pont sur la Durance avec un aménagement modes doux ;
- La création du réseau de transport en commun de la DVLA et les évolutions souhaitées vers des aménagements en site propre ;
- L'évolution à venir de l'offre ferroviaire et la nécessité de repenser le pôle gare en pôle multimodal pour qu'il puisse accueillir les voyageurs ;
- La création d'aires de covoiturages et les projets de parkings de rabattement multimodaux ;
- Le déploiement de zones de circulations apaisées et de zones 30 permettant un partage de la voirie entre les vélos et les véhicules motorisés ;
- Le projet de l'eurovéloroute 8 et les itinéraires cyclables structurants ;
- Le développement de nouveaux quartiers et les besoins d'une gestion multimodale des espaces publics sur ces quartiers ;
- Le développement de stationnements en faveur des vélos et de l'électromobilité.

9 DIAGNOSTIC PAYSAGER

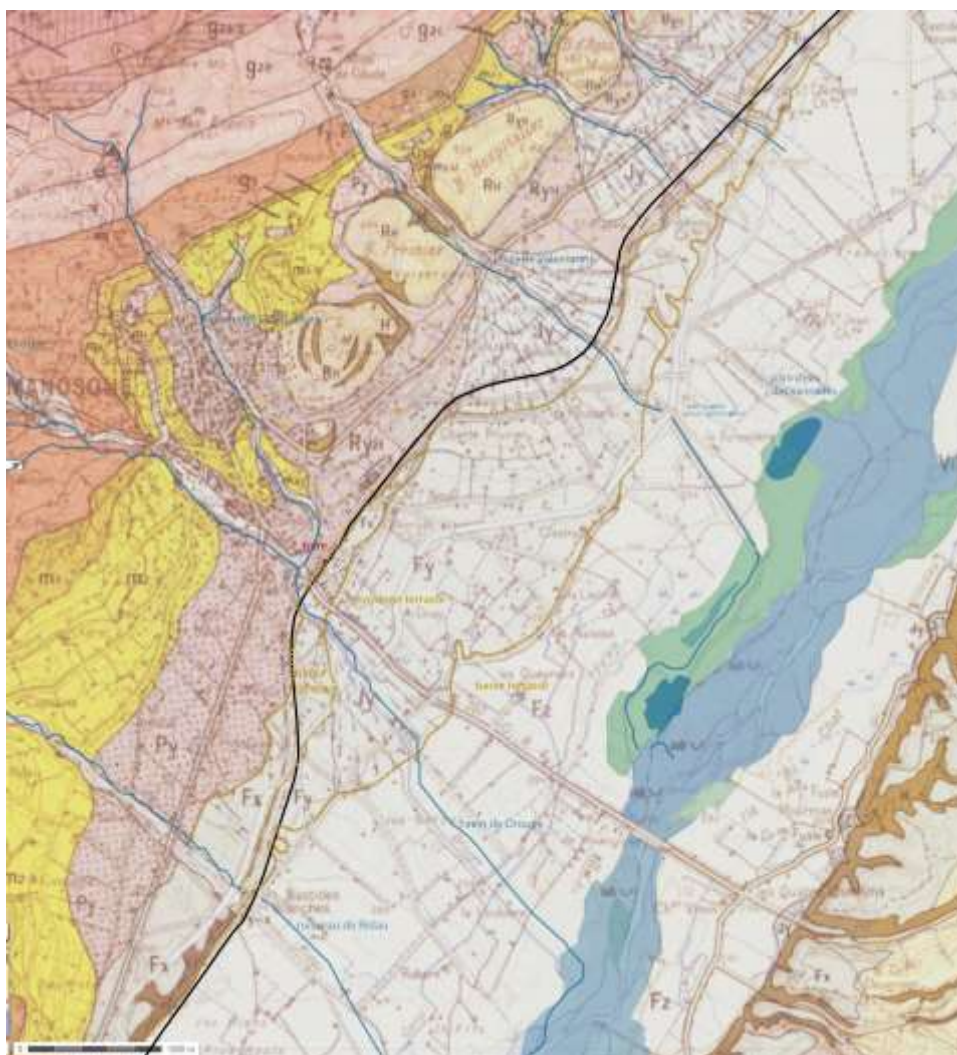
9.1 UNE HISTOIRE DE LA VILLE INDISSOCIABLEMENT LIÉE À SA SITUATION TOPOGRAPHIQUE SINGULIÈRE

9.1.1 Un territoire à la rencontre de deux grandes entités géologiques

Le territoire de Manosque s'étend sur deux domaines géologiques distincts : le Massif du Lubéron et la vaste plaine de la Durance.

L'ouvrage de la voie ferrée se trouve positionné exactement à la limite de ces deux grandes entités géologiques. On le remarque en mettant en évidence la voie ferrée sur la carte géologique (carte ci-dessous) : celle-ci a été précisément tracée en rebord des hautes terrasses de la vallée, composées des formations alluviales anciennes. Bien que les extensions urbaines récentes brouillent cette lecture, on ressent toujours cette situation de seuil sur le terrain. Celle-ci est accentuée par les effets de topographie artificielle, qui viennent se superposer à la topographie naturelle. Étant donné cette situation topographique et géologique singulière, la voie ferrée a longtemps matérialisé la limite entre la ville et la vallée.

Partant de ce constat, il nous semble intéressant de réenvisager l'histoire de Manosque non pas du seul point de vue de sa croissance urbaine, mais dans la relation entre cette dernière et les transformations de la vallée de la Durance au fil des siècles. Un rapide retour sur cette histoire (dans les pages suivantes) nous permet finalement de contextualiser différemment les enjeux d'extension et de développement futurs de la ville.



Mise en évidence de la voie ferrée et des terrasses alluviales de la Durance sur la carte géologique

9.1.2 XVIII^e siècle



Source : Géoportail, Carte de Cassini

LA VILLE. Elle est installée sur le promontoire cerné par les ravins de Drouye et de Couquières et enceinte dans ses remparts.

LA VALLEE. À l'époque, la Durance est un torrent redouté pour ses crues capricieuses et destructrices et sa traversée difficile. La plaine est parsemée de mas et partiellement cultivée et boisée. Au XVIII^e siècle des canaux et des digues sont aménagés pour exploiter les terres de la plaine et l'énergie hydraulique. **Le canal de La Brillanne et le Moulin Neuf sont présents sur la carte de Cassini.**

LES VOIES DE COMMUNICATION. Les routes principales que l'on trouve aujourd'hui existent déjà : l'actuelle D96 qui chemine en piémont à l'abri des crues de la Durance, et au Nord vers le massif du Luberon la D916 et la D5.

9.1.3 XIXe siècle



Source : Géoportail, Carte d'État-major

LA VILLE. Elle s'ouvre, les remparts ont été détruits et les faubourgs se développent au bord des voies principales dans les reliefs.

LA VALLEE. La plaine est largement exploitée malgré le cours capricieux de la rivière et sillonnée par de nombreux chemins dont la plupart existent encore aujourd'hui. Un **pont suspendu est édifié sur la Durance** en 1843, immédiatement détruit par une crue exceptionnelle, il est reconstruit en 1847. Il sera remplacé en 1939 par le pont actuel. La construction du canal de Manosque est décrétée d'utilité publique en 1881, elle sera effectivement achevée en 1926.

LES VOIES DE COMMUNICATION. La **Draille du Thor** est le chemin de transhumance qui relie la basse Provence et les Alpes. Son tracé marque le bord de la première terrasse de la rivière. Le chemin existe encore en grande partie aujourd'hui : il traverse les lieux dits les Blanquettes (le long de la voie ferrée), les Crousettes, la Lienne (**GR4**) et aboutit au bord du canal EDF, au niveau du Plan Soubeyran. **La voie ferrée n'est pas encore présente sur la carte d'État-major, la gare de Manosque sera inaugurée en juillet 1872.**

9.1.4 XXème siècle



Source : IGN, Photo aérienne prise en 1958

LA VILLE. L'urbanisation grossit peu jusque dans les années 60, période où la ville va connaître une croissance démographique exceptionnelle liée notamment à la création du **centre CEA de Cadarache en 1963**.

LA VALLEE. Le canal de Manosque achevé seulement en 1926 irrigue les terres agricoles de la vallée. Puis c'est la période des grands travaux d'aménagement de la Durance. Le canal usinier d'EDF est construit en 1955 et l'usine hydro-électrique de Manosque en 1969. Ces aménagements maîtrisent les inondations de la Durance excepté les crues majeures, et ainsi favorisent dans la plaine une agriculture plus intensive et un développement industriel en relation avec le transport ferroviaire au sud de la gare. L'ouvrage, construit en talus, n'a pas tellement altéré le maillage viaire et de la plaine, la plupart des chemins ont été maintenus avec la création de franchissements. La construction de l'autoroute en digue au bord de la Durance coupe la relation immédiate de la rivière avec sa vallée, elle en modifie le lit par endroits. Le plan d'eau des Vannades est un reste de l'ancien lit majeur du cours d'eau exploité pour l'extraction de matériaux durant la construction de l'autoroute, il est alimenté directement par la nappe phréatique.



Source : IGN, Photo aérienne prise en 2000

LES VOIES DE COMMUNICATION. Jusque dans les années 80 la voie ferrée a une fonction de transport de marchandises importante, notamment pour les produits agricoles et pour le lignite issu de la mine de Gaude reliée à la gare par le tunnel du Mont d'Or creusé en 1928 (située au nord-est dans le vallon de Gaude et dont les galeries s'étendaient jusqu'aux quartiers de la Rochette et Sainte-Roustagne, exploitée de 1831 à 1965). **Jusqu'en 1965 les produits miniers sont triés à proximité de la gare** formant les crassiers dont le plus important a été démantelé, mais dont il reste d'importants remblais le long du boulevard Pierre Garidel.

L'autoroute du Val de Durance arrive à Manosque fin 1986 et est poursuivie en 1989, entraînant rapidement le déclin du transport ferroviaire.

9.2 L'HÉRITAGE D'UNE RELATION AU SITE CONSTRUITE PAR LES QUESTIONS DES FLUX DE L'EAU ET DE CIRCULATION

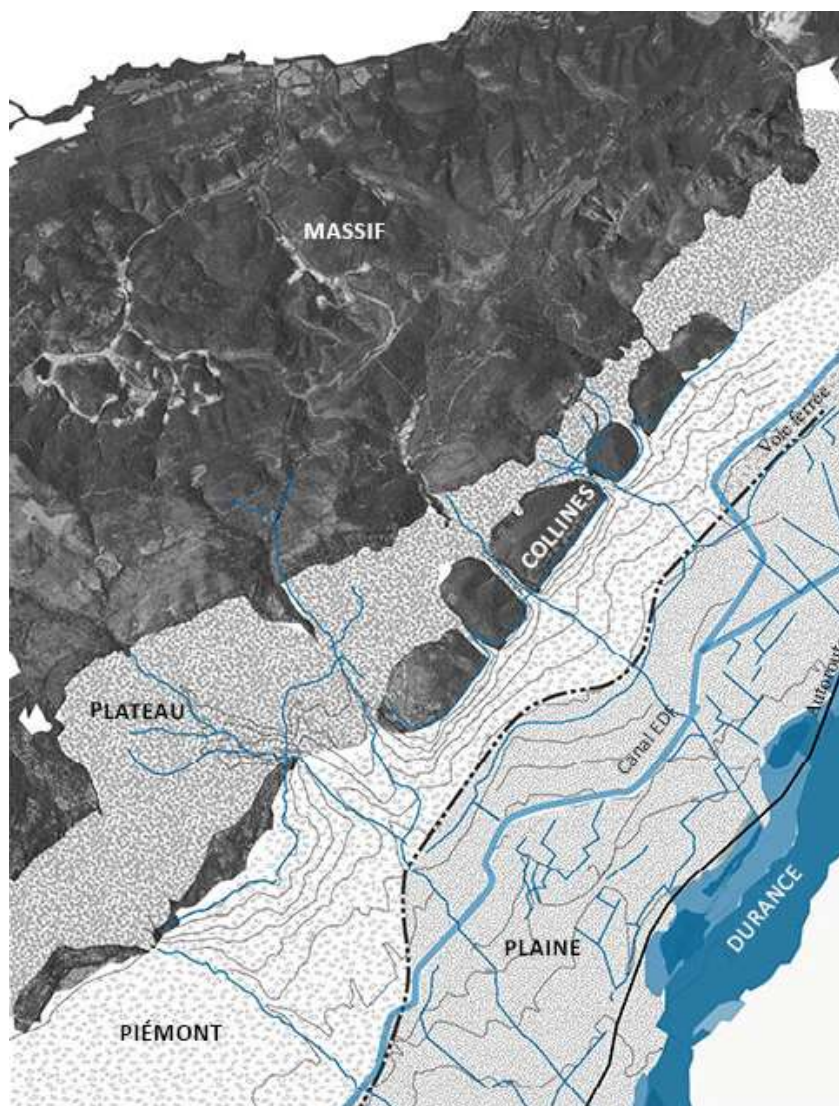
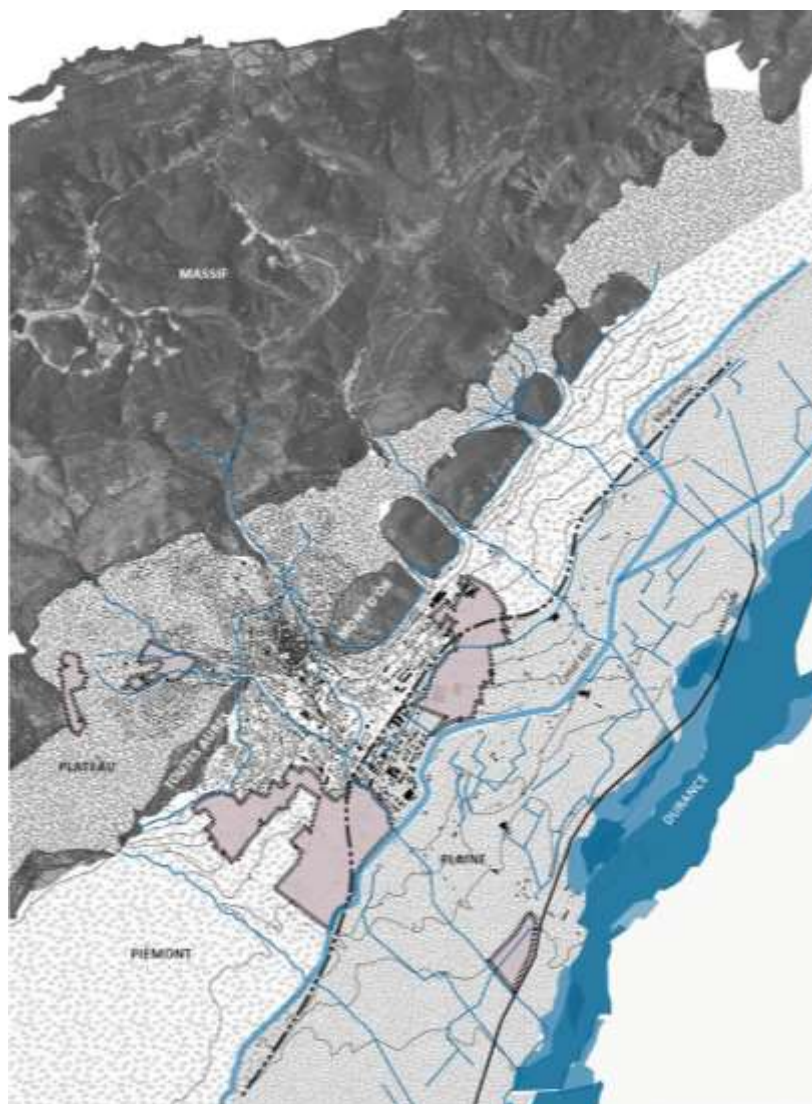


Schéma des grandes entités paysagères. Reliefs naturels et infrastructures : une succession de franchissements qui scandent une succession d'entités paysagères de la Durance aux contreforts du massif du Lubéron.

L'histoire urbaine de Manosque est fortement imprégnée par la question de la maîtrise de l'eau, à la fois pour l'exploitation agricole des terres et pour faciliter les circulations reliant les territoires Alpains à la Méditerranée. Les infrastructures construites au fil des siècles ont superposé une topographie artificielle à la topographie naturelle dans un paysage composé d'une succession de milieux distincts au fur et à mesure de la progression dans la pente, du massif vers la rivière. L'ingénierie développée au XXe siècle a achevé la conquête des terres de la vallée et ses infrastructures lourdes ont profondément modifié le rapport au site, créant des barrières physiques infranchissables, ou seulement en quelques points, bouleversant les relations écosystémiques existantes entre ces milieux et les modes de vie des hommes, habitants de ces milieux. Dans l'oubli de ce qui liait si fortement la ville à son paysage (le rapport à l'élément eau), l'urbanisation récente s'est développée dans cette même logique d'abstraction des réalités du terrain, consommant et imperméabilisant les terres, et s'en remettant au déplacement automobile comme unique moyen d'appréhender son territoire.



Carte schématique : en bleu le réseau hydraulique, en noir le bâti, en gris les principales zones d'extension AU telles que prévues au PLU 2005.

Au XXI^{ème} siècle la ville poursuit son développement urbain dans la vallée et sur les piémonts. Jusqu'à récemment, ce développement s'est fait au coup par coup avec l'extension progressive de la zone d'activité de Saint-Joseph. De ce fait, c'est aujourd'hui le canal EDF qui marque le seuil d'entrée dans le territoire urbanisé. Mais l'étendue et l'ampleur des projets d'extensions urbaines planifiés pour les années à venir, notamment au nord-est dans le secteur Champs de Pruniers, laissent présager à terme un déplacement du centre de gravité de la ville vers la plaine. Quelle relation envisage-t-on à l'avenir entre ces futures zones urbaines et le paysage de vallée dans lequel elles s'installent ? Ce territoire de vallée n'est pas qu'une surface, il faut le comprendre comme un écosystème, lié à la présence et à la maîtrise de l'eau. Si la présence de l'autoroute tend à faire oublier le rapport direct entre la Durance et sa vallée, cette relation physique existe pourtant toujours réellement. Elle existe à travers le maillage viaire qui permet de traverser ces espaces pour l'entretien des terres agricoles très fertiles héritées des crues successives du cours d'eau, à travers le système des ravins qui s'écoulent des massifs jusqu'à la rivière, et à travers le réseau de canaux qui régulent l'écosystème de la plaine par l'irrigation. Jusqu'à présent l'urbanisation a consommé les terres de la vallée sans prêter attention à ces éléments préexistants et en privilégiant les seules logiques fonctionnelles d'accessibilité automobile. La présente révision du PLU est l'occasion de réenvisager ces projets d'extension dans une nouvelle forme d'urbanité consciente des milieux existants, des paysages qu'elle aménage et intègre aux écosystèmes massif-vallée. Une conception de la ville qui valorise d'autres modes de vie, et attentive à installer de bonnes conditions d'habitation de son territoire.

9.3 UNE VILLE AU SEUIL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBÉRON

EXTRAITS DES PRINCIPES ENONCES DANS LA CHARTE DU PARC, RELATIFS AUX PROBLEMATIQUES PAYSAGERES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE DE MANOSQUE ET A PRENDRE EN COMPTE DANS LE PROJET DE PLU

« La conservation de vastes espaces de pleine nature, dans cette région fortement peuplée, demeure un enjeu prioritaire pour maintenir l'identité de ce territoire et la qualité du cadre de vie de ses habitants. » (Déclaration d'intention, p10).

Il est important de conserver « des "corridors écologiques " comme autant de connexions entre les différents éléments du paysage nécessaires à la mobilité de la faune ». (Veiller aux incidences sur la biodiversité des orientations et des choix en matière d'aménagement du territoire, p 39).

« [...] la lutte contre la fragmentation des espaces naturels et agricoles » (Veiller aux incidences sur la biodiversité des orientations et des choix en matière d'aménagement du territoire, p39).

« Le Parc complète l'inventaire des prairies humides et recherche avec les propriétaires, les agriculteurs et les éleveurs, les outils et les moyens adaptés à la sauvegarde de ce patrimoine. » (Les prairies humides, Renforcer la protection des milieux naturels exceptionnels, p47).

« Ces milieux [aquatiques], s'ils ne sont pas interrompus artificiellement, constituent de véritables couloirs écologiques entre les différents territoires traversés d'amont en aval. » (Les milieux aquatiques et les ripisylves, Renforcer la protection des milieux exceptionnels, p47).

« La maîtrise foncière des bords de cours d'eau [...] doit être mieux pris(e) en compte dans les schémas d'aménagement de rivière et l'argumentaire sur leur bien-fondé doit être approfondi au moyen de pré-études d'aménagement. » (Gestion du lit et des marges boisées des cours d'eau, p66.).

« De nombreux tronçons de cours d'eau connaissent des phénomènes de surcreusement, d'alluvionnement et d'érosion de berges qui sont la conséquence de ces aménagements autant que de la puissance des crues. Il importe de favoriser la restauration naturelle d'un "profil d'équilibre", en laissant à la rivière un espace de mobilité » (Gestion du lit et des marges boisées des cours d'eau, p66).

« Un schéma d'orientation des extractions est indispensable et urgent pour éviter la surexploitation des terrasses et leur « mitage » par des exploitations faites au hasard des opportunités foncières sans vision d'ensemble du devenir des sites après extraction. » (Terrasses alluviales de la Durance, Protéger et gérer de façon cohérente l'eau et les rivières).

« Améliorer la protection et la gestion des paysages patrimoniaux et lutter contre la banalisation des paysages que le développement socio-économique du territoire génère. » (Renforcer les actions de protection, de gestion et d'aménagement des paysages, p72).

« Améliorer la protection et la gestion des paysages patrimoniaux et lutter contre la banalisation des paysages que le développement socio-économique du territoire génère » (Renforcer les actions de protection, de gestion et d'aménagement des paysages, p73).

« [...] contribution à la protection des arbres remarquables est maintenue et accompagnée de documents de sensibilisation. » (Améliorer le traitement du végétal dans les villes et les villages, p102).

« En développant des programmes d'études sur la relation entre les pratiques agricoles et la qualité de la biodiversité dans les cultures, et/ou de la qualité de l'eau souterraine. [...] Par le développement d'une agriculture raisonnée dans une démarche évolutive d'efficacité environnementale. (Contribuer au développement des pratiques agricoles en faveur de la qualité de l'environnement et de la biodiversité, p122).

9.4 DES ENTITÉS PAYSAGÈRES MISES EN PÉRIL PAR UN ÉTALEMENT URBAIN UNIFORME

LE PLATEAU ET LES PIEMONTS REDUITS A L'ÉTAT D'ESPACES RESIDUELS

UNE URBANISATION DANS LA PLAINE A DEFINIR EN TERMES DE RELATION A LA VALLEE DE LA DURANCE.

9.4.1 Secteur Saint-Alban : respecter les ravins et microreliefs du plateau



- Des paysages subtils et riches de vallons facilement gommés par l'urbanisation ;
- Entretenir et respecter les cheminements de l'eau et favoriser les cheminements doux ;
- Penser une forme d'acupuncture urbaine à l'échelle de ce site fragile, avec des modes d'installation et des usages sur mesure et compatibles avec la nature argileuse des sols ;

9.4.2 Secteurs d'Esclangon et des Genêts : préserver des espaces ouverts dans la ville



- Préserver le caractère de faubourg « vert » imbriqué dans les reliefs escarpés des ravins ;
- Ménager l'alternance de resserrement et d'ouverture caractéristique de ces paysages de relief habité ;
- Tenir compte des phénomènes importants de co-visibilité liés à la topographie.



1 Intersection entre la montée de la mort d'indert et l'avenue des moussouliers. Vue du parc de la rochette au premier plan et du massif en fond.



2 Montée de la mort d'indert. Vue des collines au Nord Est du Manosque.



3 Rond point vers avenue du huberon. Vue du ravin de douille à gauche.



4 Chemin de Brancal. Vue vers le Nord Est en direction du centre de Manosque



5 Relation du parc de la rochette avec le quartier.



6 Début de la montée de la mort d'indert avec le parc de la rochette à droite.



7 Avenue Jean Moulin qui longe le ravin de douille sur la gauche. Vue vers le Sud



8 Enfoncement du ravin de douille au rond point de croisement entre l'avenue Repasse et l'avenue Jean Moulin



9 Vue du parc de la rochette au croisement entre la montée de la mort d'indert et l'avenue de l'agile



10 Vue sur le village à l'Ouest depuis la montée de sainte roulagne



11 Vue vers le village à l'ouest du chemin de sainte roulagne



12 Vue vers le Nord Ouest depuis chemin de sainte roulagne



13 Rapport entre vallée de roulagne et urbanisation. Vue du massif depuis chemin de sainte roulagne



14 Vue vers le massif depuis le boulevard des coignardelles

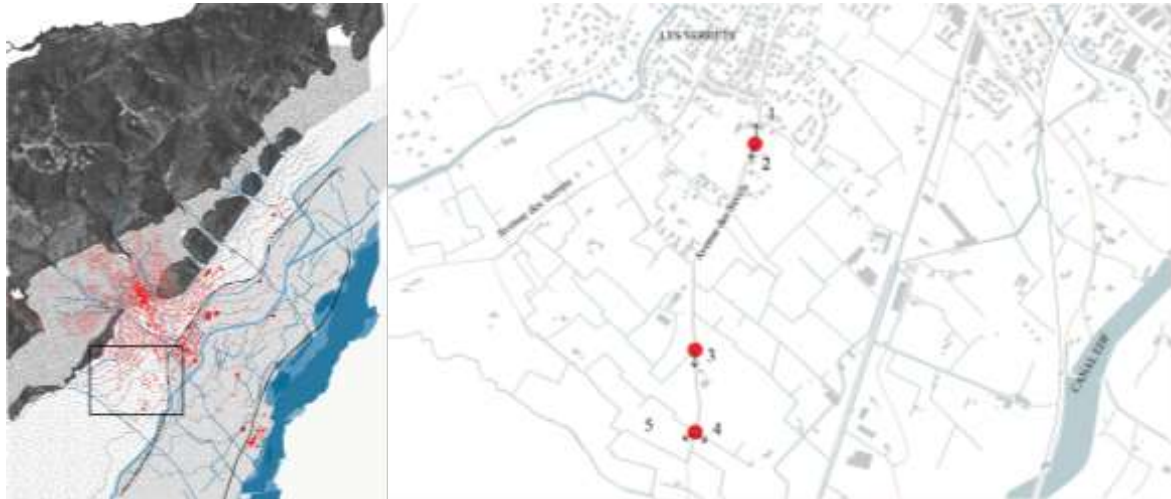


15 Vue vers le Sud Est. Vue des collines depuis le nord



16 Vue vers le Nord Est. Adoucissement en dernier plan

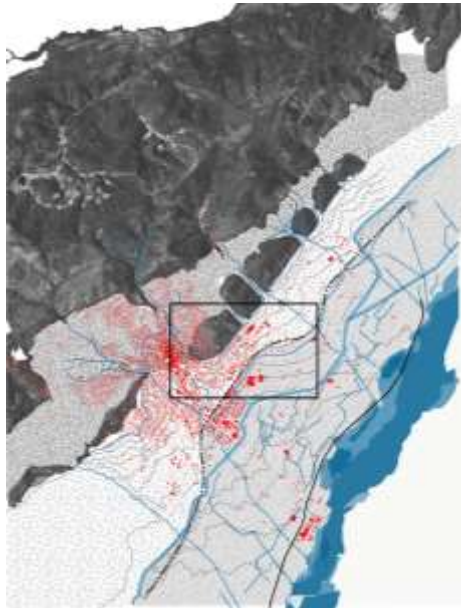
9.4.3 Secteurs des Naves et des Serrets : préserver les paysages de pentes des piémonts



- Tenir compte de la rareté de ces espaces et du fait que ces paysages de pentes sont facilement gommés par l'urbanisation.
- Adapter les formes urbaines aux caractéristiques topographiques du terrain.
- Entretenir et valoriser les cheminements de l'eau et les cheminements doux.
- Dessiner les marges de la ville avec un mode d'urbanisation qui tient compte du relief, alliant densité bâtie et ouverture.
- Un site adapté pour un projet agricole de proximité.



9.4.4 Secteur Bouteille : s'installer dans les paysages de pentes des piémonts



- Tenir compte du fait que ces paysages de pentes sont facilement gommés par l'urbanisation.
- Adapter les formes urbaines aux caractéristiques topographiques du terrain et tenir compte du déjà-là.
- Valoriser les cheminements de l'eau et les cheminements doux.
- Relier aux quartiers existants et tracer les limites de la ville avec soin.
- Penser la transition ville - espaces arboricoles pour une cohabitation possible et durable.



9.4.5 Secteur Champs de pruniers : penser un quartier connecté à la plaine de la Durance

- Tenir compte de la présence des canaux et intégrer la gestion de l'eau à l'aménagement de la ville comme source de bien-être.
-
- Limiter l'imperméabilisation des sols par des traitements d'espaces publics adaptés.
-
- Faciliter et valoriser les cheminements doux vers la plaine et le plan d'eau des Vannades.
- Dessiner l'interface entre la frange urbaine et les espaces agricoles pour gérer la cohabitation des usages urbains et arboricoles.



3. Vue du vallon depuis le Boulevard Marechal, au sud de la colline de Mont d'ort. Vue vers le Sud Est.



4. Vue de la chaîne des collines à gauche à l'arrière du centre commercial.



5. Vue de la chaîne des collines au Nord Ouest.



5'. Vue de la chaîne des collines au Nord.



1 Vue vers le massif depuis la rive Ouest du canal EDF au croisement entre le chemin Auguste girard et le chemin de Thor.



2 vue des berges du canal Edf depuis le point du chemin Auguste Girard.



3. Vue Est depuis les berges du canal Edf. Chemin James Prescott Joule



4 Vue du canal EDF depuis le pont. A droite le chemin Georges Simon.



5 Vue du canal Edf et ses berges en direction du Sud depuis le chemin de Liègne sur le pont.

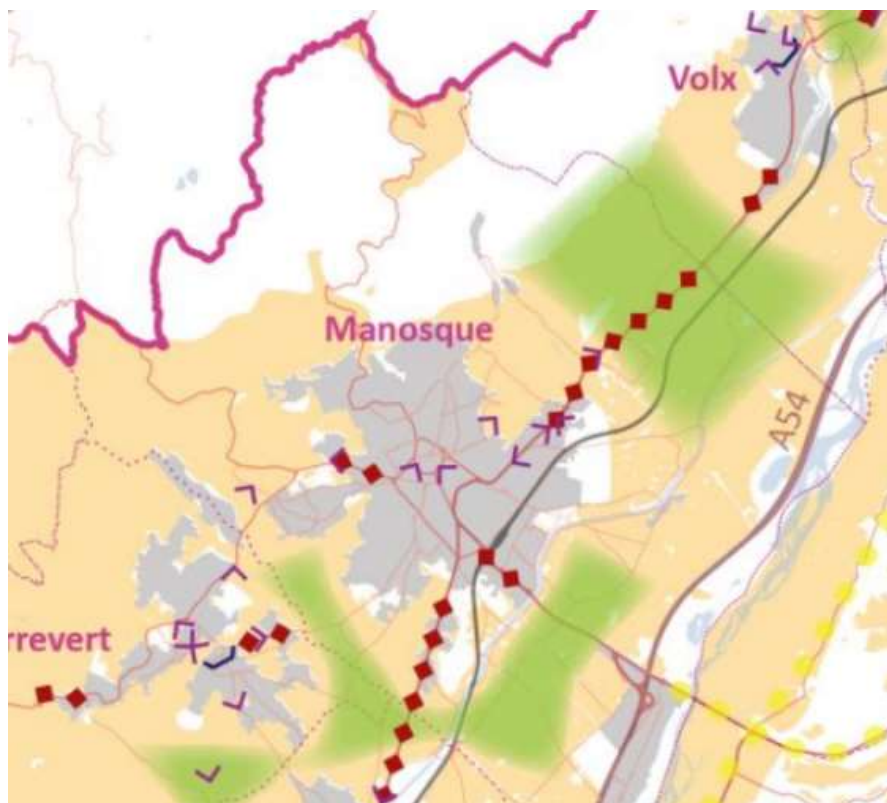


6 Depuis les berges du canal Edf vue vers le Nord en direction de la ville. Vue de Manosque et du massif en arrière plan.

9.5 DES POINTS DE VUE A PRESERVER

9.5.1 Ce que dit le SCoT

Le SCoT identifie des cônes de vue sur le territoire dont l'objectif est la préservation des points de vue remarquables tels que le définit la Charte du PNR. Ces points de vue sont essentiellement localisés sur les routes structurantes du territoire (les RD) et en entrée de ville.



Source : SCoT DVLA, 2018, Extrait carte du DOO « Préservation et valorisation des espaces agricoles et paysagers »

9.5.2 Les points de vue sur les collines de Manosque

La commune compte 7 collines. Saint-Alban, Saint-Michel, Mont des Spels culminent à plus de 630m d'altitude. Ces sommets font partie des contreforts du Luberon. Ils constituent les premières collines du massif. 4 autres collines sont en première ligne de vue depuis la plaine.



Source : Extrait de l'étude « Analyse paysagère des 7 points hauts de la commune », PNR, Localisation des collines

Les points de vue depuis ces collines et vers ces collines sont à préserver (depuis les axes). Une catégorisation des sensibilités paysagères a été réalisée par le PNR.

CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS I/II

MOTIFS DE CLASSEMENT :

TRES HAUTE SENSIBILITE PAYSAGERE :

- Saint Alban :**
 - « ancienne emprise de tout édifice »
 - « route touristique APT/ MANOSQUE de haute qualité paysagère »
 - « emprise sur la commune depuis APT »
- Le Mont d'Or :**
 - « site de très haute qualité paysagère »
 - « élément de patrimoine communal »
 - « fréquentation locale & touristique »
- Saint premier :**
 - « très forte proximité géographique et visuelle avec le Mont d'Or »

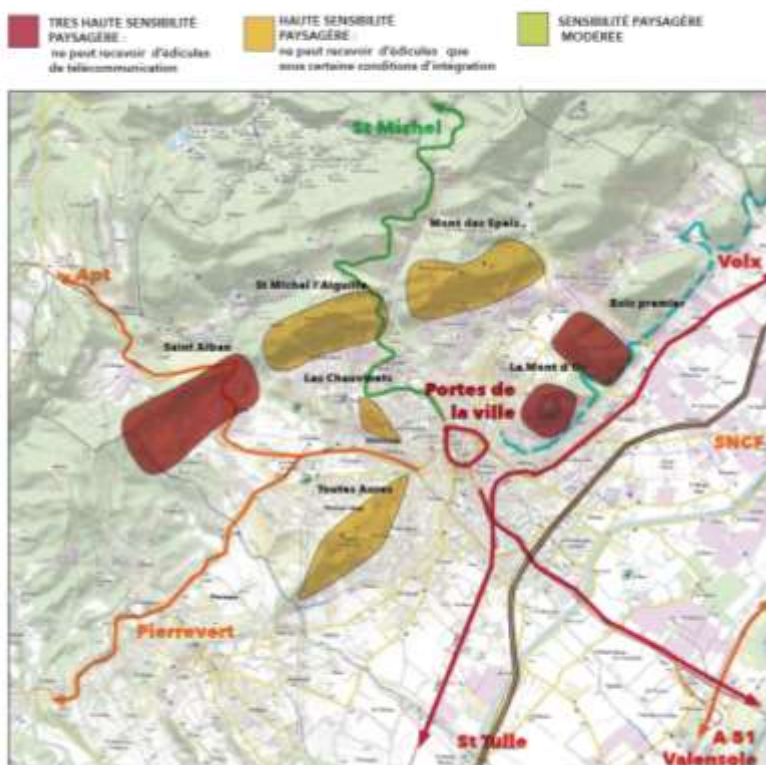
HAUTE SENSIBILITE PAYSAGERE :

- Les Chauvinets :**
 - « passage des axes routiers à proximité »
 - « secteur habité »
 - « proximité géographique et visuelle avec le centre historique »
- Toutes Aures :**
 - « passage des axes routiers à proximité »
 - « secteur habité »
 - « proximité géographique et visuelle avec le centre historique »
 - « élément de patrimoine communal »
 - « fréquentation locale & touristique »
- St Michel l'Aiguille :**
 - « relief remarquable dans le paysage communal - point haut »
 - « vis à vis direct avec le Mont d'Or »
- Mont des Spais :**
 - « relief remarquable dans le paysage communal - point haut »
 - « attire l'œil par la présence des antennes »
 - « vis à vis immédiat avec le Mont d'Or »

— AXE TRÈS FRÉQUENTÉ

— AXE FRÉQUENTÉ ET/OU TOURISTIQUE

— AXE PEU FRÉQUENTÉ



Atlas MNT - 2002/2003 - Manosque - Institut National de l'Information Géographique et Forestière (INIGF)

Quelques paysages des 7 points hauts de la commune : les collines de Manosque - Page 1 - Septembre 2018

Source : Extrait de l'étude « Analyse paysagère des 7 points hauts de la commune », PNR, Les enjeux paysagers

L'étude met en avant des préconisations et des règles pour agir sur l'implantation des supports de type antenne, mât, pylône dans le but de protéger ces sites et les vues. Ces éléments de règlement sont à intégrer dans le PLU.

9.5.3 Les cônes de vue repérés dans le cadre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

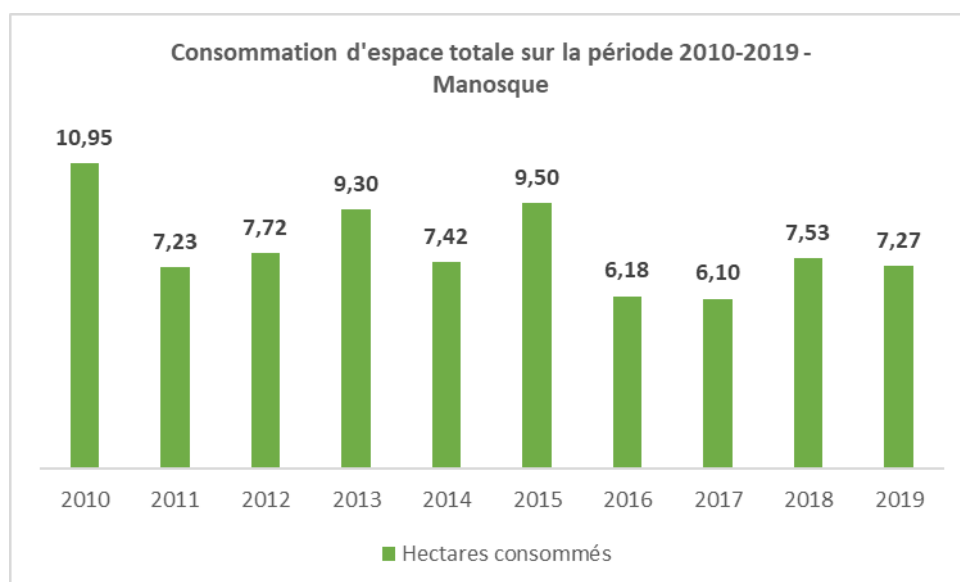
Le règlement de l'AVAP instaure des règles pour les 3 sommets des collines les plus proches du centre-ville : le Mont d'Or, Toutes Aures, les Chauvinets. Le règlement a pour but de préserver la silhouette et les reliefs en vue lointaine et de conforter les caractéristiques paysagères propres de ces collines. Ces règles seront à reprendre dans le PLU afin d'assurer la préservation de ces collines et des vues associées.

10 CONSOMMATION D'ESPACE

10.1 CONSOMMATION D'ESPACE GÉNÉRALE DEPUIS 10 ANS

➤ Consommation totale

La consommation d'espace totale sur la période 2010-2019 s'élève à 79,2 hectares toute destination confondue. C'est une réduction de 17,2% par rapport à la décennie précédente. Entre 2000 et 2009 la consommation globale s'élevait à 95,7 hectares.



Source : MAJIC2020

➤ Consommation par destination de constructions

En ce qui concerne les destinations des constructions, la consommation d'espace se partage entre la vocation « logement » et la vocation « activités économiques ».

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
LOGEMENT	5,01	5,09	3,75	3,21	3,33	5,87	3,33
ACTIVITE	5,84	1,61	2,55	4,99	3,53	2,80	1,42
MIXTE	0,10	0,49	0,94	1,10	0,56	0,66	1,43

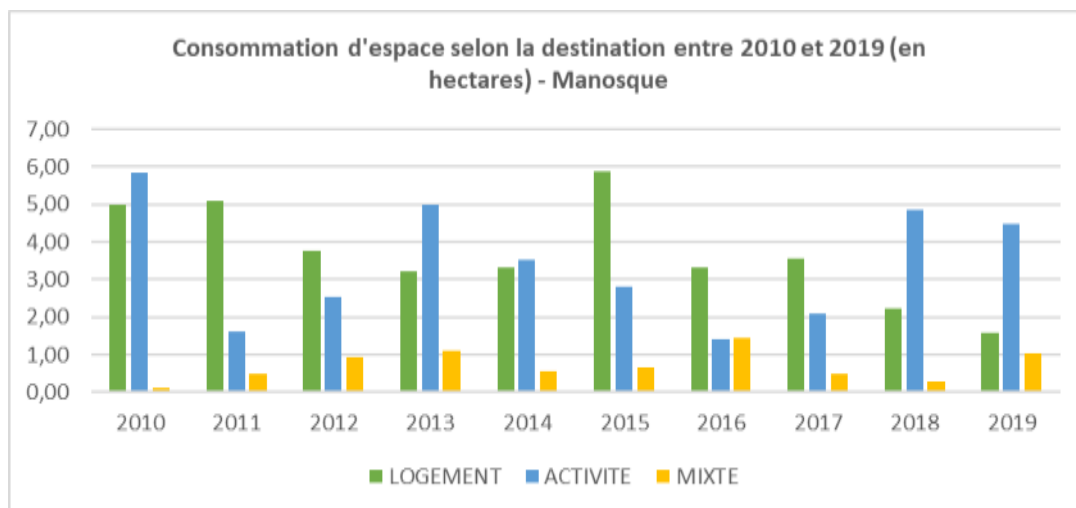
2017	2018	2019	2010-2019	En %
3,55	2,23	1,58	36,95	47%
2,08	4,85	4,50	34,16	44%
0,48	0,27	1,04	7,08	9%

Source : MAJIC2020

47% de la consommation d'espace s'est faite dans l'objectif de produire des logements contre 44% à vocation économique et seulement 7% pour des programmes mixtes.

On note une hausse importante de la consommation d'espace à vocation économique. Elle passe 21,4 hectares entre 2000 et 2009 à plus de 34 hectares lors de la dernière décennie (augmentation de 60%).

Si l'on s'attarde uniquement sur la consommation foncière induite par le logement, elle a diminué de 41% entre les deux périodes, passant de 62,6 hectares à 36,7 hectares. Surtout, il est à noter que sur la période 2010-2019, la commune a produit 130 logements de plus que sur la période précédente. Par conséquent, la commune a été plus vertueuse grâce à une densité de logements plus importante, passant de 25,5 logements / hectare consommé sur la période 2000-2009 à 46,7 logements par hectare consommé entre 2010 et 2019.



Source : MAJIC2020

➤ *Comparaison par rapport aux chiffres 2004-2013 (SCoT DLVA)*

Concernant Manosque, les chiffres sont :

- 1 946 logements soit **195 logements / an** ;
- environ **31,5 logements / hectare** ;
- une surface de 61,8 hectares pour le logement, **soit 6,2 hectares** de consommation foncière par an.

Les chiffres issus des données MAJIC indiquent sur la période 2010-2019 :

- une production de 1 727 logements, soit **172,7 logements / an** ;
- une densité de logements de **46,7 logements / hectare** ;
- une consommation foncière de 37 hectares soit **3,7 hectares / an**.

En d'autres termes, la commune de Manosque a produit moins de logements, sur une surface moins importante avec une densité plus importante.

11 ANALYSE DU POTENTIEL DE DENSIFICATION ET MUTABILITÉ

11.1 PRÉAMBULE

Aujourd'hui, la modération de l'utilisation de nos précieuses ressources foncières est une préoccupation largement partagée. L'optimisation des espaces bâtis devient un préalable obligatoire à toute extension urbaine. Pour lutter contre l'étalement urbain, un des leviers principaux est de mieux utiliser les gisements fonciers situés au sein du tissu urbain déjà constitué. Ce mode de construction est communément appelé « densification ». Il s'agit d'identifier les espaces libres au sein du tissu urbain existant.

Les avantages de la densification et de la mutabilité sont :

- La lutte contre l'étalement urbain et ses conséquences : allongement des distances domicile-travail et des temps de trajet, pollutions, consommation des terres agricoles, coûts des infrastructures, etc.
- Le renouvellement et l'amélioration de l'habitat : adaptation du logement aux besoins de l'occupant, meilleur confort ;
- L'innovation architecturale et paysagère avec la nécessité d'engager une réflexion sur les nouvelles formes urbaines adaptées aux besoins, à la région.

11.2 LA MÉTHODE

Cette analyse dissocie les potentialités en densification qui consomment des espaces naturels, agricoles ou forestiers (terrains encore cultivés, ou à vocation naturelle) au sein des espaces bâtis / enclavés et les potentialités en mutation à savoir des terrains qui ont perdu toutes vocations agricoles ou naturelles.

Pour identifier le potentiel en densification, il convient de délimiter les espaces urbanisés par le tracé de l'enveloppe urbaine. Celle-ci est tracée autour de tous les espaces contigus, bâtis ou imperméabilisés. En cas de discontinuité du bâti, la commune peut comporter plusieurs enveloppes urbaines.

L'analyse ne prend pas en compte le potentiel de densification ou mutation des secteurs, construits ou non, n'ayant pas vocation à changer d'affectation, à savoir :

- Les parcelles occupées par des équipements publics, et les parcelles vouées à des activités artisanales ;
- Les parcelles de réserves foncières dédiées à l'implantation d'équipements publics ;
- Les espaces constituant des espaces publics ou d'intérêt général (parcs de stationnement, équipements sportifs de plein air, etc.) ;
- Les espaces naturels identifiés comme des éléments du paysage à protéger (parc, cônes de vues, etc.) ;
- Les espaces verts des lotissements ;
- Les zones de risque en aléa fort.

Pour identifier le potentiel en mutation, l'analyse vise à répertorier les espaces de type (liste non exhaustive) :

- Les jardins privés déjà artificialisés ;
- Les fonds de parcelle ;
- Les espaces de stationnement.

11.2.1 Cas particulier du quartier Saint-Joseph

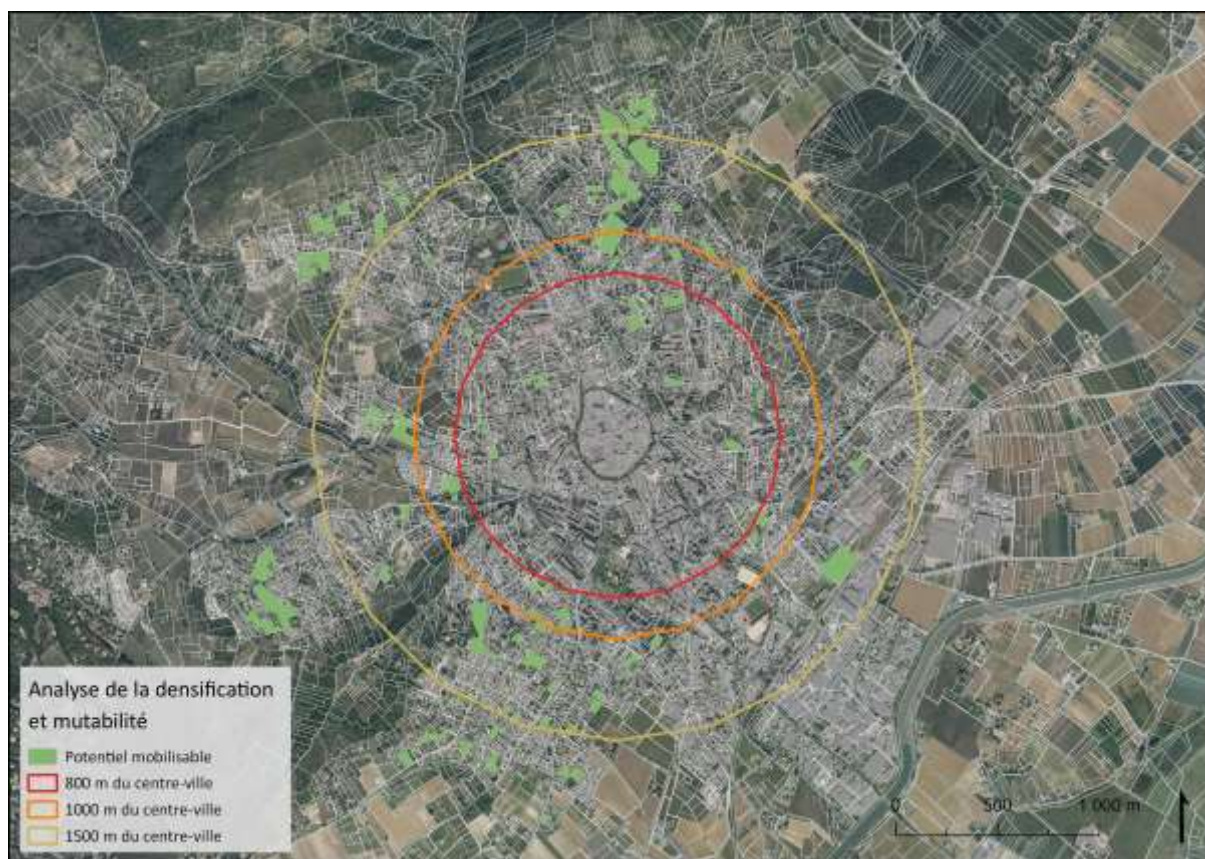
Le quartier Saint-Joseph est un quartier historiquement dédié à l'accueil d'activités économiques. Certaines entreprises anciennes sont présentes sur de vastes parcelles. Au fil des années, le quartier Saint-Joseph a été colonisé par des activités commerciales en particulier en façade de la D907. Cette mutation a entraîné d'importants dysfonctionnements en termes de fonctionnement urbain, de circulation, de nuisance, de qualité urbaine et paysagère. Ce secteur revêt des enjeux forts pour le développement de Manosque, car il est directement connecté à la gare. La partie du quartier entre la voie ferrée et le bd Saint-Joseph constitue un

potentiel de mutation important. En effet, cette partie est occupée par de vastes tènements fonciers qui pourraient être mobilisés pour tendre vers une mixité fonctionnelle. Le potentiel du secteur représente 12 ha.

11.3 RÉSULTATS

La surface potentiellement densifiable et mutable, et donc urbanisable à l'échelle de la commune est de 36 hectares à vocation habitat et 0.9 ha à vocation économique. Le potentiel est localisé en majorité dans les quartiers pavillonnaires de Manosque dans un rayon d'au-delà 1000 m du centre-ville.

À ce potentiel s'ajoute la mutation du quartier Saint-Joseph, comptabilisant une superficie de 12 ha.



	Surface nette (en ha)
Densification totale à vocation habitat	36
dont Mutation	12
dont Conso ENAF	24
Mutation St Joseph	12
Densification à vocation économique	0.9

12 BILAN PLU DE 2005

12.1 LE PLU DE 2005 EN CHIFFRES

Secteur	Superficie (ha)	Pourcentage %	
Commune de Manosque	5667,94	Zone	Communal
Zones urbaines	886,38	100,00%	16%
Zone U1	34,49	3,89%	0,61%
U1a	13,15	1,48%	0%
U1b	21,34	2,41%	0,38%
Zone U2	148,38	16,74%	2,62%
U2	70,03	7,90%	1,24%
U2a	68,19	7,69%	1,20%
U2ar	10,16	1,15%	0,18%
Zone U3	454,74	51,30%	8,02%
U3a	264,46	29,84%	4,67%
U3ar	31,10	3,51%	0,55%
U3b	103,22	11,65%	1,82%
U3c	27,78	3,13%	0,49%
U3cr	11,58	1,31%	0,20%
U3d	16,61	1,87%	0,29%
Zone U4	160,14	18,07%	2,83%
U4a	63,97	7,22%	1,13%
U4ai	2,53	0,29%	0,04%
U4ar	6,77	0,76%	0,12%
U4bi	75,04	8,47%	1,32%
U4g	9,52	1,07%	0,17%
U4t	2,32	0,26%	0,04%
Zone U5	51,05	5,76%	0,90%
U5	42,59	4,80%	0,75%
U5ai	2,87	0,32%	0,05%
U5b	3,10	0,35%	0,05%
U5r	2,48	0,28%	0,04%
Zone 2NAd	37,59	4,24%	0,66%

Secteur	Superficie (ha)	Pourcentage %	
Commune de Manosque	5667,94	Zone	Communal
Zones naturelles	2528	100,00%	45%
Zone N1	1660,78	65,71%	29,30%
Zone N2	866,78	34,29%	15,29%
N2	4,89	0,19%	0,09%
N2a	69,53	2,75%	1,23%
N2ar	7,10	0,28%	0,13%
N2c	56,02	2,22%	0,99%
N2ci	26,12	1,03%	0,46%
N2e	11,56	0,46%	0,20%
N2g	550,69	21,79%	9,72%
N2i	1,41	0,06%	0,02%
N2l	41,58	1,65%	0,73%
N2li	1,20	0,05%	0,02%
N2s	13,86	0,55%	0,24%
N2t	82,82	3,28%	1,46%
Zones naturelles/intérêt paysager	698	100,00%	12%
Zone Aa	308,19	44,16%	5,44%
Aa	230,28	32,99%	4,06%
Aai	61,70	8,84%	1,09%
Aar	16,20	2,32%	0,29%
Zone Ab	389,74	55,84%	6,88%
Ab	360,93	51,71%	6,37%
Abr	28,81	4,13%	0,51%
Zones agricoles	1256	100,00%	22%
Ac	1163,41	92,61%	20,53%
Aci	92,86	7,39%	1,64%
Zones à urbaniser	300	100,00%	5%
Zone AU1	92,56	30,88%	1,63%
AU1a	21,76	7,26%	0,38%
AU1ar	4,00	1,33%	0,07%
AU1b	5,87	1,96%	0,10%
AU1c	15,75	5,25%	0,28%
AU1ci	4,02	1,34%	0,07%
AU1e	35,87	11,96%	0,63%
AU1ei	1,37	0,46%	0,02%
AU1er	3,93	1,31%	0,07%
Zone AU2	207,24	69,12%	3,66%
AU2	106,02	35,36%	1,87%
AU2a	30,98	10,33%	0,55%
AU2c	27,33	9,12%	0,48%
AU2er	3,51	1,17%	0,06%
AU2i	2,81	0,94%	0,05%
AU2r	29,21	9,74%	0,52%
AU2t	7,38	2,46%	0,13%

12.2 LES ZONES QUI LE COMPOSENT

